

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 19 décembre 2008

Projet de loi

accordant une indemnité annuelle de fonctionnement à l'Université de Genève pour les années 2008 à 2011

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 9 de la loi sur l'Université, du 26 mai 1973, et l'article 21 de la loi sur l'Université, du 13 juin 2008,
décrète ce qui suit :

Art. 1 Convention d'objectifs

¹ La convention d'objectifs conclue entre l'Etat et l'Université de Genève est ratifiée.

² Elle est annexée à la présente loi.

Art. 2 Indemnité

¹ L'Etat verse à l'Université de Genève, sous la forme d'une indemnité monétaire de fonctionnement, au sens de l'article 2 de la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005, un montant de :

280 472 000 F	en 2008
285 206 000 F	en 2009
298 586 000 F	en 2010
302 206 000 F	en 2011.

² Il est accordé dès 2010, au titre des mécanismes salariaux annuels, un complément d'indemnité calculé sur la masse salariale du plan financier de l'Université et au prorata de la participation de l'Etat à la couverture des charges. Ce ratio est déterminé sur la base des derniers états financiers approuvés ou, en cas de changement important, sur la base du dernier budget élaboré, sous réserve de l'approbation du Grand Conseil.

³ L'indexation décidée par le Conseil d'Etat donne également lieu à une augmentation de l'indemnité. Ce complément est calculé sur la masse salariale du plan financier de l'Université et au prorata de la participation de l'Etat à la couverture des charges. Ce ratio est déterminé sur la base des derniers états financiers approuvés ou, en cas de changement important, sur la base du dernier budget élaboré.

⁴ Les incidences de la mise en place du 13^{ème} salaire, sous réserve de leur entrée en vigueur, font l'objet d'une augmentation de l'indemnité basée sur de la masse salariale du plan financier de l'Université.

⁵ Les montants de l'indemnité non monétaire tels que déterminés selon les normes IPSAS engagés sur 2008 sont les suivants :

Location-financement - intérêts	41 907 577 F
Location-financement - amortissement bâtiments	30 673 419 F
Location-financement - amortissement équipement	10 179 505 F
Location - financement - total	82 760 501 F

Ces montants sont réévalués annuellement.

Art. 3 Budget de fonctionnement

¹ L'indemnité monétaire est inscrite au budget de fonctionnement du département de l'instruction publique pour les exercices 2008-2011 sous la rubrique 03.26.00.00 363.0.0102.

² L'indemnité non monétaire est inscrite au budget de fonctionnement du département de l'instruction publique pour les exercices 2008-2011 sous la rubrique 03.26.00.00 363.1.0102.

Art. 4 Durée

Le versement de cette indemnité prend fin à l'échéance de l'exercice comptable 2011.

Art. 5 But

Cette indemnité s'inscrit dans le cadre de la politique publique de soutien aux hautes écoles et doit permettre à l'Université d'assurer sa mission et le financement des objectifs définis dans la convention d'objectifs annexée.

Art. 6 Prestations

L'énumération, la description et les conditions de modification éventuelles des prestations figurent dans le contrat de droit public.

Art. 7 Contrôle interne

L'Université de Genève, dont les comptes sont consolidés avec ceux de l'Etat, doit mettre en œuvre un système de contrôle interne conforme aux normes et principes édictés dans le manuel du contrôle interne de l'Etat.

Art. 8 Relation avec le vote du budget

Conformément à l'article 25, alinéa 2, de la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005, les montants accordés restent garantis lors du vote annuel du budget.

Art. 9 Contrôle périodique

Un contrôle périodique de l'accomplissement des tâches par le bénéficiaire de l'indemnité est effectué, conformément à l'article 22 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, par le département de l'instruction publique.

Art. 10 Lois applicables

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993, ainsi qu'aux dispositions de la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques, du 19 janvier 1995.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Ce projet de loi, soumis à votre examen, a pour objet l'adoption de la loi de financement fixant le montant des indemnités accordées à l'Université de Genève (ci-après l'Université) ainsi que la ratification de la convention d'objectifs conclue entre l'Etat et l'Université selon les modalités fixées par la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (LIAF).

Introduction

Ce projet de loi s'inscrit dans la continuité des travaux entrepris par le Conseil d'Etat depuis le 26 juillet 2006 pour conduire la réforme de l'Université et qui ont abouti à l'adoption par le Grand Conseil de la loi sur l'Université, du 13 juin 2008. Approuvée en votation populaire le 30 novembre 2008, la nouvelle loi sur l'Université doit entrer en vigueur au cours du premier trimestre 2009.

Cette nouvelle loi a été conçue dans la perspective d'adapter l'Université de Genève aux récents développements du paysage universitaire suisse. Le Conseil d'Etat entend soutenir l'Université dans sa mission d'enseignement, de recherche et de service à la Cité, et ceci dans la perspective de développer l'excellence de l'institution et de renforcer les principes de démocratisation des études et d'égalité des chances. Selon cette loi, l'Université est chargée de remplir sa mission de service public par une gestion plus autonome.

Elle répond également à la nécessité, mise en évidence par « la crise universitaire » de 2006, de disposer de nouveaux moyens de pilotage et de gestion interne pour l'institution. Parallèlement aux nouvelles compétences que lui confère la loi, l'Université doit travailler selon les principes de transparence et de bonne gouvernance. Il s'agit ainsi de renforcer la capacité de l'institution à rendre compte de la façon dont elle réalise sa mission et assume sa gestion. Le Conseil d'Etat entend également raffermir le pilotage politique des autorités.

Le présent projet de loi de financement attribue à l'Université les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre des objectifs définis pour la période quadriennale 2008-2011.

1. Convention d'objectifs pour les années 2008-2011

Cette convention d'objectifs est soumise à la loi sur l'Université du 26 mai 1973 et à la nouvelle loi sur l'Université, du 13 juin 2008, dès l'entrée en vigueur de celle-ci. Les objectifs de la convention ainsi que leur dispositif de suivi et de contrôle ont été élaborés sur la base de la nouvelle loi. Par conséquent, les indications ci-après font référence à la nouvelle base légale et l'évaluation des objectifs rattachés à cette loi sera réalisée en tenant compte de son entrée en vigueur.

La convention d'objectifs constitue l'outil de pilotage pour la mise en œuvre de la politique publique de soutien aux Hautes écoles pour le canton de Genève. Elle définit les orientations, prestations, principes et moyens à développer pour les années 2008 à 2011. En effet, l'article 13 de la loi du 26 mai 1973 et l'article 21, alinéa 1, de la nouvelle loi sur l'Université spécifient que, tous les quatre ans, l'Etat et l'Université négocient les objectifs assignés à l'Alma Mater, les modalités qu'elle entend mettre en œuvre pour les atteindre, les méthodes et les critères permettant de déterminer si ces objectifs ont été atteints.

Cet instrument de pilotage doit permettre un dialogue périodique entre le pouvoir politique et le pouvoir académique en vue de répondre aux attentes de la société. Les mécanismes d'évaluation et de suivi de la réalisation des objectifs facilitent le contrôle financier et la haute surveillance qui incombent au Conseil d'Etat et au Grand Conseil.

Le projet de loi, tel qu'il vous est présenté, ainsi que la convention d'objectifs ci-annexée, sont conformes aux modèles élaborés par le groupe interdépartemental chargé de la coordination de la mise en œuvre de la loi sur les indemnités et les aides financières.

Déroulement des travaux

Les travaux de préparation de la convention d'objectifs ont été entamés en octobre 2007. Ils ont été menés par une délégation de représentants de l'Etat, issus du département de l'instruction publique, du département des finances et du département de l'économie et de la santé, et par une délégation de l'Université.

Deux séances d'arbitrage de la convention d'objectifs ont eu lieu en présence de la délégation du Conseil d'Etat, composée des conseillers d'Etat, MM. Charles Beer et François Longchamp, et du Rectorat de l'Université.

Le Conseil d'Etat souligne que c'est dans un esprit de concertation et d'émulation que les travaux d'élaboration et de négociation de cette convention ont été menés.

Le projet de convention d'objectifs a été présenté à la commission de l'enseignement supérieur, à deux reprises au cours de l'année 2008, ainsi qu'à la commission de contrôle de gestion. Le projet a été bien reçu par les deux commissions.

Objectifs de la convention

Les priorités principales pour la période quadriennale 2008-2011 se fondent sur la mission de l'Université, décrite notamment à l'article 2 de la nouvelle loi sur l'Université. Définie comme un service public, sa mission est dédiée à l'enseignement supérieur de base et approfondi, à la recherche scientifique fondamentale et appliquée et à la formation continue.

Les priorités se déclinent en trois catégories d'objectifs :

- les objectifs stratégiques prioritaires;
- les objectifs de qualité;
- les objectifs de gouvernance et de gestion interne.

La première catégorie fait référence au maintien de la place d'excellence qu'occupe l'Université dans plusieurs domaines de recherche et au développement de nouveaux axes. Tout en réaffirmant le caractère polyvalent de l'Université, et l'importance des pôles d'excellence déjà existants, il s'agit de renforcer ce dispositif pour les années 2008 à 2011 et de le compléter en développant certains domaines de recherche et de formation.

Les objectifs de qualité visent à renforcer la place de l'institution dans la Cité et vis-à-vis de l'extérieur. Dans ce domaine, une collaboration accrue avec les hautes écoles spécialisées (HES-Genève) et l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) a été souhaitée, de manière à développer des synergies entre les institutions qui forment le paysage de l'enseignement supérieur à Genève. En outre, les objectifs de qualité visent à assurer l'excellence de la recherche et de l'enseignement ainsi que la promotion de l'égalité des chances et la démocratisation des études.

Enfin, les objectifs de gouvernance et de gestion interne correspondent aux processus et règlements à mettre en œuvre parallèlement à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'Université. Dans ce domaine, une attention particulière a été accordée à la gestion des ressources humaines, à la gestion financière et à l'optimisation de la gestion de l'information scientifique.

Les principaux axes de la convention sont compris dans le plan stratégique à long terme élaboré par le Rectorat et annexé au présent projet de loi. Dans ce document, l'Université de Genève affirme notamment sa volonté de maintenir sa spécificité d'université généraliste et polyvalente, rassemblant des disciplines des sciences exactes, naturelles, médicales, sociales et humaines, assurant une formation supérieure de qualité et œuvrant pour consolider ses domaines d'excellence.

Indicateurs

La convention d'objectifs est un des outils permettant de garantir la mise en œuvre des orientations négociées entre l'Etat et l'Université dans un cadre défini. Compte tenu de la diversité des missions l'Université, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs ont été définis pour mesurer et évaluer les objectifs convenus. Les indicateurs constituent des outils de mesure pour rendre compte et décrire le résultat des actions réalisées.

Plusieurs types d'indicateurs ont été retenus :

- les indicateurs statistiques et rétrospectifs permettent de mesurer, en valeur absolue des données issues de ce qui a été observé par le passé. Ils s'appliquent notamment pour évaluer les performances de l'institution en matière de formation (p. ex : nombre d'étudiants) ou de recherche (p. ex : le nombre et l'impact des publications);
- les indicateurs statistiques et prospectifs mesurent, sur la base d'une tendance observée par le passé, la progression vers un objectif défini comme une cible à atteindre (p. ex : objectif 5.1 de la convention d'objectifs annexé au présent projet de loi);
- les indicateurs qualitatifs et descriptifs visent à rendre compte de la réalisation d'un objectif, par la description de l'évolution d'une situation ou d'une problématique, et des moyens déjà déployés ou à mettre en œuvre dans le futur pour répondre à l'objectif fixé.

Un certain nombre d'indicateurs prévus dans la convention d'objectifs seront construits et documentés au cours de la mise en œuvre de la convention. Des tableaux de bords seront constitués à cet effet.

Un tableau des données statistiques, documenté à partir de l'année 2007, servira de base pour montrer l'évolution de la situation de l'Université en ce qui concerne les étudiants et la formation, le personnel de l'institution, les ressources et la participation à des programmes de recherche.

2. Financement de l'Université

Pour accomplir sa mission, l'Université dispose de trois sources de financement principales :

- les subventions des collectivités publiques. Il s'agit du budget Etat, comprenant l'indemnité cantonale monétaire, l'indemnité cantonale non-monétaire, ainsi que des revenus composés de la subvention de base de la Confédération et de la contribution des autres cantons;
- le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) qui soutient des projets spécifiques de recherche au sein des universités suisses sur concours;
- les fonds de tiers en provenance de fonds publics, institutionnels et privés.

Le budget Etat de l'Université correspond au budget de fonctionnement permettant à l'institution d'assurer ses prestations de base d'enseignement et de recherche. Le financement de base est constitué du budget de fonctionnement par prestations, selon les modalités définies par la Conférence universitaire suisse (CUS) pour l'ensemble des hautes écoles universitaires.

Indemnité cantonale de fonctionnement

L'indemnité cantonale monétaire de fonctionnement allouée à l'Université pour l'exercice 2008, conformément au budget 2008 voté, représente 67% des revenus monétaires. Elle intègre, outre les éléments en lien avec la rémunération, la compensation par le canton du retrait de la Confédération dans le cadre de la RPT pour 3,24 millions (retrait de l'OFAS dans le financement des formations logopédiste et éducation spéciale dispensées par la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation).

En 2009, conformément à l'accord intervenu entre le département de l'instruction publique et le département de l'économie et de la santé, le transfert d'un montant de 200 000 F au budget de la faculté de médecine de l'Université de Genève provenant des hôpitaux universitaires au titre de soutien à l'enseignement du département de médecine communautaire est réalisé. En outre, les allocations d'entraide sont transférées par le service des allocations d'études et d'apprentissage du DIP au bureau d'information sociale de l'Université (BUIS) et viennent ainsi en augmentation de l'indemnité cantonale pour 534 000 F.

Pour les années 2009 à 2011, l'indemnité intègre encore la participation du canton aux objectifs spécifiques assignés à l'Université sur les quatre années de la convention. Ces objectifs ont été planifiés en fonction de l'entrée

en vigueur de la nouvelle loi sur l'Université et se concentrent sur les années 2009 à 2011. Le tableau ci-dessous traduit le budget alloué à ces objectifs par l'indemnité cantonale :

Budget des objectifs avec nouvelles charges	2009	2010	2011
1.1 Pôle d'excellence en sciences de la vie	900'000	1'800'000	2'700'000
1.2 Pôle d'excellence en sciences physiques	900'000	1'800'000	2'700'000
1.3 Pôle d'excellence en neurosciences et sciences affectives	900'000	1'800'000	2'700'000
1.4 Pôles d'excellence en sciences de l'environnement et en relations internationales	200'000	350'000	500'000
1.6 Pôle en sciences historiques	150'000	450'000	750'000
1.7 Pôle finance et société	150'000	300'000	450'000
1.8 Ecole d'avocature		470'000	470'000
4.6 Manifestations du 450 ^e de l'Université	500'000		
6.5 Optimisation de l'information scientifique	300'000	610'000	930'000
Sous-total	4'000'000	7'580'000	11'200'000
Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE)		9'800'000	9'800'000
TOTAL	4'000'000	17'380'000	21'000'000

L'Université de Genève héberge trois pôles de recherche nationaux (PRN), principaux instruments du Fonds national suisse pour la création de centres d'excellence dans les universités helvétiques. Ainsi, le budget attribué aux trois pôles d'excellence en sciences de la vie, en sciences physiques et en neurosciences pour la durée de la convention vise à reprendre le financement fédéral alloué pour les PRN « Frontiers in Genetics », « Materials with Novel Electronic Properties » et « Sciences affectives » et pour lesquels l'Université de Genève entend maintenir et développer les infrastructures.

Trois autres pôles touchant les domaines de l'environnement et des relations internationales, des sciences historiques et de la finance seront développés.

Deux nouvelles structures seront mises en place, l'Ecole d'avocature et l'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE). Pour ce dernier, les charges engendrées seront assumées par un transfert de budget de l'Institut

de formation des maîtres de l'enseignement secondaire (IFMES) du département de l'instruction publique vers l'Université.

Le 450^e anniversaire de la création de l'Académie par Jean Calvin constituera l'occasion de renforcer les liens entre l'Université et la Cité, en proposant des événements destinés au grand public et valorisant les recherches menées à l'Université de Genève.

Enfin, compte tenu du développement des ressources électroniques, un effort conséquent sera porté sur l'optimisation de l'information scientifique disponible pour l'Université et la Cité.

Le plan financier quadriennal annexé à la convention comprend toutes ces évolutions et le tableau complémentaire au plan financier détaille les tranches 2009 à 2011 des objectifs spécifiques impliquant de nouvelles charges et induisant une augmentation de l'indemnité cantonale (cf. annexe 4 de la convention d'objectifs).

Le projet de loi de financement prévoit enfin que les montants de l'indemnité cantonale accordés sur les quatre ans sont garantis lors du vote du budget de l'Etat, en application de l'article 25, alinéa 2, de la LIAF.

Indemnité non monétaire

Dans le cadre de l'application des normes IPSAS dès le 1^{er} janvier 2008, une indemnité non monétaire est inscrite à hauteur de 82 760 501 F afin de tenir compte de la réalité économique de la mise à disposition des bâtiments et de l'équipement (*location-financement conformément à la Directive d'application des normes IPSAS - DiCo-GE 25*).

Cette modification de traitement comptable implique les changements suivants :

- a) reconnaissance dans les comptes de l'Etat de Genève d'une créance envers l'entité en lieu et place de l'immobilisation. Dans les comptes de l'Université, une dette est inscrite en contrepartie de la valeur des immobilisations qui sera activée;
- b) suppression dans les comptes de l'Etat de Genève des amortissements des bâtiments et des équipements, qui sont dorénavant repris par l'Université. Afin de couvrir ce coût, une indemnité non monétaire de 30 673 419 F (amortissements bâtiments) et de 10 179 505 F (amortissements équipement) est prévue;
- c) reconnaissance dans les comptes de l'Etat de Genève de revenus d'intérêts liés à l'inscription de la créance. Afin de pouvoir assumer cette charge, une indemnité non monétaire de 41 907 577 F est prévue.

Ces changements n'ont pas d'impact sur le résultat financier de l'Etat de Genève ni sur celui de l'Université. Ils n'impliquent pas de transfert de propriété juridique des biens, mais résultent de la reconnaissance de la réalité économique liée à l'utilisateur de ces biens spécifiques.

Mécanismes salariaux

Conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 2 avril 2008 relatif au mode de calcul des compléments de subventions accordés aux entités au titre de l'indexation et des mécanismes salariaux, le montant de l'indemnité accordée à l'Université sera annuellement augmenté afin de tenir compte des éléments suivants :

- en 2008 et 2009 : de l'effet de l'introduction du 13^{ème} salaire compensé entièrement par l'Etat de Genève, sous réserve de son entrée en vigueur ;
- dès 2009 : de l'indexation compensée proportionnellement à la couverture des charges de l'Université par l'Etat de Genève ;
- dès 2010 : des mécanismes salariaux compensés proportionnellement à la couverture des charges de l'Université par l'Etat de Genève. Pour les années 2008 et 2009, les effets des mécanismes salariaux sont à absorber par l'Université.

Traitement des bénéfiques et des pertes

En application de la loi sur les indemnités et les aides financières et afin de permettre à l'Université de réaliser les objectifs définis, l'article 11 de la convention prévoit que l'institution conserve 75% du résultat annuel de son budget Etat.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la reconnaissance des efforts contributifs consentis dès 2006 par l'Université et visant à la stabilisation de son enveloppe budgétaire. Elle doit contribuer à favoriser la bonne gestion de l'institution tout en permettant de développer ses prestations, notamment dans le domaine de la recherche et de la formation. Pour ce faire, la part conservée par l'Université est répartie entre deux réserves, conformément à l'article 24, alinéas 2 et 3, de la nouvelle loi sur l'Université.

Il s'agit d'une part, de la « réserve pour fonds d'innovation et de développement » qui est alimentée à hauteur de 60% de la part de résultat revenant à l'Université et, d'autre part, de la réserve intitulée « part de subvention non dépensée » disponible à l'échéance de la convention.

Le règlement sur les finances de l'Université, devant être adopté par le Conseil d'Etat dans les 20 mois après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur

L'Université, détaillera la constitution et les modalités d'utilisation de ces deux réserves.

Caisse centralisée

Conformément à la décision du Conseil d'Etat d'améliorer la gestion des liquidités entre les différents organismes subventionnés et l'Etat, l'Université est entrée dans le dispositif de la caisse centralisée par le biais d'une convention « argent » signée en février 2008.

3. Suivi de la réalisation des objectifs

La nouvelle loi sur l'Université vise à garantir une autonomie de gestion à l'Alma Mater tout en assurant un suivi à plusieurs niveaux des activités de l'institution.

Le dispositif de suivi de la convention d'objectifs reprend les indications contenues dans la nouvelle loi sur l'Université (article 23, alinéa 4, lettre d) ainsi que dans la loi sur les indemnités et les aides financières.

Chaque année, un rapport sur la mise en œuvre de la convention d'objectifs est transmis par le Rectorat au Conseil d'Etat et au Grand Conseil pour information. Il comprend les comptes de l'exercice écoulé, le bilan financier ainsi que des informations sur la mise en œuvre de la convention d'objectifs, permettant notamment de mesurer ou d'évaluer les indicateurs.

L'annexe 2 de la convention d'objectifs précise les documents remis périodiquement par l'Université et qui permettent de rendre compte de ses activités.

Système de contrôle interne

L'Université fait partie du périmètre de consolidation de l'Etat. A ce titre, elle doit mettre en œuvre un système de contrôle interne conforme aux normes et principes édictés dans le manuel du contrôle interne de l'Etat.

Le contrôle interne et la surveillance sont constitués d'un dispositif se déclinant à deux niveaux : l'organe d'audit, chargé de la vérification du système de contrôle interne mis en place par l'Université. Cet organe est rattaché hiérarchiquement à un comité d'audit, prévu à l'article 36 de la loi nouvelle sur l'Université. Ce comité d'audit réunit toutes les caractéristiques d'indépendance requises par les bonnes pratiques.

Le dispositif du système de contrôle interne est décrit à l'article 6 de la convention d'objectifs. Il vise à renforcer la transparence et les bonnes

pratiques de l'institution. Les informations collectées rendent compte, dans une périodicité adaptée, de l'activité de l'Université.

En plus de la remise annuelle des états financiers, le suivi financier est assuré par un rapport d'audit produit semestriellement par le comité d'audit et destiné au Conseil d'Etat et au Rectorat, conformément à l'article 36, alinéa 4, de la loi sur l'Université.

Mécanisme d'évaluation

L'évaluation de la convention d'objectifs se fera en deux étapes : une évaluation intermédiaire après deux ans et une évaluation finale au terme de la convention. Pour l'évaluation des objectifs de l'année 2008, il sera tenu compte de l'entrée en vigueur effective de la nouvelle loi en 2009.

L'Université recourt à l'évaluation externe de ses activités par rapport à sa mission et à ses objectifs. Elle sollicite l'avis du conseil d'orientation stratégique sur le mandat des évaluations externes ainsi que les conclusions à tirer de ces évaluations. En fin de convention, le Conseil d'Etat mandate une structure externe chargée de procéder à l'évaluation externe, de type « peer review » (évaluation par les pairs).

La tendance générale de la planification universitaire est de se référer systématiquement à une évaluation externe pour le suivi de la convention d'objectifs. Cela ne signifie pas que les services de l'Université soient dessaisis de la tâche d'évaluer les atteintes des objectifs qui ont été fixés.

Ils procèdent au contraire à une « auto-évaluation » de l'atteinte de ces objectifs, et transmettent cette auto-évaluation à un comité d'experts extérieurs, qui établit une évaluation du type « peer review ». Ces pairs sont désignés par le département de l'instruction publique sur proposition de l'Université elle-même. Un rapport complet est rendu sur l'ensemble du processus d'évaluation, aussi bien interne qu'externe, et remis au Grand Conseil.

Conclusion

La convention d'objectifs constitue un outil de pilotage politique et un moyen de contrôle de l'indemnité versée à l'Université de Genève. Elle permet une clarification et une planification des objectifs de l'Université ainsi que des moyens alloués pour les atteindre.

Cette convention d'objectifs permettra surtout d'évaluer de la capacité de l'Université à mettre en œuvre et à réaliser ces objectifs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Préavis technique financier*
- 2) *Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle*
- 4) *Convention d'objectifs pour les années 2008 à 2011*
- 5) *Comptes révisés 2007 de l'Université*
- 6) *Plan stratégique de l'Université, approuvé par le Collège du rectorat et des doyens en août 2008*

ANNEXE 1



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département de l'instruction publique.
 - **Objet** : Projet de loi accordant une indemnité annuelle de fonctionnement à l'Université de Genève pour les années 2008 à 2011
 - **Rubrique(s) concernée(s)** : 03.26.00.00 363.00102
03.26.00.00 363.10102
 - **Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet** :
- Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en millions de francs)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	(41.05)	(41.05)	(41.05)	(41.05)	-	-	-
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestations [36]	363.23	367.97	381.35	384.97	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	322.18	326.91	340.29	343.91	-	-	-
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	41.91	41.91	41.91	41.91	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	41.91	41.91	41.91	41.91	-	-	-
Résultat net de fonctionnement	280.27	286.01	298.39	302.01	-	-	-

- **Inscription budgétaire et financement** :
 - Ce crédit de fonctionnement est inscrit au budget de fonctionnement dès 2008.
 - Ces aides financières de fonctionnement prendront fin à l'échéance comptable 2011.
 - Les données des tableaux financiers annexés au projet de loi concordent avec les données budgétaires.
- **Remarque(s)** : ce projet de loi, en application de la nouvelle loi sur l'Université, entre dans le cadre de la mise en conformité à la loi sur les indemnités et les aides financières, notamment par la conclusion d'un contrat de droit public avec le bénéficiaire. Il accorde une indemnité à l'Université de Genève, conformément au budget 2008, au projet de budget 2009 et au PFQ. Le montant de l'indemnité inscrit dans le projet de loi et la convention d'objectifs s'entend hors adaptations salariales. Celles-ci sont couvertes par un complément d'indemnité conformément à l'article 2 du projet de loi et à l'article 8 de la convention.
- **Annexes au projet de loi** : convention d'objectifs 2008-2011, comptes révisés 2007.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 10 décembre 2008

Signature du responsable financier : Mme Tiën Pham

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes datés du 19 août 2008.

2. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 10 décembre 2008

Visa du département des finances : M. Marc Brunazzi

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi accordant une indemnité annuelle de fonctionnement à l'Université de Genève pour les années 2008 à 2011

Projet présenté par le DIP

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	363'232'501	367'966'501	381'346'501	384'966'501		0	0	0
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (meubler, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicules, entretien, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (luzes (eau, électricité, chauffage, ventilation, climatisation, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32 + 33] Intérêts (report tableau) Amortissements (report tableau)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres charges (préciser la nature) Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	363'232'501	367'966'501	381'346'501	384'966'501				
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	41'907'576	41'907'576	41'907'576	41'907'576	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (affectation de revenus (impôts, emplacements, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0				
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	41'907'576	41'907'576	41'907'576	41'907'576	41'907'576			
[RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)]	#####	#####	#####	#####		0	0	0
Remarques : Le présent projet de loi entre dans le cadre de la mise en conformité à la loi sur les indemnités et les aides financières.	363'232'501	367'966'501	381'346'501	384'966'501				

Signature du responsable financier : 
Date : 10 décembre 2008

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense nouvelle d'investissement

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi accordant une indemnité annuelle de fonctionnement à l'Université de Genève pour les années 2008 à 2011

Projet présenté par le DIP

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Investissement brut								
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement net	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun								
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun								
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun								
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun								
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements	0	0	0	0	0	0	0	0

Signature du responsable financier : 
Date : 10 décembre 2008



Convention d'objectifs pour les années 2008 à 2011

entre

- **La République et canton de Genève**

représentée par Monsieur Charles Beer,

Conseiller d'Etat en charge du département de l'instruction publique (le département),

d'une part

et

- **L'Université de Genève**

représentée par Monsieur Jean-Dominique Vassalli, Recteur de l'Université de Genève (l'Université)

d'autre part

Plan de la convention

TITRE I : Préambule et conditions cadres

TITRE II : Dispositions générales

Article 1: Cadre légal

Article 2: Objet de la convention

Article 3: Forme juridique

TITRE III : Engagements des parties

Article 4: Objectifs

Article 5: Gestion du personnel

Article 6: Système de contrôle interne

Article 7: Développement durable

Article 8: Engagements financiers de l'Etat

Article 9: Plan financier

Article 10: Rythme de versement de l'indemnité

Article 11: Reddition des comptes, rapports et autres documents prévus par la loi sur l'Université

Article 12: Traitement des bénéfices et des pertes

Article 13: Affectation de la part de résultat annuel revenant à l'Université

TITRE IV : Suivi et vérification des objectifs fixés

Article 14: Objectifs, indicateurs et tableau statistique

Article 15: Modifications

Article 16: Evaluation de la convention

TITRE V : Dispositions finales

Article 17: Règlement des litiges

Article 18: Résiliation de la convention et modalités de résiliation

Article 19: Entrée en vigueur, durée de la convention et renouvellement

Annexes:

Annexe 1 : Tableau des données statistiques

Annexe 2 : Tableau des échéances de reddition de documents

Annexe 3 : Plan financier quadriennal 2008-2011 de l'Université

Annexe 4 : Tableau des financements des objectifs spécifiques 2009-2011

Annexe 5 : Liste des adresses des personnes de contact

TITRE I : Préambule et conditions cadres

L'Université de Genève

Université cantonale, l'Université de Genève accueille, en 2008, plus de 12 000 étudiantes et étudiants, auxquels elle offre une large palette de formations de base et avancées dans le cadre du nouveau système de Bologne. L'Université contribue au progrès de la science en menant des recherches reconnues internationalement, visant à augmenter nos connaissances de la nature, de la société et de l'être humain. Elle rend de nombreux services à la Cité, en accueillant par exemple 8 000 participants aux cours de formation continue.

L'Université poursuit ses activités de formation, de recherche et de services dans un cadre d'autonomie et de liberté académique qui l'engage à mettre au centre de ses préoccupations une éthique responsable, dans le respect des règles morales de la société et dans l'exigence d'une ouverture à la société civile.

Le paysage universitaire mondial

Le monde est entré dans la société du savoir. Les pays développés tels les Etats-Unis et le Japon, ainsi que les pays émergents tels l'Inde et la Chine, l'ont compris et ont augmenté massivement ces dernières années le soutien à la recherche scientifique universitaire. La Suisse, dont la position est encore enviable, doit relever le défi. Son développement socio-économique dépend beaucoup de sa capacité à former de larges contingents de jeunes universitaires, à assurer la formation continue et à mettre constamment en adéquation ces paramètres avec l'évolution de la société et de ses besoins. L'autonomie, qui rend l'Université plus proactive, est un instrument nécessaire de cette adéquation et permet, dans le paysage universitaire suisse en mutation, le développement de centres de compétences du plus haut niveau mondial.

Le paysage universitaire européen

L'Union Européenne veut améliorer la position de ses universités face d'une part aux Etats-Unis, et d'autre part au Japon et aux pays émergents d'Asie. L'UE développe des réseaux par ses programmes de recherche et de technologie (7^e programme-cadre), et plus récemment par ceux du Conseil Européen de la Recherche (ERC). La Suisse, et bien sûr Genève, y participent pleinement.

Le paysage universitaire suisse

Le nouvel article constitutionnel, voté massivement par le peuple le 21 mai 2006, et la loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE) qui en résulte, actuellement en consultation, font obligation aux Hautes écoles de coopérer dans le dessin du paysage universitaire suisse. L'article constitutionnel et la loi lient les subventions fédérales à des indicateurs de performance, mettant ainsi les Hautes écoles en concurrence.

**La place de
l'Université de
Genève**

L'Université de Genève fait partie du peloton de tête des Universités européennes dans tous les classements mettant en valeur la productivité scientifique. Dans le concert mondial, pour que la Suisse reste une référence, les Hautes écoles doivent coordonner leurs forces et leurs compétences.

**Consolider la
confiance**

La première convention d'objectifs est l'aboutissement d'un processus visant à consolider la confiance dans le domaine administratif et financier. Elle est un instrument de pilotage stratégique et de gouvernance qui doit répondre aux attentes en matière de transparence financière et d'utilisation optimale des deniers publics.

**Principe
budgétaire**

L'enveloppe budgétaire est déterminée à partir d'un plan financier quadriennal (PFQ) remis par l'Université, document élaboré sur la base des éléments et lignes directrices ci-après et qui constituent le contexte et le cadre budgétaire général de l'Etat et des entités subventionnées :

1. le discours de Saint-Pierre pour la législature concernée ;
2. le dernier plan financier quadriennal établi par l'Etat.

Le budget Etat, considéré dans la présente convention, est composé de l'indemnité cantonale, des subventions fédérales, des contributions des autres cantons ainsi que des recettes propres de l'Université (écolages, prestations de service à des tiers, autres recettes).

Le plan financier quadriennal établi sur la base du budget Etat est annexé à la présente convention. Il est composé d'un compte d'exploitation qui détaille les dépenses et les sources de financement de l'Université et d'un compte de fonctionnement décliné par prestations (conformément aux catégories définies par la Conférence universitaire suisse (CUS).

Un tableau complémentaire fait ressortir les financements des objectifs spécifiques impliquant de nouvelles charges.

Durant la période de la convention, des projets de loi d'investissement pourront être déposés par l'Université.

**But de la
convention**

Cette convention est élaborée conformément à la loi sur l'Université du 26 mai 1973, à son article 9, et à la loi sur l'Université du 30 juin 2008, à son article 21, qui prévoient que l'Etat et l'Université négocient tous les quatre ans les objectifs assignés à l'Université, les modalités que celle-ci entend mettre en œuvre pour les atteindre, les méthodes et les critères permettant de déterminer si ces objectifs ont été atteints. La présente convention d'objectifs consigne ces différents éléments et fixe les engagements financiers de l'Etat.

Cette convention est également conforme à la loi sur les indemnités et les aides financières (art. 11 et 12 LIAF). Le Conseil d'Etat de Genève, par voie du département de l'instruction publique, entend mettre en place des processus de collaboration dynamiques, dont les conventions d'objectifs sont les garants.

La loi ratifiant la convention d'objectifs constitue une loi spécifique au sens de l'art. 25, alinéa 2, de la loi sur les indemnités et les aides

financières, du 15 décembre 2005.

**Principe de
proportionnalité**

Les parties tiennent compte du principe de proportionnalité dans l'élaboration de la convention d'objectifs en appréciant notamment :

- le niveau de financement de l'Etat par rapport aux différentes sources de financement de l'Université ;
- l'importance de l'indemnité octroyée par l'Etat ;
- les relations avec les autres instances publiques.

**Principe de
bonne foi**

Les parties s'engagent à appliquer et à respecter la présente convention et les accords qui en découlent avec rigueur et selon le principe de bonne foi.

TITRE II : Dispositions générales**Article 1***Cadre légal*

1. Les bases légales relatives à la présente convention d'objectifs sont :

- La loi fédérale du 8 octobre 1999 sur l'aide aux universités et la coopération dans le domaine des hautes écoles et son ordonnance ;
- La loi sur l'Université du 26 mai 1973 ; la loi sur l'Université du 13 juin 2008 et ses règlements dès l'entrée en vigueur décidée par le Conseil d'Etat ;
- La loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF) et son règlement d'application du 31 mai 2006 ;
- La loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (LGAF) du 7 octobre 1993 ;
- La loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques (LSGAF) du 19 janvier 1995.

2. Les articles ci-après de la convention font référence à la loi sur l'Université du 13 juin 2008.

Article 2*Objet de la convention*

1. La présente convention s'inscrit dans le cadre de la politique publique « Hautes écoles ». Elle contribue à la réalisation de la cinquième priorité du département de l'instruction publique intitulée « excellence et démocratisation de l'enseignement supérieur ».

2. L'Université est un service public dédié à l'enseignement supérieur de base et approfondi, à la recherche scientifique fondamentale et appliquée et à la formation continue. Elle travaille selon les principes d'objectivité, de discussion ouverte et de réfutabilité qui fondent une démarche intellectuelle rationnelle.

3. L'Université contribue au développement culturel, social et économique de la collectivité, notamment par la valorisation de la recherche et son expertise. Elle informe le public et contribue à la réflexion sur l'évolution des connaissances et leur impact sur la société et l'environnement.

Article 3*Forme juridique*

L'Université est un établissement de droit public doté de la personnalité morale, placé sous la surveillance du Conseil d'Etat qui l'exerce par l'intermédiaire du département.

TITRE III Engagements des parties

Article 4

Objectifs

1. L'Université s'engage à fournir les prestations publiques d'enseignement supérieur, de recherche et de service à la Cité que lui assigne la loi sur l'Université.
2. Dans ce cadre, durant la période 2008-2011, elle visera à améliorer ses prestations en poursuivant trois catégories d'objectifs :
 - A) les objectifs stratégiques prioritaires ;
 - B) les objectifs de qualité ;
 - C) les objectifs de gouvernance et de gestion interne.

A) Objectifs stratégiques prioritaires

1. Renforcer et consolider les pôles d'excellence de l'Université de Genève en définissant des priorités au sein d'une Université qui veut demeurer polyvalente

Objectif 1.1

Mettre sur pied un pôle d'excellence en sciences de la vie.

A l'issue de son financement fédéral (*phasing out* dès 2009), le pôle national de génétique (NCCR) sera partie du développement d'un axe prioritaire en sciences de la vie s'étendant de la biologie fondamentale à la médecine clinique.

Ce pôle impliquera notamment les Facultés des sciences, de médecine mais aussi les Facultés de droit, de psychologie et des sciences de l'éducation. Les Hôpitaux universitaires de Genève, et des institutions lémaniques (i.e. le Centre d'imagerie biomédicale) et nationales (i.e. l'Institut Suisse de bioinformatique, SystemsX.ch) participeront à cet effort.

Indicateurs :

1. Évolution de la réallocation des moyens au pôle d'excellence, mesurée par rapport à la situation actuelle.
2. Indicateur de production scientifique, exprimé par le nombre et l'impact des publications.

Objectif 1.2

Mettre en œuvre un pôle d'excellence en sciences physiques.

A l'issue de son financement fédéral (*phasing out* dès 2009), le pôle de recherche national en matériaux à propriétés électroniques nouvelles (NCCR) fera partie du développement d'un axe prioritaire en sciences physiques s'étendant de la physique des particules à l'Univers. Il impliquera notamment les sections de physique et le département d'astronomie de la Faculté des sciences en collaboration avec le CERN et d'autres institutions lémaniques, dont l'EPFL.

Indicateurs :

1. Évolution de la réallocation des moyens au pôle d'excellence, mesurée par rapport à la situation actuelle.
2. Indicateur de production scientifique, exprimé par le nombre et l'impact des publications.

- Objectif 1.3** Mettre en œuvre un pôle en neurosciences et sciences affectives.
- Ce pôle regroupera les efforts du pôle national en sciences affectives (NCCR) du Centre interfacultaire de neurosciences et d'autres initiatives des Facultés de médecine, des sciences, de droit, de psychologie et sciences de l'éducation.
- Indicateurs :
1. Évolution de la réallocation des moyens au pôle d'excellence, mesurée par rapport à la situation actuelle.
 2. Indicateur de production scientifique, exprimé par le nombre et l'impact des publications.
- Objectif 1.4** Institutionnaliser et développer le programme en sciences de l'environnement et le pôle en relations internationales en complémentarité et en collaboration avec les partenaires académiques (UniL, EPFL, HES, IHEID) et non-académiques (Organisations internationales, ONG, associations, etc.).
- Associer la HES-SO Genève dans le développement du Programme en sciences de l'environnement, en particulier pour les filières dans les sciences de l'ingénieur et de l'architecture.
- Indicateurs :
1. Évolution de la réallocation des moyens au pôle d'excellence, mesurée par rapport à la situation actuelle.
 2. Indicateur de production scientifique, exprimé par le nombre et l'impact des publications.
 3. Suivi des réalisations.
- Objectif 1.5** Institutionnaliser et mettre en œuvre l'Institut Universitaire de Formation des Enseignants (IUFE).
- Indicateurs :
1. Acceptation par les instances compétentes du règlement de l'IUFE, des programmes d'études relatifs aux enseignements primaire, secondaire et à la formation des cadres de l'enseignement.
 2. Accréditation par la CDIP des formations d'enseignant secondaire et d'enseignant dans l'enseignement spécialisé.
- Objectif 1.6** Étudier le développement d'un pôle en sciences historiques en prise avec les enjeux économiques, sociaux et culturels contemporains.
- Indicateur : Réalisation d'un plan de développement et suivi d'avancement des projets.
- Objectif 1.7** Étudier le développement d'un pôle d'excellence autour du thème « Finance et Société » susceptible de fédérer diverses sciences de l'homme autour d'un enjeu économique de première importance.
- Indicateur : Réalisation d'un plan de développement et suivi d'avancement des projets.

- Objectif 1.8** Institutionnaliser et mettre en œuvre, dès 2010, l'école d'avocature.
- Indicateur :** Nombre d'étudiants suivant la formation d'avocat à l'école d'avocature.

B) Objectifs de qualité

2. Renforcer l'attractivité de la formation par une offre en prise avec les besoins des étudiants et de la société

- Objectif 2.1** Renforcer la promotion de l'offre d'enseignement tant à Genève et en Suisse qu'au niveau international par des actions ciblées dans les écoles de Suisse romande et par des participations à des salons et foires de l'étudiant en Suisse et à l'étranger.

- Indicateurs :**
1. Nombre d'actions de promotion entreprises (visites de collèges, journées d'information, démarches auprès d'employeurs, campagnes de presse, etc.).
 2. Variation du nombre d'étudiants selon le domicile (avant le début des études) et l'origine.

- Objectif 2.2** Définir une politique des langues dans une université francophone visant deux volets. Premièrement, à l'exception de parcours d'études de langues, affirmer le français comme langue d'enseignement des baccalauréats et assurer la possibilité d'études en français d'au moins une maîtrise consécutive à chaque baccalauréat. Deuxièmement, proposer des enseignements de langue et culture française aux étudiants non francophones.

L'Université délivre ses titres en français. La possibilité d'une traduction au verso du diplôme est réservée.

- Indicateur :** Rapport d'évaluation établissant d'une part la liste des baccalauréats et des maîtrises consécutives enseignés en français, et d'autre part la liste des enseignements de langue et culture française aux étudiants non francophones.

- Objectif 2.3** Disposer d'une meilleure vision du parcours académique et de la situation sociale des étudiantes et étudiants par le développement de l'Observatoire de la vie étudiante. Analyser les forces et faiblesses de l'Université de Genève concernant l'accueil des étudiants.

- Indicateur :** Remise d'un rapport de synthèse de l'Observatoire de la vie étudiante documentant les conditions de vie et d'études des étudiant-e-s de l'Université de Genève sur la période 2008-2011.

- Objectif 2.4** Systématiser, dans une perspective de qualité et d'adéquation, l'évaluation des programmes et des enseignements, et consolider la mise en œuvre des Directives Bologne de la Conférence universitaire suisse, du 4 décembre 2003.

A cet effet, l'Université propose au Conseil d'Etat un rapport sur la pertinence des filières, sur le passage entre les filières et enfin sur la reconnaissance des équivalences de titres, conforme aux buts de la Déclaration de Bologne.

Indicateur : Elaboration d'un rapport d'évaluation des différentes filières sur la base de l'évolution du nombre de baccalauréats/maîtrises/MaS proposés, des inscriptions dans ceux-ci et des diplômes délivrés.

Objectif 2.5 Promouvoir la formation continue, sa qualité, son adéquation et sa bonne gestion.

Indicateur : Réalisation d'une démarche qualité pour la formation continue.

Objectif 2.6 Identifier et explorer les pistes de collaboration avec la HES-SO Genève, sur la base d'un dialogue tripartite entre l'Université, la HES-SO Genève et l'Etat de Genève, dans les champs de la formation (baccalauréat et maîtrise), formation continue, recherche et transferts de technologie ainsi qu'en matière de partage d'équipements et d'infrastructures.

Créer avec la HES-SO Genève une plateforme commune de soutien à la formation continue pour améliorer la cohérence du portefeuille et de l'offre proposée, en adéquation avec les besoins de la région.

Indicateurs :

1. Nombre de formations menées en commun.
2. Planification de la mise en œuvre des collaborations et identification des obstacles et développements possibles, notamment dans la perspective de l'introduction de la loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE).
3. Suivi des réalisations.

Objectif 2.7 Promouvoir les passerelles entre l'Université de Genève et la HES-SO Genève pour ce qui est de l'accès aux formations de niveau master, et favoriser des maîtrises conjointes dans les domaines de formation proches.

Indicateur : Suivi des réalisations.

3. Assurer l'excellence de la recherche scientifique et sa contribution à la résolution des questions de société dans un cadre éthique reconnu

Objectif 3.1 Maintenir voire augmenter les montants acquis sur une base compétitive pour la recherche fondamentale et appliquée en comparaison des autres Universités suisses (FNS, programmes de l'Union européenne, CTI).

Indicateur : Montants obtenus en comparaison des autres universités suisses.

Objectif 3.2 Consolider les directives pour l'intégrité dans la recherche et la charte éthique et développer la communication sur ces thématiques au sein de la communauté universitaire.

Indicateur : Généralisation de la signature de la charte éthique par le personnel académique, administratif et technique nouvellement engagé ou renouvelé.

Objectif 3.3 Renforcer la cohérence (synergies, centres d'excellence) de l'espace de recherche romand et suisse par une concertation renforcée avec les hautes écoles romandes et la participation à des projets d'intérêt national.

Indicateur : Nombre de programmes de recherche impliquant une collaboration avec d'autres institutions de niveau universitaire en Suisse.

Objectif 3.4 Promouvoir la relève scientifique en poursuivant le développement de programmes doctoraux.

Indicateur : Nombre de programmes doctoraux et nombre d'étudiants inscrits dans les programmes doctoraux en proportion du nombre total d'inscrits au doctorat.

4. Affirmer le rôle de l'Université comme partenaire avec les secteurs économiques, sociaux et culturels, et développer les synergies avec la Genève internationale

Objectif 4.1 Encourager et faciliter l'accès à l'expertise scientifique de l'Université au service de la Cité (notamment par des mandats de l'économie, de l'administration, des syndicats, du monde associatif, etc.).

Indicateurs :

1. Nombre et ampleur des mandats.
2. Variation du volume des fonds de tiers par domaine et provenance

Objectif 4.2 Fédérer expertises et savoir-faire en matière de recherche appliquée et de prestation de services (mandats) entre l'Université et la HES-SO, en réunissant notamment le laboratoire d'économie appliquée (LEA) et le centre de recherche appliquée en gestion CRAG de la Haute école de gestion (HEG-Genève).

Indicateur : Réunion d'entités.

Objectif 4.3 Promouvoir le transfert de technologies et des connaissances par le bureau UNITEC de l'Université, déjà au service aussi des HUG et de la HES Genève et le renforcement des collaborations dans ce domaine.

Indicateur : Nombre de demandes de transfert de technologie soumises au bureau UNITEC et nombre de brevets et licences.

Objectif 4.4 Promouvoir la participation de la région genevoise aux programmes scientifiques et technologiques de l'Union Européenne grâce au bureau EURESEARCH.

Indicateur : Nombre de projets européens traités par EURESEARCH en comparaison avec les autres universités suisses.

Objectif 4.5 Renforcer la contribution de l'Université aux efforts de résolution des problèmes environnementaux, économiques, d'urbanisme, de santé et de société dans la région et le monde.

Indicateur : Inventaire des actions entreprises, notamment dans le cadre du futur Réseau suisse pour les études internationales à Genève, et en collaboration avec des organisations régionales et internationales.

Objectif 4.6 Renforcer la place de l'Université et ses liens avec la Cité par l'organisation d'événements destinés à un large public, dont notamment en 2009 le 450^e anniversaire de sa création par Jean Calvin.

Indicateur : Inventaire des manifestations et de leur impact.

5. Promouvoir l'égalité des chances et la démocratisation des études

Objectif 4.1 Augmenter la parité dans les fonctions représentatives et de responsabilité en prenant des mesures en faveur du genre sous-représenté, et notamment atteindre 30% de femmes parmi les nouvelles nominations dans le corps professoral.

Indicateur : Évolution du pourcentage de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (notamment des professeur-e-s assistant-e-s) et des cadres supérieur-e-s.

Objectif 5.2 Contribuer au développement et au renforcement de la formation et de la recherche sur la question du genre ; plus spécifiquement, développer l'offre de cours sur la question genre dans le cursus de formation des enseignant-e-s.

Indicateur : Nombre de cours intégrant le genre dans le champ de l'enseignement.

Objectif 5.3 Renforcer les appuis pédagogiques et socio-économiques favorisant l'accès et la poursuite des études universitaires.

Indicateur : Identification des problèmes et des appuis proposés aux étudiants.

Objectif 5.4 Favoriser la transition entre les études et la vie professionnelle. Evaluer les instruments, dont actuellement le bureau UNI-Emploi. Favoriser le mentorat et les stages en entreprise, y compris par des recherches dans les entreprises de haute technologie pour des formations de maîtrise et de doctorat.

Indicateur : Taux d'employabilité des diplômés de l'Université de Genève (hors étudiants étrangers) sur la base des statistiques OFS, par rapport aux autres universités suisses, ce taux indiquant l'efficacité des programmes d'accompagnement engagés.

C) Objectifs de gouvernance et de gestion interne

6. Mettre en œuvre, dans une perspective de service public, les processus et règlements prévus par la loi sur l'Université

Objectif 6.1 Améliorer la gouvernance de l'Université dans le sens des exigences de la nouvelle loi, notamment en matière de règlement sur le personnel, de règlement financier et de statut de l'Université.

Indicateur : Suivi des réalisations.

Objectif 6.2 Se doter d'instruments et de critères sur l'Université permettant de mesurer les qualités et performances des diverses filières d'enseignement et des domaines de recherche.

Indicateur : Réalisation d'un tableau de bord académique.

Objectif 6.3 Renforcer la gestion des ressources humaines :

D'ici l'entrée en vigueur de la loi sur l'Université, du 13 juin 2008 :

- Mettre en place une structure de médiation ;
- Systématiser les cahiers des charges dans toutes les fonctions ;
- Expliciter les critères de nominations et de renouvellement du corps professoral et du corps intermédiaire.

D'ici au 31 décembre 2009 :

- Réorganiser la fonction RH dans une perspective d'efficacité et de qualité ;
- Développer des plans de carrière au sein de l'institution, notamment pour les maîtres d'enseignement et de recherche.

Indicateur: Suivi des réalisations.

Objectif 6.4 Développer le système d'information de l'Université, notamment en implémentant le plan directeur informatique

Indicateur : Suivi des réalisations.

Objectif 6.5 Elaborer une planification stratégique à long terme visant à optimiser la gestion de l'information scientifique et des bibliothèques de l'Université et maintenir la qualité de l'accès à l'information scientifique.

Indicateur : Suivi des réalisations.

Objectif 6.6 Mettre en place un dispositif efficace de gestion et d'entretien des bâtiments universitaires par le biais de la définition des responsabilités réciproques du DCTI et de l'Université, la planification des transferts de charges, le chiffrage des besoins relatifs à l'entretien des bâtiments (nettoyages, travaux d'entretien), le renforcement des mesures de contrôle des bâtiments et la révision de l'organisation de la division des bâtiments pour faire face aux nouvelles charges.

Indicateur : Suivi des réalisations.

Objectif 6.7 Mettre en place un dispositif de déclaration et de contrôle obligatoires des activités accessoires tel que prévu à l'art. 14 de loi sur l'Université.

Indicateurs :

1. Rapport sur la mise en œuvre du dispositif sur les activités accessoires et sur les critères de rétrocession ;
2. Rapport annuel sur le nombre de demandes d'autorisation, le nombre et le montant des rétrocessions.

Objectif 6.8. Donner la visibilité et les responsabilités nécessaires aux Comités d'éthique et de déontologie et d'orientation stratégique prévus par la loi sur l'Université.

Indicateur : Suivi des réalisations.

Article 5*Gestion du personnel*

1. Les dispositions sur la gestion du personnel renvoient aux objectifs 6.1 et 6.3 de l'art. 4 y relatif.
2. L'Université tient à disposition du département son organigramme, le cahier des charges du personnel ainsi qu'une description de ses conditions salariales et de travail, conformément à l'art. 12 de la LIAF.

Article 6*Système de contrôle interne*

1. Le système de contrôle interne de l'Université s'appuie sur les principes figurant dans le manuel de contrôle interne édicté par le Conseil d'Etat. Sa mise en œuvre concerne l'ensemble des intervenants de l'Université et vise les objectifs suivants :
 - le déploiement conforme au droit ;
 - la gestion administrative efficace permettant la délivrance de prestations nécessaires à la conduite des politiques publiques ;
 - l'utilisation efficiente des moyens engagés ;
 - la protection des ressources et du patrimoine ;
 - la prévention et la détection des fraudes et des erreurs ;
 - la fiabilité de l'information et la rapidité de sa communication.
2. Afin d'en garantir la qualité et l'efficacité, le système de contrôle interne fait l'objet d'une vérification indépendante, qui sera réalisée par un organe d'audit interne.
3. L'organe d'audit interne est rattaché administrativement au Rectorat et hiérarchiquement à un comité d'audit ayant toutes les caractéristiques d'indépendance requises par les bonnes pratiques.
4. Le comité d'audit remet un rapport semestriel rendant compte de la mise en œuvre du système de contrôle interne.
5. La partie administrative et financière du système de contrôle interne est mise en place d'ici l'entrée en vigueur de la loi sur l'Université, du 13 juin 2008.

Article 7*Développement durable*

L'Université s'engage à ce que les objectifs qu'elle poursuit et les actions qu'elle entreprend s'inscrivent dans une perspective de développement durable, conformément à la loi sur l'Agenda 21, du 23 mars 2001.

Article 8

Engagements financiers de l'Etat

1. L'Etat de Genève, par l'intermédiaire du département, s'engage à verser annuellement à l'Université une indemnité, monétaire et non monétaire, sous réserve de l'accord du Grand Conseil dans le cadre de l'approbation annuelle du budget. Cette indemnité recouvre tous les éléments de charge en lien avec les missions de l'Université.

Montant annuel de l'indemnité monétaire

2. Les montants de l'indemnité monétaire engagés sur quatre ans sont les suivants :

2008	280'472'000 F
2009	285'206'000 F
2010	298'586'000 F
2011	302'206'000 F

Montant de l'indemnité non monétaire

Les montants de l'indemnité non monétaire, telle que déterminée selon les normes IPSAS, engagés pour l'année 2008, sont les suivants :

Location financement - intérêts	41'907'577 F
Location financement - amortissement - bâtiments	30'673'419 F
Location financement - amortissement - équipement	10'179'505 F
Location financement - total	82'760'501 F

Ces montants sont réévalués annuellement.

Bénéficiaire direct

3. Conformément à l'art. 14 al. 3 de la LIAF, l'Université s'engage à être le bénéficiaire direct des subventions versées. Elle ne peut procéder à une redistribution sous forme de subvention que dans le cadre de ses missions.

Mécanismes salariaux

4. Il est accordé, dès 2010, au titre des mécanismes salariaux annuels décidés par le Conseil d'Etat, un complément d'indemnité calculé sur la masse salariale du plan financier et au prorata de la participation de l'Etat à la couverture des charges. Ce ratio est déterminé sur la base des derniers états financiers approuvés ou, en cas de changement important, sur la base du dernier budget élaboré, sous réserve de l'approbation du Grand Conseil.

Indexation

5. L'indexation décidée par le Conseil d'Etat donne également lieu à une augmentation de l'indemnité. Ce complément est calculé sur la masse salariale du plan financier et au prorata de la participation de

l'Etat à la couverture des charges. Ce ratio est déterminé sur la base des derniers états financiers approuvés ou, en cas de changement important, sur la base du dernier budget élaboré.

13^e salaire

6. Les incidences de la mise en place du 13^{ème} salaire font l'objet d'une augmentation de l'indemnité basée sur la masse salariale du plan financier.

Article 9

Plan financier

1. Un plan financier quadriennal est établi sur la base du budget Etat composé de l'indemnité cantonale, des subventions fédérales, des contributions des autres cantons ainsi que des recettes propres de l'Université (écolages, prestations de service à des tiers, autres recettes) et les charges y relatives.

2. Annuellement, l'Université remettra au département une actualisation de son budget de l'année en cours ainsi que celui de l'année à venir.

Article 10

Rythme de versement de l'indemnité

1. L'indemnité sera mise à disposition de l'Université suivant les modalités qui sont fixées dans la Convention sur la caisse centralisée en vertu de l'art. 24, al. 2 de la loi sur l'Université.

Application des "douzièmes provisoires"

3. En cas de refus du budget annuel par le Grand Conseil, les échéances de paiement sont respectées en conformité avec la loi autorisant le Conseil d'Etat à pourvoir aux charges du budget de fonctionnement ainsi qu'aux dépenses du budget d'investissement jusqu'à promulgation du budget administratif de l'Etat de Genève (loi dite des « douzièmes provisoires »).

Article 11

Reddition des comptes, rapports et autres documents prévus par la loi sur l'Université

1. Conformément à la loi sur les indemnités et les aides financières (art. 12 al. 3) et à la loi sur l'Université (art. 23 alinéa 4 lettre d), l'Université, en fin d'exercice comptable mais au plus tard 3 mois après la date de clôture du dernier exercice, transmet pour information au Grand Conseil par l'intermédiaire du Conseil d'Etat les états financiers de l'exercice écoulé révisés conformément aux directives d'application des normes IPSAS (DiCo-GE).

2. Les autres documents prévus à l'art. 23 de la loi sur l'Université sont listés à l'annexe 2 qui précise les délais ainsi que la fréquence de transmission.

TITRE IV Suivi et vérification des objectifs fixés**Article 12***Traitement des
bénéfices et pertes*

1. Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément à la convention d'objectifs, le résultat annuel établi conformément à l'art. 11, est réparti entre l'Etat de Genève et l'Université selon la clé figurant à l'al. 4 du présent article.
2. Une créance reflétant la part restituable à l'Etat est constituée dans les fonds étrangers de l'Université. Elle s'intitule "subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention". La part conservée par l'Université est comptabilisée dans ses fonds propres.
3. Pendant la durée de la convention d'objectifs, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et des comptes de réserves spécifiques, définies à l'article 24, al.2 et 3 de la loi sur l'Université.
4. L'Université conserve 75% du résultat annuel. Le solde revient à l'Etat.
5. A l'échéance de la convention, l'Université conserve définitivement l'éventuel solde des comptes de réserves spécifiques, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à l'Etat.
6. A l'échéance de la convention, l'Université assume ses éventuelles pertes reportées.

Article 13*Affectation de la
part du résultat
annuel revenant à
l'Université*

1. La part du résultat annuel que l'Université peut conserver est affectée à deux réserves selon la répartition suivante:
 - a. 40% de cette part alimente une réserve intitulée "part de subvention non dépensée" disponible à l'échéance de la convention.
 - b. 60% de cette part alimente une réserve intitulée "réserve pour fonds d'innovation et de développement".
2. Le règlement sur les finances fixe les modalités de constitution et d'utilisation des réserves par le Rectorat (art. 24 al.4 LU).

Article 14*Objectifs,
indicateurs,
tableau statistique*

1. Les objectifs définis à l'art. 4 de la présente convention sont évalués par le biais d'indicateurs listés dans ce même article.

2. Ces indicateurs permettent d'évaluer la réalisation des objectifs.
3. Les indicateurs définis sont pertinents et établis en lien avec la pratique de terrain de l'Université.
4. Le tableau des données statistiques figurant à l'annexe 1 de la présente convention permet de suivre la tendance générale de l'activité de l'Université. Il est réactualisé et commenté chaque année et inclus au rapport annuel de gestion.

Article 15

Modifications

En cas de changement important en cours de période, l'Etat et l'Université conviennent d'un avenant selon la procédure de l'art. 21 al. 4 de la loi sur l'Université.

Article 16

Évaluation de la convention

1. Les parties à la présente convention mettent en place un dispositif approprié afin de :
 - a) veiller à l'application de la convention ;
 - b) évaluer la réalisation des engagements par le biais des indicateurs et du rapport annuel de gestion établi par l'Université ;
 - c) permettre l'adaptation, la réorientation ou la redéfinition des conditions de la convention.
2. L'évaluation de la convention se fait en deux étapes : une évaluation intermédiaire après deux ans et une évaluation finale à l'échéance.

Évaluation externe

3. Selon l'art. 25 al. 1 de la loi sur l'Université, l'Université recourt à l'évaluation externe de ses activités par rapport à sa mission et à ses objectifs. Selon l'art. 34 al. 3 de la loi sur l'Université, le rectorat sollicite l'avis du Comité d'orientation stratégique sur le mandat des évaluations externes et les conclusions à tirer des évaluations externes.
4. Après quatre ans, le Conseil d'Etat mandate une évaluation externe du type « peer review ».
5. Les résultats des évaluations sont publics.

TITRE V - Dispositions finales**Article 17***Règlement des litiges*

1. Les parties s'efforcent de régler à l'amiable les différends qui peuvent surgir dans l'application et l'interprétation de la présente convention.
2. En cas d'échec, elles peuvent recourir d'un commun accord à la médiation.
3. A défaut d'un accord, le litige peut être porté devant le tribunal administratif du canton de Genève par la voie de l'action pécuniaire.

Article 18*Résiliation de la convention*

1. Le Conseil d'Etat peut résilier la convention et exiger la restitution de tout ou partie de l'indemnité lorsque :
 - a) l'indemnité n'est pas utilisée conformément à l'affectation prévue ;
 - b) le bénéficiaire n'accomplit pas ou accomplit incorrectement sa tâche malgré une mise en demeure ;
 - c) l'indemnité a été indûment promise ou versée, soit en violation du droit, soit sur la base d'un état de fait inexact ou incomplet.

Modalités de résiliation

2. Sauf si les circonstances l'exigent, la résiliation s'effectue par écrit, moyennant un préavis de 6 mois pour la fin d'une année.

Article 19*Entrée en vigueur, durée de la convention et renouvellement*

1. La convention entre en vigueur rétroactivement le 1er janvier 2008 dès que la loi d'approbation est votée. Elle est valable jusqu'au 31 décembre 2011.
2. Les parties conviennent d'étudier les conditions de renouvellement de la convention au moins douze mois avant son échéance.

Fait à Genève en deux exemplaires originaux.

Pour la République et canton de Genève :

représentée par Monsieur Charles Beer,

Conseiller d'Etat en charge du département de l'instruction publique

Date :

Signature

Pour l'Université de Genève :

représentée par Monsieur Jean-Dominique Vassalli,

Recteur

Date :

Signature

Annexe 1 : Tableau des données statistiques

	Statistiques décembre 2007
<i>Selon les indicateurs de la Confédération</i>	
Etudiants (sans les instituts rattachés à l'Université)	
Nombre d'étudiants total	12'175
Nombre d'étudiants inscrits en baccalauréat	6'138
Nombre d'étudiants inscrits en maîtrise	1'921
Nombre d'étudiants inscrits en MAS	149
Nombre d'étudiants inscrits doctorats	1'652
Nombre d'autres formations ¹	2'315
Personnel (EPT, tous fonds confondus)	
Professeurs, catégories de personnel SIUS I-II	395.10
Autre enseignants, catégories SIUS III-VI	414.04
Maîtres-assistants, assistants, moniteurs, catégories SIUS VII-X	1437.20
Personnel administratif et technique, catégories XI-XVII	1504.58
Dépenses (Comptes 2007)	
Fonds publics	428 mios ²
Fonds du FNS	62 mios
Fonds du CTI	0.65 mio
Fonds des programmes européens	12 mios
Autres fonds	82 mios
Total	585 mios
Recherche	
Nombre de subsides européens reçus en 2007	96
Nombre de nouveaux subsides de recherche attribués par le FNS en 2007	210

1. Licences, 1ers diplômes, DEA/DESS, certificats et stages

2. Subvention monétaire: 413.39 mios de fonctionnement + 14.5 mios d'investissement.

Annexe 2 : Tableau des échéances de reddition des documents

Document	Fréquence et date de reddition	Émetteur	Destinataire
Plan stratégique (art. 23 al. 4 LU)	Tous les quatre ans	Rectorat	- Conseil d'Etat - Grand Conseil (pour information)
Revue annuelle du plan stratégique et actualisation	Annuellement	Rectorat	- Conseil d'Etat - Grand Conseil (pour information)
Budget inscrit dans le plan financier pluriannuel (art. 23 al. 4 LU)	Annuellement	Rectorat	- Conseil d'Etat - Grand Conseil (pour information)
Comptes et rapport financier (art. 12 al. 3 LIAF et art. 23 al. 4 LU)	- Annuellement 3 mois après clôture du dernier exercice	Rectorat	- Conseil d'Etat - Grand Conseil (pour information)
Rapport de gestion sur la mise en œuvre de la convention (art. 23 al. 4 LU)	- Annuellement 4 mois après clôture du dernier exercice	Rectorat	- Conseil d'Etat - Grand Conseil (pour information)
Rapport sur les activités accessoires	Annuellement	Rectorat	Département de l'instruction publique

Rapport d'audit (art. 36 al. 4 LU)	• Semestriellement	• Comité d'audit	• Conseil d'Etat • Rectorat
Rapport du comité d'orientation stratégique (art. 34 al. 7 LU)	• Annuellement	• Comité d'orientation stratégique	• Conseil d'Etat • Grand Conseil
Rapport du comité d'éthique et de déontologie (art. 35 al. 6 LU)	• Annuellement	• Comité d'éthique	• Conseil d'Etat • Grand Conseil
Modèle de comptabilité analytique (MCA)	• Annuellement • 18 mois après la clôture du dernier exercice	• CUS	• Conseil d'Etat • Grand Conseil
Evaluation externe	• Après 4 ans	• Mandat externe	• Conseil d'Etat

Annexe 3 : Plan financier quadriennal 2008-2011 de l'Université

	Comptes 2007 Fonctionnement	Budget 2008 Fonctionnement	PFQ 2009 Fonctionnement	PFQ 2010 Fonctionnement	PFQ 2011 Fonctionnement
Dépenses					
Charges personnel adm et technique	143'951'417	143'025'870	144'234'870	149'323'253	150'493'253
Charges enseignants	225'154'781	223'707'130	225'598'130	233'556'884	235'386'884
Dépenses de personnel	369'106'198	366'733'000	369'833'000	382'880'137	385'980'137
Biens, services, marchandises	36'756'786	37'808'000	38'908'000	39'218'000	39'838'000
Autres dépenses et subventions	7'529'726	10'693'000	11'760'000	11'760'000	11'760'000
Charges non-matérielles		82'760'501	82'760'501	82'760'501	82'760'501
Diminution des charges prévue				-1'500'000	-2'673'137
Total dépenses	413'392'710	497'994'501	503'261'501	515'118'638	517'565'501
Recettes					
Indemnité cantonale monétaire	283'658'794	280'472'000	285'206'000	298'586'000	302'206'000
Indemnité cantonale non monétaire	-	82'760'501	82'760'501	82'760'501	82'760'501
Indemnité cantonale (totale)	283'658'794	363'232'501	367'966'501	381'346'501	384'966'501
Subvention OFAS (jusqu'en 2007)	3'455'567				
Subvention fédérale de base	75'119'941	80'000'000	81'000'000	81'000'000	81'000'000
Contribution des autres cantons	26'416'571	29'530'000	25'750'000	25'750'000	25'750'000
Autres subventions fédérales	2'527'581				
Autres recettes	24'979'730	25'232'000	25'389'000	25'619'000	25'849'000
Total recettes	416'158'184	497'994'501	500'105'501	513'715'501	517'565'501
Résultat	2765'474.00	0.00	-3'156'000.00	-1'403'137.00	0.00

Remarque : Le plan financier ne prend pas en compte les évolutions de la masse salariale dues au renchérissement, aux mécanismes salariaux (annuités) et à toute autre modification du système de rémunération que le Conseil d'Etat mettrait en œuvre pendant la période de la convention d'objectifs. Les progressions salariales (mécanismes salariaux, indexation et introduction du 13ème salaire) seront calculées annuellement sur la base des décisions du Conseil d'Etat et couverts par un complément d'indemnité selon les modalités fixées à l'article 8 du présent contrat. Selon ces modalités, une part des charges restera à absorber par l'Université, l'impact sur le résultat n'est pas connu à ce jour.

Plan financier quadriennal par prestations (source : MCA - modèle de la Confédération)

Enseignement de base	121'496'117	29.39%	146'360'584	146'751'054	29.16%	155'102'222	30.11%	154'752'085	29.90%
Enseignement post-grade	45'969'269	11.12%	55'376'989	55'560'070	11.04%	55'169'206	10.71%	55'068'969	10.64%
Formation continue	14'262'048	3.45%	17'180'810	17'211'543	3.42%	17'101'939	3.32%	17'079'662	3.30%
Recherches	206'779'034	50.02%	249'096'849	253'140'535	50.30%	257'868'390	50.06%	260'801'256	50.39%
Services à la cité	24'886'241	6.02%	29'979'269	30'598'299	6.08%	29'876'881	5.80%	29'863'529	5.77%
Total	413'392'710	100%	497'994'501	503'261'501	100%	515'118'638	100%	517'565'501	100%

Annexe 4 : Tableau des financements des objectifs spécifiques 2009-2011

Nouvelles charges			2009			2010			2011			
Objectifs	Rubrique 30	Rubrique 31	Total	Rubrique 30	Rubrique 31	Total	Rubrique 30	Rubrique 31	Total	Rubrique 30	Rubrique 31	Total
1.1. Pôle d'excellence en Sciences de la vie Développement de l'axe « du gène au lit du patient », notamment par la Création d'un centre interfaculaire de génétique et génomique chargé d'intégrer le Pôle de Recherche National "Frontiers in Genetics" à l'issue du financement fédéral	800'000	100'000	900'000	800'000	100'000	900'000	800'000	100'000	900'000	800'000	100'000	900'000
1.2. Pôle d'excellence en Sciences physiques Soutien au développement des sciences physiques « de la particule à l'univers », notamment par l'intégration du Pôle de Recherche National "MaNEP" à l'issue du financement fédéral	800'000	100'000	900'000	800'000	100'000	900'000	800'000	100'000	900'000	800'000	100'000	900'000
1.3. Pôle d'excellence en Neurosciences et Sciences affectives Soutien à l'axe neurosciences et sciences affectives, notamment à un centre interfaculaire, au Pôle de Recherche National "Emotions", au nouveau Laboratoire du cerveau et du comportement, et au Centre lémanique d'imagerie biomédicale												
1.4. Pôles d'excellence en Sciences de l'environnement et en relations internationales Développement de ce domaine financé par ailleurs par les réallocations d'une partie du budget de l'Institut	200'000		200'000	150'000		150'000	150'000		150'000	150'000		150'000
1.6. Pôle Fil et société Soutien à ce nouveau pôle	150'000	-	150'000	300'000	-	300'000	300'000	-	300'000	300'000	-	300'000
1.7. Pôle Fil et société Développement de ce nouveau domaine financé aussi par des réallocations internes, notamment pour des postes de professeurs et par des financements externes	150'000	-	150'000	150'000	-	150'000	150'000	-	150'000	150'000	-	150'000
1.8. Ecole d'avocats Participation conformément au projet de loi modifiant la loi sur la profession d'avocat				470'000		470'000						
4.6. 450 ^{ème} de l'Université Participation au coût du projet (coût total : env. 3'200'000)	-	500'000	500'000			-500'000						
6.5. Périodiques électroniques Prise en compte de l'augmentation importante du coût des périodiques électroniques permettant de maintenir un service d'information scientifique pour l'Université et la Cité	-	300'000	300'000	-	310'000	310'000	-	320'000	320'000	-	320'000	320'000
Sous-total projets nouveaux	2'900'000	1'100'000	4'000'000	3'470'000	110'000	3'580'000	3'470'000	3'000'000	3'620'000	620'000	620'000	3'620'000
1.5. IUFE Transfert de budget de l'IFMES				9'577'137	200'000	9'777'137	9'577'137	200'000	9'777'137			
Sous-total transferts	-	-	-	9'577'137	200'000	9'777'137	-	-	-	-	-	-
Total charges	2'900'000	1'100'000	4'000'000	13'047'137	310'000	13'357'137	13'047'137	3'000'000	13'357'137	620'000	620'000	3'620'000

Annexe 5 : Liste d'adresses des personnes de contact

Présidence et secrétariat général du département de l'instruction publique	Monsieur Charles Beer, Conseiller d'Etat Adresse postale : Rue de l'Hôtel-de-Ville 6 Case postale 3925 1211 Genève 3 Tél : 022 327 24 00 Fax : 022 327 05 66
Unité de l'enseignement supérieur	Madame Ivana Vrbica, responsable de l'unité de l'enseignement supérieur Adresse postale : Rue de l'Hôtel-de-Ville 6 Case postale 3925 1211 Genève 3 Tél : 022 327 07 12 Fax : 022 327 05 66
Rectorat de l'Université	Monsieur Jean-Dominique Vassalli, Recteur Adresse postale : Université de Genève 24 rue du Général-Dufour 1211 Genève 4 Tél : 022 379 71 11 Fax : 022 379 11 34
Service financier de l'Université	Monsieur Pascal Tissot, Chef de la Division comptabilité et gestion financière Adresse postale : Université de Genève 24 rue du Général-Dufour 1211 Genève 4 Tél : 022 379 75 27 Fax : 022 379 77 53
Audit externe	KPMG Chemin De-Normandie 14 Case postale 449 1211 Genève 12 Tél. +41 22 704 15 15 Fax +41 22 347 73 13

Etats financiers 2007



Table des matières

Bilan	3
Compte d'exploitation	4
Flux de liquidités	5
Variation des fonds affectés à l'enseignement et à la recherche et fonds propres	6
Annexes aux états financiers consolidés	7
1. Informations générales	7
1.1 Présentation	7
1.2. Organisation de l'Université de Genève	7
1.3. Dispositions en matière de présentation des comptes	8
1.4. Retraitements comptables 2006 en vue de l'adoption des directives DICO-GE en 2008	8
2. Principes comptables	9
2.1. Conversion des monnaies étrangères	9
2.2. Liquidités et équivalents de liquidités	9
2.3. Placements financiers	9
2.4. Débiteurs	9
2.5. Stocks	9
2.6. Biens mobiliers	9
2.7. Immeubles de placement	10
2.8. Immobilisations incorporelles	10
2.9. Autres actifs financiers	10
2.10. Créanciers	10
2.11. Emprunts hypothécaires	10
2.12. Avantages au personnel	10
2.12.1. Pensions et prestations de retraite	10
2.12.2. Vacances et heures supplémentaires du personnel administratif et technique	10
2.12.3. Retraites anticipées	11
2.13. Fonds alloués par des tiers	11
2.14. Prestations de services et vente de biens	11
2.15. Subventions	11
3. Placements financiers	13
4. Débiteurs	13
4.1. Débiteurs subventions	13
4.2. Débiteurs fonds	13
4.3. Autres débiteurs	13
5. Stocks	13
6. Actifs transitoires	14
7. Immobilisations corporelles	14
7.1. Biens mobiliers	14
7.2. Subvention investissement constatée d'avance	15
7.3. Immeubles de placement	15
8. Créanciers	16
9. Passifs transitoires	16
10. Emprunts hypothécaires	16
11. Fonds de recherche	16
11.1. Fonds affectés à l'enseignement et à la recherche	16
11.2. Fonds de recherche et fonction. Etat non attribués	18
11.3. Fonds Universitaires avec chartes	18
11.4. Réserve pour risques financiers	18

Table des matières

12. Subventions de la Confédération	18
13. Subventions cantonales	18
14. Autres produits	19
14.1. Emoluments et écolages	19
14.2. Prestations de services	19
14.3. Ventes	19
14.4. Dédommagement des tiers	19
14.5. Recettes diverses	19
15. Charges de personnel	19
16. Subventions redistribuées	20
16.1. Subventions diverses	20
16.2. Subventions personnes physiques	20
17. Résultat financier	20
18. Cautionnements, garanties et engagements	20
18.1. Litiges impliquant un risque financier pour l'Université	20
18.2. Détention d'actif dans la société CIBM	20
18.3. Contrats de location	21
18.4. Contrats de leasing	21
19. Investissements et projets de loi pluriannuels (sauf bâtiments)	22
20. Taxes étudiants	23
21.1. Comptabilité budgétaire 2007 par source de financement	24
21.2. Comptabilité budgétaire 2006 par source de financement	26
21.3. Rapprochement comptabilité budgétaire et compte d'exploitation 2007	28
21.4. Rapprochement comptabilité budgétaire et compte d'exploitation 2006	29
22.1. Effets en vue de l'adoption des normes DICO-GE sur le bilan au 31.12.2006	30
22.2. Effets en vue de l'adoption des normes DICO-GE sur le compte d'exploitation au 31.12.2006	31
22.3. Effets en vue de l'adoption des normes DICO-GE sur le flux de liquidités au 31.12.2006	32
22.4. Effets en vue de l'adoption des normes DICO-GE sur la variation des fonds affectés à l'enseignement et à la recherche et fonds propres au 31.12.2006	33
23. Rapport des réviseurs	34
24. Subvention non monétaire	35
25. Accord intercantonal	36
26. Personnel Etat et Université	37
27. Brevets et actions	38
28. Fonctionnement Etat par facultés 2007	39
28.1. Total Université	39
28.2. Autorités universitaires	40
28.3. Faculté des Sciences	41
28.4. Faculté de Médecine	42
28.5. Faculté des Lettres	43
28.6. Faculté des Sciences Economiques et Sociales	44
28.7. Faculté de Droit	45
28.8. Faculté de Théologie	46
28.9. Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education	47
28.10. Institut d'Architecture	48
28.11. Ecole de Traduction et d'Interprétation	49

Bilan

		2007	2006	Note	Page
			retraité	22.1.	30
		CHF	CHF		
Actif				Note	Page
Actifs circulants	Liquidités et équivalents de liquidités	20'834'354	22'449'126		
	Placements financiers	199'668'215	192'115'979	3	13
	Débiteurs subventions	22'589'761	20'618'771	4.1.	13
	Débiteurs fonds	5'357'802	4'406'027	4.2.	13
	Autres débiteurs	7'106'648	6'104'067	4.3.	13
	Stocks	570'507	9'581	5	13
	Actifs transitoires	2'947'667	2'233'649	6	14
	Total actifs circulants	259'074'955	247'937'200		
Actifs immobilisés	Biens mobiliers	46'966'357	43'868'518	7.1.	14
	Subvention investissement constatée d'avance	-20'779'960	-18'715'452	7.2.	15
	Immeubles de placement	44'762'850	41'774'290	7.3.	15
	Immobilisations incorporelles	1	1	2.8.	10
	Autres actifs financiers	99'764	99'361		
	Total actifs immobilisés	71'049'013	67'026'718		
TOTAL ACTIF		330'123'967	314'963'918		

Passif

Fonds étrangers	Créanciers	12'446'944	10'590'141	8	16
	Passifs transitoires	8'063'831	13'072'825	9	16
	Total fonds étrangers à court-terme	20'510'774	23'662'966		
	Emprunts hypothécaires	2'106'000	2'176'200	10	16
	Provision avantages au personnel	1'411'931	0	2.12.1.	10
	Fonds affectés à l'enseignement et la recherche	166'735'028	146'515'901	11.1.	17
Fonds propres	Total fonds étrangers à long-terme	170'252'959	148'692'101		
	Fonds de recherche et fonctionnement Etat non attribués	15'785'928	31'296'394	11.2.	17
	Fonds universitaires avec chartes	93'669'682	86'520'980	11.3.	17
	Report à nouveau sur évaluation immobilisations	29'904'624	24'791'477		
	Total fonds propres	139'360'234	142'608'851		
TOTAL PASSIF		330'123'967	314'963'918		

Compte d'exploitation

		2007	2006	Note	Page
		CHF	retraité CHF	22.2.	31
Produits					
d'exploitation	Subventions de la Confédération	152'439'398	150'104'962	12	18
	Subventions cantonales	321'665'419	295'636'602	13	18
	Communauté européenne	7'381'106	8'978'877		
	Dons et autres subventions	29'637'377	26'379'196		
	Subventions	511'123'301	481'099'637		
	Emoluments et écologies	24'122'452	22'134'291	14.1.	19
	Prestations de services	10'519'738	11'549'446	14.2.	19
	Ventes	16'510'492	13'564'485	14.3.	19
	Dédommagement des tiers	3'883'454	5'446'287	14.4.	19
	Recettes diverses	736'074	1'134'484	14.5.	19
	Immeubles étudiants	936'205	1'135'190		
	Total	567'831'716	536'063'820		
Charges					
d'exploitation	Charges de personnel	453'849'411	442'022'031	15	19
	Fournitures et livres	13'655'539	14'511'575		
	Mobilier, machines, véhicules	3'730'126	6'069'142		
	Eau, énergie, combustible	310'618	315'850		
	Autres marchandises	19'565'544	18'549'564		
	Entretien immeubles étudiants	1'451'421	1'196'333		
	Entretien objets mobilier	3'252'436	3'554'722		
	Loyers, fermages, redevances	3'718'316	3'043'612		
	Frais déplacement, réception, conférence	9'747'417	8'943'558		
	Prestations de services, frais de gestion	27'795'265	24'576'254		
	Frais divers	256'440	188'707		
	Biens, services, marchandises	83'483'122	80'949'316		
	Pertes sur débiteurs	487'901	165'788		
	Impôts immobiliers	0	22'447		
	Amortissements et pertes sur biens mobiliers	13'877'259	10'560'101		
	Autres charges	14'365'160	10'748'336		
	Subventions diverses	4'684'904	5'045'967	16.1.	20
	Subventions personnes physiques	4'428'951	3'643'186	16.2.	20
	Subventions accordées	9'113'855	8'689'153		
	Remboursements bailleurs	2'614'225	1'558'991		
	Total	563'425'774	543'967'828		
	Résultat d'exploitation intermédiaire	4'405'942	-7'904'008		
Produits					
financiers	Intérêts bancaires	679'059	350'603	17	20
	Revenus des titres	5'808'113	5'268'278	17	20
	Profits sur ventes de titres	13'983'812	9'880'221	17	20
	Profits latents sur titres	0	4'857'185	17	20
	Profits latents sur immeubles	3'491'215	3'843'789	17	20
	Revenus divers	81'495	0	17	20
	Immeubles de placement	1'218'681	1'199'674	17	20
	Total	25'262'374	25'399'749		
Charges					
financières	Pertes latentes sur titres	12'136'072	417'881	17	20
	Pertes sur ventes de titres	2'828'941	2'274'799	17	20
	Pertes latentes sur immeubles	336'690	0	17	20
	Immeubles de placement	229'967	205'832	17	20
	Total	15'531'669	2'898'513		
	Résultat financier	9'730'705	22'501'236		
Résultat	Résultat	14'136'647	14'597'228		

Flux de liquidités

		2007	2006 retraité note 22.3 p 32
		CHF	CHF
Activités d'exploitation	Résultat de l'exercice	14'136'647	14'597'228
	Amortissements de la période	13'877'259	10'560'101
	Utilisation de la subvention d'investissement	-11'245'589	-14'698'184
	Revenus nets de gestion des immeubles	-2'356'845	-2'722'892
	Produit vente immeuble	-76'675	0
	Résultats latents sur immeubles	-3'154'525	-3'843'789
	Résultats latents sur titres, net	12'136'072	-4'439'304
	Revenu des titres	-5'808'113	-5'268'278
	Gain sur ventes de titres, net	-11'154'872	-7'605'422
	Intérêts bancaires	-679'059	-350'603
	Provisions	1'899'832	165'788
	Capacité d'autofinancement	7'574'132	-13'605'355
	Débiteurs Canton de Genève (<i>augmentation</i>)	-1'970'991	-4'115'915
	Autres débiteurs (<i>diminution</i>)	1'209'069	1'272'873
	Actifs transitoires (<i>diminution/augmentation</i>)	-714'018	301'656
	Créanciers / Fournisseurs (<i>augmentation</i>)	1'324'122	715'446
	Passifs transitoires (<i>diminution/augmentation</i>)	-5'008'994	8'502'565
	Autres variations (<i>augmentation/diminution</i>)	2'160'161	-9'581
	Flux de trésorerie des activités d'exploitation	4'573'481	-6'938'311
Activités d'investissement	Achats d'immobilisations corporelles	-19'744'758	-16'586'942
	Créances chirographaires (<i>diminution</i>)	165'965	209'120
	Revenus nets de gestion des immeubles & régies	2'357'428	2'819'179
	Remboursement prêt Fule	0	60'000
	Achats de titres	-128'687'038	-94'558'783
	Produit ventes de titres	120'153'602	88'383'940
	Revenu des titres & impôt anticipé	5'712'995	4'993'121
	Intérêts bancaires	679'059	350'603
	Autres actifs financiers (<i>diminution/augmentation</i>)	-403	2'437
	Flux de trésorerie des activités d'investissement	-19'363'150	-14'327'325
Activités de financement	Subvention d'investissement	13'310'095	12'612'667
	Remboursement emprunts hypothécaires	-70'200	-70'200
	Intérêts de la dette hypothécaire	-64'998	-67'112
	Flux de trésorerie des activités de financement	13'174'897	12'475'355
Variation trésorerie	Augmentation / Diminution des liquidités	-1'614'772	-8'790'281
	Liquidités en début de période	22'449'126	31'239'407
	Liquidités en fin de période	20'834'354	22'449'126

Variation des fonds affectés à l'enseignement et à la recherche et fonds propres

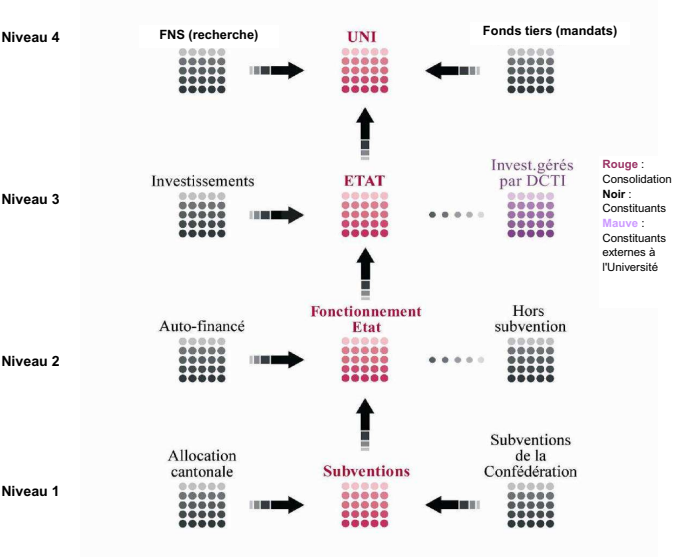
	Fonds affectés à l'enseignement et à la recherche					Fonds propres			
	Fonction- nement Etat	Investissement LBA et projets de loi	Fonds National Suisse	Fonds de tiers recherche	Total	Fonds universitaires avec chartes	Report à nouveau sur évaluation immobilisations	Fonds de recherche et fonctionnement Etat non attribués	Total
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	
Au 31 décembre 2005 retraité 1)	22'437'134	3'147'728	43'780'500	88'477'574	157'842'936	79'144'966	23'128'223	19'759'787	122'032'976
Résultat de l'exercice	-15'641'442	-2'081'438	0	16'831'736	-891'144	7'376'014	8'112'358		15'488'372
Avances sur fonds de recherches		361'589	127'934	611'194	1'100'716				
Amortissements des biens repris au 01.01.2004					0		-6'449'103		-6'449'103
Réallocation				-11'536'607	-11'536'607			11'536'607	11'536'607
Au 31 décembre 2006 retraité 1)	6'795'692	1'427'879	43'908'434	94'383'897	146'515'901	86'520'980	24'791'477	31'296'394	142'008'851
Résultat de l'exercice	2'765'473	1'208'567	0	-787'661	3'186'379	7'148'702	3'801'565		10'950'268
Avances sur fonds de recherches			-125'940	1'077'714	951'774				
Réintégration des stocks									
Autres variations					0		1'311'581	570'507	570'507
Sous-total	9'561'165	2'636'446	43'782'494	94'673'949	150'654'055				1'311'581
Réallocation	-1'566'572			17'647'545	16'080'973			-16'080'973	-16'080'973
Au 31 décembre 2007	7'994'593	2'636'446	43'782'494	112'321'494	166'735'028	93'669'682	29'904'624	15'785'928	139'360'234

1) voir note 22.4 p. 33

Annexes aux états financiers

1. Informations générales

1.1 Présentation



Fonctionnement Etat - niveau 2

Le fonctionnement Etat est assuré par les ressources propres (autofinancé) de l'Université. Une partie des charges de fonctionnement de l'Université est supportée par d'autres entités du canton (DCTI / hors subvention).

Etat - niveau 3

Le budget Etat est composé du budget de fonctionnement, du budget d'investissement, ainsi que des investissements gérés par le DCTI (Département des constructions et des technologies de l'information). Ces derniers ne font pas partie des états financiers de l'Université.

Uni - niveau 4

Les allocations du Fonds National Suisse (FNS) soutiennent des projets de recherche, tandis que les fonds de tiers sont liés principalement à des mandats. Ils proviennent d'entreprises privées, publiques, de l'Union européenne, d'organisations internationales, de fondations diverses.

1.2. Organisation de l'Université de Genève

L'Université de Genève est dirigée par le Rectorat, composé d'un recteur désigné pour un mandat de quatre ans, renouvelable deux fois, et de trois vice-recteurs/vice-rectrices qu'il a choisis. Ils sont assistés dans leurs tâches par un secrétaire général. Le Rectorat est l'organe exécutif et dirigeant de l'Université. Il est responsable de la politique générale de l'Université, de la stratégie et de la planification pluriannuelle ainsi que des relations extérieures avec les autorités et les autres institutions d'enseignement et de recherche.

Annexes aux états financiers

Le Rectorat est assisté de commissions consultatives permanentes ou temporaires. Leurs membres sont choisis parmi les différents corps de l'Université, mais le Rectorat peut également faire appel à des membres extérieurs.

Le Conseil de l'Université est composé de 21 membres. Il constitue notamment les commissions d'éthique, de la liberté académique, de suivi de la convention d'objectifs. Il approuve, amende ou rejette les propositions de modification du Règlement de l'Université déposées par un ou plusieurs de ses membres ou par le Rectorat; approuve ou rejette le projet de convention d'objectifs et le plan financier qui lui est annexé; approuve ou rejette le budget annuel de l'Université après le vote du budget de l'Etat par le Grand Conseil.

Le Conseil se prononce sur les propositions de création ou de suppression des filières de formation ; approuve ou refuse le rapport de gestion annuel et le rapport final d'évaluation de la convention d'objectifs. Il ratifie les règlements-cadre et les règlements d'organisation des facultés, écoles et instituts directement rattachés à l'Université.

1.3. Dispositions en matière de présentation des comptes

Les états financiers de l'Université de Genève sont établis conformément à la Loi sur la gestion administrative et financière (LGAF) et sont présentés en francs suisses (CHF). Les principaux documents sont :

- le bilan
- le compte d'exploitation
- le flux de liquidités
- la variation des fonds affectés à l'enseignement et à la recherche et fonds propres
- les annexes explicatives.

Les chiffres de la comptabilité financière et du budget sont présentés conformément au plan comptable de l'Etat.

Un état de rapprochement entre la comptabilité budgétaire par source de financement et le compte d'exploitation a été établi (voir 21.3, page 28). Il concerne notamment l'acquisition de biens immobilisés.

Les sources de financement comprises dans le périmètre des comptes annuels sont le budget de fonctionnement de l'Etat, le budget d'investissement, le Fonds national suisse (FNS) et les fonds de tiers. Les prestations du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) n'entrent pas dans ce périmètre (par exemple : mise à disposition et frais d'entretien des immeubles d'exploitation, amortissement et intérêts de la dette - voir page 35). Le Fonds général de l'Université ayant le statut de fondation, il ne fait pas partie du périmètre des comptes.

1.4. Retraitements comptables 2006 en vue de l'adoption des directives DICO-GE en 2008

Ces opérations sont détaillées dans les différents tableaux de passage (pages 30 à 33) :

- 22.1. Effets en vue de l'adoption des normes DICO-GE sur le bilan au 31.12.2006
- 22.2. Effets en vue de l'adoption des normes DICO-GE sur le compte d'exploitation au 31.12.2006
- 22.3. Effets en vue de l'adoption des normes DICO-GE sur le flux de liquidités au 31.12.2006
- 22.4. Effets en vue de l'adoption des normes DICO-GE sur la variation des fonds affectés
à l'enseignement et à la recherche et fonds propres au 31.12.2006

Un reclassement entre les fonds propres et les fonds étrangers a été effectué. Désormais, figurent dans les fonds propres : les fonds de recherche et fonctionnement Etat non attribués, les fonds universitaires avec chartes et le report à nouveau sur évaluation immobilisations.

Annexes aux états financiers

2. Principes comptables

2.1. Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change en résultant sont inscrites au compte d'exploitation.

2.2. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse et les avoirs bancaires. Cette définition vaut également pour le tableau consolidé des flux de trésorerie.

2.3. Placements financiers

Les titres de placement se composent d'actions et de fonds obligataires traités dans des marchés liquides, ainsi que des placements à terme. Les intérêts courus sur les fonds obligataires sont comptabilisés dans les actifs transitoires. Les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, commissions et frais inclus. Ils sont réévalués le 31 décembre sur la base de la valeur boursière.

2.4. Débiteurs

Les prestations de services et les ventes de marchandises sont comptabilisées sur la base de factures clients, toutes taxes comprises. Une provision est constituée si un risque est avéré.

2.5. Stocks

Les stocks ont été réintégrés en 2007, ils sont évalués au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation.

Les principaux types de stocks recensés sont : fournitures de bureaux-papeterie et consommables informatiques - mobilier - fournitures d'imprimerie - matériel chimique - fournitures d'atelier - fournitures d'animalerie - fournitures service des sports - matériel dentaire. Certains stocks restent la propriété du fournisseur et ne sont pas valorisés en tant qu'actifs de l'Université.

2.6. Biens mobiliers

Les biens mobiliers sont évalués à leur valeur d'acquisition déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. La valeur d'acquisition comprend les dépenses qui sont directement attribuables aux acquisitions de ces biens. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de service associé à cet actif iront à l'Université et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte d'exploitation au cours de la période où ils ont été encourus.

Lorsqu'une immobilisation devient obsolète, elle est alors sortie des immobilisations et la perte est comptabilisée. Les biens mobiliers, à l'exception des immobilisations en cours, sont amortis linéairement sur la durée d'utilité de chaque objet. Les durées d'utilité des principaux biens mobiliers sont :

Machines et outillage	5 ans
Appareils	5 ans
Mobilier	8 ans
Véhicules	5 ans
Matériel de bureau	4 ans
Matériel audio-visuel	4 ans
Matériel informatique	4 ans

Annexes aux états financiers

2.7. Immeubles de placement

Hormis l'immeuble de Candolle qui figure pour CHF 1 au bilan et l'immeuble de Malagnou qui ne dégage pas de rendement, tous les immeubles sont réévalués annuellement. Depuis 2007, cette réévaluation se fait sur la base de la valeur du marché déterminée par une société mandatée à cet effet.

L'immeuble de Malagnou a fait l'objet d'une évaluation en mai 2007.

L'immeuble de Candolle a fait l'objet d'une cession en 2004 d'un droit de superficie à la Fondation Universitaire pour le Logement des Etudiants.

La campagne Pinchat (terrain) figure pour la valeur de donation. L'immeuble de Malagnou a fait l'objet d'un rapport d'expert en 2004 dans le but d'une éventuelle vente à l'Etat de Genève du terrain et du bâtiment.

La réévaluation de ces actifs se monte à CHF 26.7 millions à fin 2005 et figure au passif du bilan, dans les fonds universitaires avec chartes. Dès 2006, les réévaluations annuelles sont comptabilisées dans le compte d'exploitation.

2.8. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de plus de CHF 25'000 (CHF 50'000 en 2006) sont amorties selon la méthode linéaire. Les brevets ou les licences et les participations figurent au bilan pour une valeur de CHF 1.

2.9. Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se composent exclusivement de dépôts de garantie et sont évalués à leur valeur nominale.

2.10. Créanciers

Les achats auprès des fournisseurs suisses sont enregistrés TVA incluse.

2.11. Emprunts hypothécaires

Le seul emprunt hypothécaire contracté par l'Université concerne l'immeuble en nom Les Lattes.

2.12. Avantages au personnel

2.12.1. Pensions et prestations de retraite

Le personnel de l'Université est affilié à la caisse de pension des fonctionnaires de l'Etat (CIA). Le fonds de prévoyance de la CIA est un fond à primauté de prestations et en tant que caisse publique, le système financier adopté est un système mixte. Ceci signifie que la caisse de pension a l'autorisation d'avoir un degré de couverture inférieur à 100%, car les pensions et retraites versées sont partiellement couvertes par la capitalisation des cotisations des membres rentiers et partiellement par les cotisations des membres actifs. En conséquence, la CIA bénéficie de l'aide et de la garantie de l'Etat de Genève.

Les cotisations sont réparties à raison d'un tiers à la charge de l'employé et deux tiers à la charge de l'employeur. Lors d'une promotion, la CIA recalcule les droits de l'employé et facture un rappel de cotisations selon la même répartition. Pour la partie fonctionnement Etat, la part de l'employeur s'élève à CHF 6'425'464 au 31.12.2007; ce montant a été entièrement versé à la CIA. Pour la partie FNS et Fonds de tiers, l'Université a constitué une provision de CHF 1'411'931.

2.12.2. Vacances et heures supplémentaires du personnel administratif et technique

Selon les décisions du Conseil d'Etat du 26 avril 2006 et du 31 janvier 2007, la comptabilisation de la provision concernant le personnel Etat est reportée en 2008 lors de l'application des normes DICOGE. De ce fait, la provision concernant le personnel FNS et Fonds de tiers a également été reportée.

	2007	2006
- DIP	4'456'461	4'458'133
- FNS et fonds de tiers	682'681	816'805

Annexes aux états financiers

2.12.3. Retraites anticipées

Selon les décisions du Conseil d'Etat du 26 avril 2006 et du 31 janvier 2007, la comptabilisation de la provision concernant le personnel Etat est reportée en 2008 lors de l'application des normes DICOGE.

Les membres du personnel de l'Université ont la possibilité de bénéficier du PLEND (mesures d'encouragement à la retraite anticipée) avec compensation d'une partie de la baisse de revenus en découlant. A cette fin, une rente temporaire est versée aux employés qui quittent leur emploi avant d'avoir atteint l'âge statutaire de la retraite.

PLEND à payer sur 5 ans, chiffre actualisé au taux de 2.838%	2007	2006
- DIP	6'673'347	7'658'241
- FNS et fonds de tiers	383'694	539'344

2.13. Fonds alloués par des tiers

Les fonds mis à disposition de l'Université par des tiers comprenant une restriction d'utilisation claire sont reconnus en revenus de l'exercice durant lequel les charges opérationnelles financées sont encourues.

Les fonds mis à disposition de l'Université par des tiers pour la réalisation de ses buts mais sans restriction d'utilisation sont comptabilisés en revenus de l'exercice durant lequel ils sont reçus.

2.14. Prestations de services et vente de biens

Les produits provenant des émoluments et écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement.

Les prestations de services sont effectuées par les différentes facultés de l'Université. Il s'agit de location et entretien de matériel, mise à disposition de personnel ou de prestations informatiques.

Les produits sont comptabilisés lorsque les biens ont été délivrés et facturés. Il s'agit principalement de vente de livres et publications.

2.15. Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu qu'elles seront reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées seront remplies.

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont des subventions publiques. La condition principale est que l'Université achète, construise ou acquière des immobilisations corporelles. Ces subventions sont comptabilisées au bilan en produits différés. Le produit de ces subventions est comptabilisé dans le compte d'exploitation de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation financée.

Les subventions liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Les subventions redistribuées ne sont pas comptabilisées en produits ni en charges. Il s'agit de la Fondation autonome Théologie protestante, des Archives Jean Piaget et de la Fondation pour Recherches médicales, ainsi que la part de l'Université de Lausanne concernant le projet SVS.

Les principales subventions fédérales sont les suivantes :

Subvention de l'OFAS

Cette subvention est destinée à la formation et au perfectionnement des spécialistes de la réadaptation professionnelle des invalides. La subvention OFAS calculée et figurant dans les comptes 2007 est basée sur les statistiques 2006 et sera versée en 2008.

Annexes aux états financiers

Subvention de base

Elle est répartie entre les universités sur la base des statistiques universitaires. Les critères déterminants sont : le nombre total d'étudiants, le nombre d'étudiants étrangers, le type de disciplines académiques (coefficient), les subventions reçues du Fonds national, du fonds de la Commission pour la technologie et l'innovation, les fonds de projets de l'Union européenne et des fonds de tiers publics ou privés. Elle est versée au DIP, puis reprise dans les comptes de l'Université.

Subvention d'équipement

Sont réputées "dépenses d'investissement" au sens de la LAU (loi sur l'aide aux universités), les dépenses des bénéficiaires de subventions pour les bâtiments et diverses acquisitions dans la mesure où ces dépenses servent à des fins universitaires. Sont concernés : les objets mobiliers, les machines, les appareils scientifiques, les équipements techniques et sportifs. Les créations et extensions de bibliothèques donnent droit également à la subvention.

Seule la partie de la subvention concernant les équipements de l'Université hors projets de loi entre dans les comptes de l'Université. Les subventions liées aux projets de loi sont versées dans les comptes du DCTI et du DIP, les subventions liées aux équipements hospitaliers sont versées au Département de l'économie et de la santé (DES).

Les dépenses assumées par la Confédération (ex : FNS) sont exclues de la subvention. Par contre, les prestations de tiers faites à l'Université sont subventionnées. Cette subvention est versée au DIP, puis reprise dans les comptes de l'Université.

Autres subventions fédérales, FNS, PRN, SER

Les subventions Bologne, Egalité, Canton de Vaud (Ecole de pharmacie Genève-Lausanne) sont versées directement à l'Université et comptabilisées lors de leur encaissement.

Toutes les autres allocations de la Confédération y compris le FNS sont comptabilisées au moment de leur encaissement, ainsi que les subventions de tiers et de la communauté européenne.

Les principales subventions cantonales sont les suivantes :

Allocation cantonale

L'Université de Genève présente un budget aux autorités cantonales pour couvrir les salaires et les frais de fonctionnement. L'allocation est comptabilisée lorsque le budget est voté.

Accord intercantonal

Il s'agit d'une répartition de subvention basée sur le nombre d'étudiants inscrits dans les Hautes Ecoles Spécialisées et universités en Suisse. Chaque université reçoit une part de la subvention pour couvrir le coût des étudiants en provenance des autres cantons. L'Université de Genève participe aux charges des étudiants genevois inscrits dans d'autres universités en payant sa quote-part. Le résultat net de cet accord apparaît dans les produits de l'Université.

Loi budgétaire annuelle (LBA)

L'Université reçoit chaque année une subvention pour le renouvellement de son parc informatique et scientifique. L'université paie les dépenses et se fait rembourser par l'Etat. En 2007, le montant accordé est de CHF 9,3 millions.

Loi d'investissements

Lors de nouvelles installations ou de nouveaux développements, l'Université dépose un projet de loi. Une fois voté, le crédit est mis à disposition par tranches annuelles, conformément au plan financier accompagnant la requête.

Annexes aux états financiers

3. Placements financiers

	2007			2006		
	Université	Fonds Universitaires - Chalumeau	Total	Université	Fonds Universitaires - Chalumeau	Total
Actions suisses	19'094'757	17'369'290	36'464'047	15'467'794	14'065'148	29'532'942
Actions étrangères	38'833'270	13'932'519	52'765'789	45'879'654	13'192'265	59'071'919
Fonds obligataires suisses	55'429'027	11'602'119	67'031'146	41'380'441	12'876'728	54'257'169
Fonds obligataires étrangers	39'413'925	0	39'413'925	43'251'269	0	43'251'269
Placements à termes	543'308	3'450'000	3'993'308	339'107	5'663'575	6'002'682
Placements financiers	153'314'287	46'353'928	199'668'215	146'318'263	45'797'716	192'115'979

4. Débiteurs

	2007	2006
Solde dû sur allocation cantonale	12'108'074	12'543'641
Subvention OFAS calculée	3'241'865	3'436'696
Avances salaires - personnel rétribué par le budget Etat	29'931	52'550
Canton - remboursements dus sur invest (LBA) et projets de loi	7'209'891	4'585'883
4.1. Débiteurs subventions	22'589'761	20'618'771

Fonds National Suisse	565'087	691'027
Fonds de tiers	4'792'715	3'715'001

4.2. Débiteurs fonds	5'357'802	4'406'027
-----------------------------	------------------	------------------

Les débiteurs sont la Confédération, l'Union européenne, des entreprises, des fondations et divers tiers. Certains organes de la Confédération (par exemple du SER) et l'Union européenne versent 15% du crédit à la fin du mandat. Les entreprises versent les crédits par acomptes périodiques.

Impôts anticipés	971'804	876'686
Régie	438'828	301'088
Clients médecine dentaire	1'547'844	1'312'209
Provision pour patients médecine dentaire	0	-100'000
Clients externes (hôpitaux, administrations, cantons, entreprises)	3'808'375	2'707'854
General Astronomical Data Center (TVA 1995-2005)	0	594'077
Fondation Jeantet (TVA 1995-2004)	0	47'286
Avances diverses	104'962	68'339
Avances salaires	64'323	143'275
Avances petites caisses	54'500	60'000
Avances missions, voyages	103'233	93'253
Paievements à distance	12'778	0
4.3. Autres débiteurs	7'106'648	6'104'067

5. Stocks

Fournitures	60'000	0
Mobilier	25'000	0
Ateliers d'impression	75'000	0
Matériel chimique, biostock et gaz	225'500	0
Ateliers de mécanique	102'000	0
Fournitures d'animalerie	58'000	0
Articles de sports et publicitaires	12'007	9'581
Matériel dentaire	13'000	0
Stocks	570'507	9'581

Annexes aux états financiers

6. Actifs transitoires

	2007	2006
Intérêts courus	2'306'803	2'063'773
Assurances, divers frais payés d'avance	640'864	169'876
Actifs transitoires	2'947'667	2'233'649

7. Immobilisations corporelles

7.1. Biens mobiliers

2007	Immobilisations en cours	Machines et Gros outillage	Appareils scientifiques	Mobilier	Véhicules	Matériel de bureau	Logiciels	Matériel audiovisuel	Matériel informatique	TOTAL
Valeur d'acquisition										
Au 01.01.07	866'646	8'409'998	147'809'666	16'975'612	618'404	1'522'379	0	12'401'477	44'654'830	233'259'012
Entrées	613'192	54'682	12'772'544	10'317'32	0	86'082	353'181	332'554	54'781'48	207'222'116
Sorties	0	-23'758	-3'364'851	-953	-22'040	-92'467	0	-256'430	-2'291'907	-6'952'406
Transferts	-29'131	-25'069	51'208	-3'393	0	-1'945	0	-1'170	9'500	0
Valeur d'acquisition au 31.12.07	1'450'707	8'415'854	157'268'567	18'002'998	596'364	1'514'049	353'181	12'476'431	47'850'571	247'928'722
Amortissements cumulés										
Au 01.01.07		-787'2800	-122'770'256	-11'465'119	-510'477	-1'388'139	0	-10'444'777	-34'938'925	-189'390'492
Pertes et transferts sur amortissements		3'358	-133'136	128	0	162	0	-6'143	-3'815	-174'446
Amort. année par cpte de résultat		-219'709	-103'77950	-1349'404	-29'004	-56'030	-14'369	-850'606	-4'552'762	-17'449'933
Amort. année par cpte de résultat (y.c. pertes)		-216'351	-105'11086	-1'349'276	-29'004	-55'868	-14'369	-856'748	-4'591'577	-17'624'279
Sorties		23'758	3'364'851	953	22'040	92'467	0	256'430	2'291'907	6'952'406
Mouvements Fonds Amortissements		-192'593	-71'462'35	-1'348'324	-6'964	36'599	-14'369	-600'318	-2'299'669	-11'571'973
Amortissements cumulés au 31.12.07		-8'065'393	-129'916'491	-12'813'442	-517'441	-1'351'540	-14'369	-11'045'095	-37'238'595	-200'962'365
Valeur nette au 01.12.2007	866'646	537'198	25'039'410	5'510'494	107'927	134'240	0	1'956'700	9'715'905	43'868'520
Valeur nette au 31.12.2007	1'450'707	350'461	27'352'076	5'189'556	78'923	162'509	338'812	1'431'336	10'611'976	46'966'357

2006	Immobilisations en cours	Machines et Gros outillage	Appareils scientifiques	Mobilier	Véhicules	Matériel de bureau	Logiciels	Matériel audiovisuel	Matériel informatique	TOTAL
Valeur d'acquisition										
Au 01.01.06	375'420	8'478'607	141'408'384	16'312'013	613'606	1'490'042		12'204'047	42'444'434	223'326'553
Entrées	491'226	175'257	11'284'794	693'797	106'948	98'935		979'935	4'248'505	180'788'57
Sorties		-204'046	-50'730'74	-23'614	-102'150	-66'598		-787'949	-1'888'967	-81'463'98
Transferts		-39'820	189'562	-6'584	0	0		5'984	-149'142	0
Valeur d'acquisition au 31.12.06	866'646	8'409'998	147'809'666	16'975'612	618'404	1'522'379		12'401'477	44'654'830	233'259'012
Amortissements cumulés										
Au 01.01.06		-783'2764	-116'765'414	-10'008'029	-588'886	-1'401'924		-10'316'053	-32'122'703	-179'035'773
Pertes et transferts sur amortissements		10'561	-1'304'616	-19'444	0	0		-7'647	-93'126	-141'4273
Amort. année par cpte de résultat		-254'642	-977'3300	-1'461'260	-23'741	-52'813		-909'026	-4'912'063	-17'086'945
Amort. année par cpte de résultat (y.c. pertes)		-244'082	-1'107'7916	-1'480'704	-23'741	-52'813		-916'673	-4'705'189	-18'501'117
Sorties		204'046	507'3074	23'614	102'150	66'598		787'949	1'888'967	8'146'398
Mouvements Fonds Amortissements		-407'036	-6'004'842	-1'457'090	78'409	13'785		-128'724	-2'816'222	-10'354'719
Amortissements cumulés au 31.12.06		-787'2800	-122'770'256	-11'465'119	-510'477	-1'388'139		-10'444'777	-34'938'925	-189'390'492
Valeur nette au 01.12.2006	375'420	645'843	24'642'970	6'303'984	24'720	88'118		1'887'994	10'321'731	44'290'780
Valeur nette au 31.12.2006	866'646	537'198	25'039'410	5'510'494	107'927	134'240		1'956'700	9'715'905	43'868'520

Annexes aux états financiers

7.2. Subvention investissement constatée d'avance

	2007	2006
Solde à nouveau	-18'715'452	-20'800'969
Utilisation de la subvention	11'245'589	14'698'184
Nouvelle subvention d'investissement	-13'310'096	-12'612'667
Subvention investissement constatée d'avance	-20'779'960	-18'715'452

7.3. Immeubles de placement

2007				Bilan Université				
	Etat locatif au 31.12.2007	Taux de rendement brut 2007	Valeur du marché	Participations	Créances	Ré-évaluations au 31.12.2007	Total Université	
Campagne PINCHAT - Ch. de Pinchat	Terrain en droit de superficie		0	641'849	0	0	641'849	
CANDOLLE - Rue de Candolle 12	Droit de superficie/FULE		0	1	0	0	1	
LES LATTES - Rue des Lattes 1	Hypothèque au bilan uni.	549'598	6.56%	8'380'000	6'013'893	0	2'366'108	8'380'001
MALAGNOU - Rte de Malagnou 154			11'000'000	256'720	0	107'43'280	11'000'000	
SI 31-DECEMBRE - Rue du 31-Décembre 7		364'872	6.12%	5'960'000	425'000	325'872	3'909'128	4'660'000
SI PICTET-DE-ROCHEMONT - Av. Pictet-Rochemont 15		443'546	6.18%	7'180'000	171'522	863'478	6'145'000	7'180'000
SI RADIOSA - Chemin Rieu 6		604'567	6.31%	9'580'000	202'500	1'324'720	7'023'780	8'551'000
SI ROSEAUX - Rue Devin-du-Village 15		216'510	7.05%	3'070'000	142'441	393'559	2'290'000	2'826'000
SI ST-JULIEN - Route de St-Julien 8		160'269	8.39%	1'910'000	210'000	111'990	1'202'010	1'524'000
Total			47'080'000	8'063'926	3'019'619	33'679'306	44'762'850	

2006			Valeurs fiscales		Bilan Université			
	Etat locatif au 31.12.2006	Taux AFC 2006	au 31.12.2006	Participations	Créances	Ré-évaluations au 31.12.2006	Total Université	
Campagne PINCHAT - Ch. de Pinchat	Terrain en droit de superficie			0	641'849	0	0	641'849
CANDOLLE - Rue de Candolle 12	Droit de superficie/FULE			0	1	0	0	1
LES LATTES - Rue des Lattes 1	Hypothèque au bilan uni.	545'954	6.99%	7'810'494	6'013'893	0	1'796'601	7'810'494
MALAGNOU - Rte de Malagnou 154				11'000'000	256'720	0	107'43'280	11'000'000
SI 31-DECEMBRE - Rue du 31-Décembre 7		362'852	6.99%	5'191'016	425'000	351'212	3'114'803	3'891'015
SI PICTET-DE-ROCHEMONT - Av. Pictet-Rochemont 15		439'503	6.99%	6'287'597	171'522	863'478	5'252'597	6'287'597
SI RADIOSA - Chemin Rieu 6		598'582	6.99%	8'563'405	202'500	1'430'885	5'883'020	7'516'405
SI ROSEAUX - Rue Devin-du-Village 15		208'007	6.99%	2'975'780	142'441	389'559	2'195'780	2'727'780
SI ST-JULIEN - Route de St-Julien 8		159'732	6.99%	2'285'150	210'000	150'450	1'538'700	1'899'150
Total				44'113'441	8'063'926	3'185'584	30'524'781	41'774'290

Annexes aux états financiers

8. Créanciers	2007	2006
Fournisseurs	9'203'979	7'717'425
Conférenciers	195'660	187'505
Membres du personnel	553'940	347'257
Impôts conférenciers	167'962	171'928
Charges sociales	2'000	0
TVA sur chiffre d'affaires	459'519	441'176
Régie	135'865	139'215
Garanties (trousses, magasin central, sports)	262'785	189'245
Ordres de paiements	52'208	23'189
Acomptes patients médecine dentaire	1'413'026	1'373'202
Créanciers	12'446'944	10'590'141

9. Passifs transitoires		
Versements divers à allouer et produits constatés d'avance	3'777'037	12'518'121
Versements Fonds National Suisse	2'907'137	-2'742'689
Inscriptions aux camps de ski	109'866	88'850
Charges diverses à payer	230'578	2'145'742
Salaires divers à payer	582'581	549'877
Prime vie chère	257'733	512'924
Dépassement subvention Théologie	198'900	0
Passifs transitoires	8'063'831	13'072'825

10. Emprunts hypothécaires		
Immeuble Les Lattes	2'106'000	2'176'200
Emprunts hypothécaires	2'106'000	2'176'200

11. Fonds de recherche

11.1. Fonds affectés à l'enseignement et à la recherche

Ils ne sont pas synonymes de "réserves", leur utilisation est réglementée dans la plupart des cas soit par le bailleur, soit par le donateur. Il existe plusieurs types de fonds :

Fonds National Suisse

Il s'agit de crédits alloués à des chercheurs pour des périodes allant de 12 à 60 mois. Les fonds sont en principe versés à l'avance. Le solde ouvert à la fin de l'année n'est donc pas disponible mais sera utilisé durant la période définie par le bailleur. Il correspond à environ 550 recherches en cours. Ces crédits financent des dépenses de fonctionnement, des acquisitions d'équipement et environ 700 contrats de personnel. Leur utilisation est contrôlée par le FNS, qui exige un rapport financier périodique ainsi qu'un rapport scientifique établi par le professeur.

Fonds de tiers (recherche)

Ils sont obtenus par les professeurs auprès de la Confédération, d'entités publiques, d'entreprises (contrats de prestations), de fondations d'utilité publique ou de fondations privées. Environ 960 personnes sont rétribuées par ces fonds. Très fréquemment, un budget est établi et le bailleur (ou le mandant) exige un rapport financier périodique.

Annexes aux états financiers

Participation aux frais d'infrastructure

La participation aux frais d'infrastructure est prélevée au moment de l'encaissement des fonds. En 2007, la participation de la formation continue s'élève à CHF 0.7 million et celle des fonds de tiers à CHF 1,4 million, soit un total de CHF 2.1 millions (2006 : formation continue CHF 0.6 million et fonds de tiers CHF 1.1 million, soit un total de CHF 1.7 million).

Fonds universitaires (avec chartes)

Ils proviennent de dons ou legs faits à l'Université pour aider la recherche, les étudiants ou pour financer des prix. Une charte en régit la destination, l'utilisation, la périodicité et la part disponible. En général, seuls les revenus peuvent être distribués. Il y a environ 120 fonds.

	2007	2006
Taxes étudiants	377'972	882'235
Réserve risque/manco subv. fédérales	5'816'000	4'400'000
Financement projets du Rectorat	0	663'000
Bachelor en Relations Internationales (BARI)	0	835'600
Projets Confédération (Triangle Azur, CUS)	1'800'621	0
Soldes facultés	0	14'857
Soldes budgétaires fonctionnement Etat affectés	7'994'593	6'795'692
Invest (LBA) et projets de loi	2'636'446	1'427'879
Fonds National Suisse	43'782'494	43'908'434
Fonds de tiers (recherche)	112'321'494	94'383'897
Fonds de recherche	156'103'988	138'292'330
Fonds affectés à l'enseignement et la recherche	166'735'028	146'515'901

11.2. Fonds de recherche et fonction. Etat non attribués

	2007	2006
Soldes facultés, fonctionnement Etat	1'566'572	0
Stocks	570'507	0
Fonds non affectés à une recherche spécifique sans mouvements ces 4 dernières années	13'648'849	31'296'394
Fonds de recherche et fonctionnement Etat non attribués	15'785'928	31'296'394

11.3. Fonds Universitaires avec chartes

Fonds universitaires	59'990'376	55'996'199
Réévaluations d'immeubles		
Les Lattes - Rue des Lattes 1	2'366'108	1'796'601
Malagnou - Rte de Malagnou 154	10'743'280	10'743'280
SI 31-Décembre - Rue du 31-Décembre 7	3'909'128	3'114'803
SI Pictet-de-Rochemont - Av. Pictet-Rochemont 15	6'145'000	5'252'597
SI Radiosa - Chemin Rieu 6	7'023'780	5'883'020
SI Roseaux - Rue Devin-du-Village 15	2'290'000	2'195'780
SI St-Julien - Route de St-Julien 8	1'202'010	1'538'700
Fonds universitaires avec chartes	93'669'682	86'520'980

Annexes aux états financiers

11.4. Réserve pour risques financiers

2007	Université					Fonds Universitaires - Chalmereau				
	Répartition LODH			Provision		Répartition Pictet & Cie			Provision	
Actions suisses	37.5%	19'094'757	25.21%	1'909'476	10%	50.0%	17'369'290	51.6%	1'736'929	10%
Actions étrangères	62.5%	38'833'270	74.79%	5'824'991	15%	50.0%	13'932'519	48.4%	2'089'878	15%
Total actions		57'928'027	100.00%	7'734'466			31'301'809	100.0%	3'826'807	
Obligations suisses	50.0%	55'429'027	48.89%	1'108'581	2%	50.0%	11'602'119	100.0%	232'042	2%
Obligations étrangères	50.0%	39'413'925	51.11%	1'970'696	5%	50.0%	-	0.0%	-	5%
Total obligations		94'842'952	100.00%	3'079'277			11'602'119	100.0%	232'042	
Total		152'770'979					42'903'928			
Provisions 2007				10'813'743					4'058'849	
Total									14'872'592	

2006	Université					Fonds Universitaires - Chalmereau				
	Répartition LODH			Provision		Répartition Pictet & Cie			Provision	
Actions suisses	37.5%	15'467'794	25.21%	1'546'779	10%	50.0%	14'065'148	51.6%	1'406'515	10%
Actions étrangères	62.5%	45'879'654	74.79%	6'881'948	15%	50.0%	13'192'265	48.4%	1'978'840	15%
Total actions		61'347'448	100.00%	8'428'728			27'257'413	100.0%	3'385'355	
Obligations suisses	50.0%	41'380'441	48.89%	827'609	2%	50.0%	12'876'728	100.0%	257'535	2%
Obligations étrangères	50.0%	43'251'269	51.11%	2'162'563	5%	50.0%	-	0.0%	-	5%
Total obligations		84'631'710	100.00%	2'990'172			12'876'728	100.0%	257'535	
Total		145'979'158					40'134'141			
Provisions 2006				11'418'900					3'642'889	
Total									15'061'789	

12. Subventions de la Confédération

Allocations de la Confédération pour la recherche	71'769'984	65'323'831
Subvention Ofas	3'455'567	3'588'970
Subvention fédérale de base	75'119'941	78'599'207
Subvention fédérale d'égalité	256'667	571'003
Subvention Campus Virtuel	430'882	615'595
Subvention Bologne	1'406'356	1'406'356
Subventions de la Confédération	152'439'398	150'104'962

13. Subventions cantonales

Subvention Etat	276'596'616	266'975'000
Rappels de cotisations dus à la CIA	6'425'464	0
Restitution sur solde trésorerie	0	-15'000'000
Subvention nette	283'022'080	251'975'000
Autres allocations	981'181	995'392
Subvention investissement annuelle	13'310'095	12'612'667
Variation du produit constaté d'avance sur sub.d'investissement	-2'064'508	2'085'517
Accord intercantonal	21'473'222	23'046'686
Allocation Vaud pour Ecole pharmacie	4'943'349	4'921'340
Subventions cantonales	321'665'419	295'636'602

Annexes aux états financiers

14. Autres produits	2007	2006
Taxes d'encadrement	7'201'209	7'352'407
Taxes fixes	1'916'784	1'667'875
Taxes HES	1'292'980	869'518
Emoluments et écolages	12'902'510	10'842'465
Auditeurs	70'565	75'170
Autres taxes d'inscription (formation continue, sports, cours d'été)	849'683	1'326'857
Subvention versée à la commission des taxes fixes	-111'279	0
14.1. Emoluments et écolages	24'122'452	22'134'291
Recettes dentaires	4'810'259	4'918'074
Location et entretien de matériel	272'947	362'269
Analyses	1'066'355	1'008'035
Mise à disposition de personnel	501'992	829'800
Prestations informatiques	638'160	716'258
Publicité	130'134	239'498
Autres prestations de services	3'099'891	3'475'512
14.2. Prestations de services	10'519'738	11'549'446
Mandats avec tiers	13'735'027	10'539'358
Matériel, travaux imprimerie, livres, publications	2'775'464	3'025'127
14.3. Ventes	16'510'492	13'564'485
Personnel mobilisé	112'553	208'274
Invalidité	171'828	190'733
Accidents	1'118'394	2'104'416
Maternité	1'460'293	1'564'129
Remboursement assurances	2'863'068	4'067'553
EPM (soins dentaires faits dans les hôpitaux)	434'381	415'212
Divers	586'005	963'522
14.4. Dédommagement des tiers	3'883'454	5'446'287
Activités accessoires	15'796	135'205
Recettes diverses	720'278	999'279
14.5. Recettes diverses	736'074	1'134'484
15. Charges de personnel		
Traitements personnel administratif et technique	147'691'216	143'942'656
Traitements enseignants	226'716'902	227'485'733
Charges sociales	27'774'378	27'541'140
Fonds de pension	41'868'862	40'997'928
Rappels de cotisations dus à la CIA	7'837'395	0
Assurance maladie, accident	1'305'053	1'285'157
Autres charges de personnel	655'604	769'417
Charges de personnel	453'849'411	442'022'031

Annexes aux états financiers

16. Subventions redistribuées	2007	2006
Fondation Romande de Santé au Travail	819'000	819'000
Subvention CUSO	530'300	530'300
Commission des Taxes fixes	192'642	81'554
Taxes allouées à la BPU	720'121	735'241
Subvention à la Crèche	2'404'120	2'879'872
Collaboration Vaud-Genève	130'000	0
Subvention versée à la commission des taxes fixes	-111'279	0
16.1. Subventions diverses	4'684'904	5'045'967
Bourses, subventions diverses aux étudiants	2'624'306	2'637'314
Subventions diverses	1'804'645	1'005'871
16.2. Subventions personnes physiques	4'428'951	3'643'186

17. Résultat financier

	2007				2006			
	Affectation recettes au DIP	Université	Fonds universitaires et Châlumeau	Total	Affectation recettes au DIP	Université	Fonds universitaires et Châlumeau	Total
Intérêts bancaires		452'661	226'398	679'059		276'334	74'268	350'603
Revenus des titres	1'500'000	3'599'490	708'623	5'808'113	1'500'000	3'080'626	687'652	5'268'278
Profits sur ventes de titres		10'409'182	3'574'630	13'983'812		5'850'405	4'029'816	9'880'221
Profits latents sur titres				0		4'591'244	265'940	4'857'185
Profits latents sur immeubles			3'491'215	3'491'215			3'843'789	3'843'789
Revenus divers		4'821	76'675	81'495				0
Immeubles de placement			1'218'681	1'218'681			1'199'674	1'199'674
Produits financiers	1'500'000	14'466'153	9'296'221	25'262'374	1'500'000	13'798'610	10'101'139	25'399'749
Pertes latentes sur titres		9'335'270	2'800'802	12'136'072			417'881	417'881
Pertes sur ventes de titres		2'301'539	527'402	2'828'941		972'295	1'302'504	2'274'799
Pertes latentes sur immeubles			336'690	336'690				0
Immeubles de placement			229'967	229'967			205'832	205'832
Charges financières	0	11'636'808	3'894'861	15'531'669	0	972'295	1'926'218	2'898'513
Résultat financier	1'500'000	2'829'345	5'401'360	9'730'705	1'500'000	12'826'315	8'174'921	22'501'236

18. Cautionnements, garanties et engagements

18.1. Litiges impliquant un risque financier pour l'Université

Cinq dossiers de litiges sont ouverts au service juridique de l'Université. Cependant, les risques financiers encourus sont considérés comme non significatifs, aussi aucune provision n'a été comptabilisée.

18.2. Détention d'actif dans la société CIBM

La société CIBM est une société simple composée du CHUV, des HUG, de l'EPFL, l'UNIL et l'UNIGE, dont tous les membres exercent une responsabilité solidaire. Elle a été créée dans le but d'acquérir en commun des équipements scientifiques, d'en assurer la maintenance et de les mettre à disposition des partenaires, en fonction des projets scientifiques soumis.

Annexes aux états financiers

L'apport global de l'Université de Genève de 2003 à 2007 s'élève à CHF 7 millions, dont CHF 1.6 million financé directement par la Fondation Jeantet-Leenaards. CHF 0.9 million a été comptabilisé en charge pour l'exercice 2007 (2006 : CHF 3.3 millions).

18.3. Contrats de location

Afin de faire face à la demande de logement des étudiants, l'Université a signé des baux à loyer, notamment avec la Fondation Universitaire pour le logement des étudiants et le DCTI pour un total de CHF 2.9 millions. La durée de ces contrats varie selon les cas.

18.4. Contrats de leasing

Le montant engagé pour les contrats de leasing des photocopieuses s'élève à CHF 3.3 millions. Certains de ces contrats se terminent en 2014.

19. Investissements et projets de loi pluriannuels (sauf bâtiments)

516.74 Investissements 2007 (budget voté CHF 9'346'000)

Solde disponible 2006	-361'589
Recettes 2007	9'707'589
Dépenses 2007	9'346'000
Solde disponible 2007	0

553.03 Prog. Tripartite SVS - L. 8323 (budget voté CHF 30'250'000)

	CUS + Tiers	L8323	Uni Lausanne	Total
Solde disponible 2006	1'424'479	0	0	1'424'479
Recettes cumulées 2006	9'083'752	11'628'443	7'233'000	27'945'195
Recettes cumulées 2007	11'486'557	12'000'000	7'791'500	31'278'057
Recettes 2007	2'402'805	371'557	558'500	3'332'862
Dépenses cumulées 2006	7'659'273	11'628'443	7'233'000	26'520'716
Dépenses cumulées 2007	9'215'099	12'000'000	7'791'500	29'006'599
Dépenses 2007	1'555'827	371'557	558'500	2'485'883
Solde disponible 2007	2'271'457	0	0	2'271'457

553.04 Comptabilité analytique - L. 8324 - CC5037 (budget voté CHF 2'706'175)

Solde disponible 2006	0
Recettes cumulées 2006	2'283'516
Recettes cumulées 2007	2'706'175
Recettes 2007	422'659
Dépenses cumulées 2006	2'283'516
Dépenses cumulées 2007	2'706'175
Dépenses 2007	422'659
Solde disponible 2007	0

506.65 Stérilisation Section Médecine dentaire - PL 9948 - UN6494 (budget voté CHF 1'550'000)

Recettes 2007	1'550'000
Dépenses 2007	1'550'000
Solde disponible 2007	0

506.59 Evolution infrastructure informatique - PL 9928 - UN6576 (budget voté CHF 2'339'000)

Recettes 2007	1'258'291
Dépenses 2007	1'258'291
Solde disponible 2007	0

Total Solde disponible 2006	1'062'890
Total Recettes 2007	16'271'400
Total Dépenses 2007	15'062'833
Solde disponible 2007	2'271'457

20. Taxes étudiants

		2007	2006
		CHF	CHF
Taxes d'encadrement			
Charges	Assistants	4'137'660	4'105'000
	Moniteurs	1'439'944	1'408'000
	Charges sociales - 20 %	1'115'521	1'102'600
	Allocation du Rectorat	120'600	205'400
	Allocation totale	6'813'725	6'821'000
	BPU (10%)	720'121	735'241
	Frais administratifs	30'276	25'437
	Versements	750'397	760'678
	Total	7'564'122	7'581'678
Produits	Report années précédentes	755'392	984'663
	8'277 étudiants / 2006 : 8'451 étudiants	7'201'209	7'352'407
	Total	7'956'602	8'337'070
Solde disponible		392'480	755'392
Taxes fixes			
Charges	Services sociaux culturels	2'380'000	2'280'000
	Commission taxes fixes	275'802	287'954
	Allocations	2'655'802	2'567'954
	Assurance accidents étudiants	138'885	144'175
	Frais administratifs	7'569	6'359
	Versements	146'454	150'534
	Total	2'802'256	2'718'488
Produits	Report années précédentes	126'843	101'538
	13'888 étudiants / 2006 : 14'418 étudiants	1'805'505	1'874'275
	Participation HES	855'401	869'518
	Taxes fixes	2'660'906	2'743'793
	Total	2'787'748	2'845'331
Solde disponible		-14'508	126'843
Taxes étudiants	Total charges	10'366'378	10'300'166
	Total produits	10'744'350	11'182'400
	Solde taxes	377'972	882'235

Remarques

- 13'888 étudiants ont payé leurs taxes fixes (CHF 65 / semestre)
- 8'277 étudiants ont payé leurs taxes complètes
- 5'611 étudiants sont exonérés des taxes d'encadrement, ce qui représente 40 % de l'effectif (en 2006, le taux était de 41 %).

21.1. Comptabilité budgétaire 2007 par source de financement

	Fonctionnement Etat	FNS	Fonds de tiers et Fonds universitaires	Invest (LBA) et projets de loi	Total Université
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Recettes					
Allocations de la Confédération	438'113	61'151'406	7'988'966	2'191'500	71'769'984
Subvention OFAS	3'455'567	0	0	0	3'455'567
Subvention fédérale de base	75'119'941	0	0	0	75'119'941
Subvention fédérale d'égalité	256'667	0	0	0	256'667
Subvention Campus Virtuel	426'445	0	4'437	0	430'882
Subvention Bologne	1'406'356	0	0	0	1'406'356
Subventions de la Confédération	81'103'089	61'151'406	7'993'403	2'191'500	152'439'398
Allocations cantonales	283'658'794	0	344'467	13'310'095	297'313'356
Accord intercantonal	21'473'222	0	0	0	21'473'222
Allocation Vaud pour Ecole pharmacie	4'943'349	0	0	0	4'943'349
Subventions cantonales	310'075'365	0	344'467	13'310'095	323'729'927
Communauté européenne	0	0	7'381'106	0	7'381'106
Autres subventions	70'341	-66'221	29'538'382	94'875	29'637'377
Subventions	391'248'796	61'085'184	45'257'358	15'596'471	513'187'809
Emoluments et écolages	11'573'184	0	12'649'347	11'200	24'233'731
Prestations de services	7'596'711	210'880	4'907'436	0	12'715'028
Ventes	833'901	21'999	15'654'354	1'664	16'511'917
Dédommagement des tiers	2'504'583	514'560	860'881	3'430	3'883'454
Recettes diverses	105'243	17'517	613'314	0	736'074
Immeubles étudiants	794'343	0	141'861	0	936'205
Total des recettes	414'656'762	61'850'141	80'084'551	15'612'765	572'204'218

21.1. Comptabilité budgétaire 2007 par source de financement

	Fonctionnement Etat	FNS	Fonds de tiers et Fonds universitaires	Invest (LBA) et projets de loi	Total Université
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Dépenses					
Traitements personnel adm. et technique	119'132'573	8'616'306	19'414'817	527'520	147'691'216
Traitements enseignants	185'102'928	23'201'833	17'700'833	711'308	226'716'902
Charges sociales	22'480'887	2'412'101	2'786'658	94'732	27'774'378
Fonds de pension	41'080'156	3'294'600	5'209'395	122'106	49'706'257
Assurance maladie, accident	800'263	235'357	260'851	8'582	1'305'053
Autres charges de personnel	509'391	0	144'325	1'888	655'604
Dépenses de personnel	369'106'197	37'760'198	45'516'880	1'466'137	453'849'411
Fournitures et livres	10'546'563	594'376	2'446'361	68'238	13'655'539
Mobiliers, machines, véhicules	1'017'816	1'197'654	449'924	1'064'732	3'730'126
Financement des biens immobilisés (bilan)	688'616	3'715'477	5'229'218	10'111'447	19'744'758
Eau, énergie, combustible	305'643	0	4'975	0	310'618
Autres marchandises	5'119'289	8'108'175	6'293'903	44'176	19'565'544
Entretien immeubles étudiants	560'774	0	337'383	553'264	1'451'421
Entretien objets mobiliers	2'240'561	309'160	467'825	234'891	3'252'436
Loyers, fermages, redevances	2'480'997	207'834	685'649	343'837	3'718'316
Frais déplacement, réception, conférence	3'420'222	1'842'065	4'436'287	48'843	9'747'417
Prestations de service, frais de gestion	10'314'376	5'611'020	13'554'727	510'432	29'990'555
Frais divers	61'929	108'074	86'437	0	256'440
Biens, services, marchandises	36'756'786	21'693'836	33'992'688	12'979'860	105'423'170
Pertes sur débiteurs	298'986	0	188'915	0	487'901
Impôts immobiliers	0	0	0	0	0
Autres dépenses	298'986	0	188'915	0	487'901
Subventions diverses	4'708'921	0	87'263	0	4'796'183
Subventions personnes physiques	2'521'819	145'883	1'701'249	60'000	4'428'951
Subventions accordées	7'230'740	145'883	1'788'512	60'000	9'225'134
Remboursements bailleurs	0	2'250'225	364'000	0	2'614'225
Total des dépenses	413'392'710	61'850'141	81'850'994	14'505'997	571'599'842
Ecart budgétaire intermédiaire	1'264'052	-	-1'766'443	1'106'768	604'377
Intérêts bancaires	1'422	0	575'838	101'799	679'059
Revenus des titres	1'500'000	0	4'308'113	0	5'808'113
Profits sur ventes de titres	0	0	13'983'812	0	13'983'812
Profits latents sur titres	0	0	0	0	0
Profits latents sur immeubles	0	0	3'491'215	0	3'491'215
Revenus divers	0	0	81'495	0	81'495
Immeubles de placement	0	0	1'218'681	0	1'218'681
Réévaluation immeubles	0	0	0	0	0
Recettes financières	1'501'422	0	23'659'154	101'799	25'262'374
Pertes latentes sur titres	0	0	12'136'072	0	12'136'072
Pertes sur ventes de titres	0	0	2'828'941	0	2'828'941
Pertes latentes sur immeubles	0	0	336'690	0	336'690
Immeubles de placement	0	0	229'967	0	229'967
Dépenses financières	0	0	15'531'669	0	15'531'669
Ecart budgétaire intermédiaire	1'501'422	0	8'127'484	101'799	9'730'705
Ecart budgétaire	2'765'473	0	6'361'041	1'208'567	10'335'081

21.2. Comptabilité budgétaire 2006 par source de financement

	Fonctionnement Etat	FNS	Fonds de tiers et Fonds universitaires	Invest (LBA) et projets de loi	Total Université
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Recettes					
Allocations de la Confédération	126'938	56'693'162	6'729'930	1'773'801	65'323'831
Subvention OFAS	3'588'970	0	0	0	3'588'970
Subvention fédérale de base	78'599'207	0	0	0	78'599'207
Subvention fédérale d'égalité	571'003	0	0	0	571'003
Subvention Campus Virtuel	620'595	0	-5'000	0	615'595
Subvention Bologne	1'406'356	0	0	0	1'406'356
Subventions de la Confédération	84'913'069	56'693'162	6'724'930	1'773'801	150'104'962
Allocations cantonales	252'365'152	0	619'014	12'612'667	265'596'833
Accord intercantonal	23'046'686	0	0	0	23'046'686
Allocation Vaud pour Ecole pharmacie	4'921'340	0	0	0	4'921'340
Subventions cantonales	280'333'178	0	619'014	12'612'667	293'564'859
Communauté européenne	0	0	8'978'877	0	8'978'877
Autres subventions	59'453	105'859	26'213'884	0	26'379'196
Subventions	365'305'700	56'799'021	42'536'706	14'386'468	479'027'895
Emoluments et écolages	11'649'678	0	10'656'516	34'497	22'340'691
Prestations de services	7'100'744	269'050	5'916'633	6'500	13'292'927
Ventes	1'252'821	93'605	12'215'385	2'674	13'564'485
Dédommagement des tiers	3'715'062	290'856	1'441'827	8'565	5'456'309
Recettes diverses	282'442	16'175	818'801	17'067	1'134'484
Immeubles étudiants	716'149	0	427'201		1'143'350
Total des recettes	390'022'596	57'468'706	74'013'068	14'455'770	535'960'140

21.2. Comptabilité budgétaire 2006 par source de financement

	Fonctionnement Etat	FNS	Fonds de tiers et Fonds universitaires	Invest (LBA) et projets de loi	Total Université
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Dépenses					
Traitements personnel adm. et technique	118'141'326	8'291'562	16'777'070	732'698	143'942'656
Traitements enseignants	185'956'936	23'583'145	17'214'847	730'805	227'485'733
Charges sociales	22'434'614	2'440'527	2'554'264	111'735	27'541'140
Fonds de pension	34'305'148	3'232'814	3'299'395	160'571	40'997'928
Assurance maladie, accident	799'589	241'505	234'269	97'95	1'285'157
Autres charges de personnel	638'217	0	131'201	0	769'417
Dépenses de personnel	362'275'829	37'789'553	40'211'046	1'745'604	442'022'031
Fournitures et livres	11'346'263	557'138	2'603'171	5'003	14'511'575
Mobiliers, machines, véhicules	943'485	881'803	223'060	4'020'793	6'069'142
Financement des biens immobilisés (bilan)	66'596	2'848'117	4'263'075	9'409'154	16'586'942
Eau, énergie, combustible	295'190	0	20'660	0	315'850
Autres marchandises	5'333'855	7'992'221	5'192'310	31'178	18'549'564
Entretien immeubles étudiants	777'116	0	122'555	296'662	1'196'333
Entretien objets mobiliers	2'804'336	216'750	410'738	132'919	3'564'744
Loyers, fermages, redevances	2'269'627	189'138	470'933	122'075	3'051'772
Frais déplacement, réception, conférence	3'139'022	1'613'128	4'138'096	53'312	8'943'558
Prestations de service, frais de gestion	10'012'091	4'069'755	11'466'202	771'687	26'319'735
Frais divers	30'331	95'506	62'870	0	188'707
Biens, services, marchandises	37'017'911	18'463'557	28'973'670	14'842'783	99'297'921
Pertes sur débiteurs	99'950	0	65'838	0	165'788
Impôts immobiliers	11'666	0	10'781	0	22'447
Autres dépenses	111'616	0	76'618	0	188'235
Subventions diverses	5'174'369	0	77'998	0	5'252'367
Subventions personnes physiques	2'569'067	162'921	924'162	810	3'656'961
Subventions accordées	7'743'437	162'921	1'002'160	810	8'909'328
Remboursements bailleurs	16'452	1'052'675	489'864	0	1'558'991
Total des dépenses	407'165'245	57'468'706	70'753'358	16'589'197	551'976'506
Ecart budgétaire intermédiaire	-17'142'649	0	3'259'710	-2'133'427	-16'016'366
Intérêts bancaires	1'207	0	297'407	51'989	350'603
Revenus des titres	1'500'000	0	3'768'278	0	5'268'278
Profits sur ventes de titres	0	0	9'880'221	0	9'880'221
Profits latents sur titres	0	0	4'857'185	0	4'857'185
Profits latents sur immeubles	0	0	3'843'789	0	3'843'789
Immeubles de placement	0	0	1'199'674	0	1'199'674
Recettes financières	1'501'207	0	23'846'553	51'989	25'399'749
Pertes latentes sur titres	0	0	417'881	0	417'881
Pertes sur ventes de titres	0	0	2'274'799	0	2'274'799
Immeubles de placement	0	0	205'832	0	205'832
Dépenses financières	0	0	2'898'513	0	2'898'513
Ecart budgétaire intermédiaire	1'501'207	0	20'948'040	51'989	22'501'236
Ecart budgétaire	-15'641'442	0	24'207'750	-2'081'438	6'484'870

21.3. Rapprochement comptabilité budgétaire et compte d'exploitation 2007

		Comptabilité budgétaire	Ecart	Compte d'exploitation
		CHF	CHF	CHF
Produits d'exploitation	Subventions de la Confédération	152'439'398		152'439'398
	Subventions cantonales	323'729'927	-2'064'508 N1	321'665'419
	Communauté européenne	7'381'106		7'381'106
	Autres subventions	29'637'377		29'637'377
	Subventions	513'187'809	-2'064'508	511'123'301
	Emoluments et écolages	24'233'731	-111'279 N2	24'122'452
	Prestations de services	12'715'028	-2'195'290 N3	10'519'738
	Ventes	16'511'917	-1'426 N4	16'510'492
	Dédommagement des tiers	3'883'454		3'883'454
	Recettes diverses	736'074		736'074
	Immeubles étudiants	936'205		936'205
Total		572'204'218	-4'372'502	567'831'716
Charges d'exploitation	Charges de personnel	453'849'411		453'849'411
	Fournitures et livres	13'655'539		13'655'539
	Mobiliers, machines, véhicules	3'730'126		3'730'126
	Financement des biens immobilisés (bilan)	19'744'758	-19'744'758 N5	0
	Eau, énergie, combustible	310'618		310'618
	Autres marchandises	19'565'544		19'565'544
	Entretien immeubles étudiants	1'451'421		1'451'421
	Entretien objets mobiliers	3'252'436		3'252'436
	Loyers, fermages, redevances	3'718'316		3'718'316
	Frais déplacement, réception, conférence	9'747'417		9'747'417
	Prestations de service, frais de gestion	29'990'555	-2'195'290 N3	27'795'265
	Frais divers	256'440		256'440
	Biens, services, marchandises	105'423'170	-21'940'048	83'483'122
	Pertes sur débiteurs	487'901		487'901
	Impôts immobiliers	0		0
	Amortissements et pertes sur biens mobiliers	0	13'877'259 N6	13'877'259
	Autres charges	487'901	13'877'259	14'365'160
	Subventions diverses	4'796'183	-111'279 N2	4'684'904
	Subventions personnes physiques	4'428'951		4'428'951
	Subventions accordées	9'225'134	-111'279	9'113'855
	Remboursements bailleurs	2'614'225		2'614'225
	Total	571'599'842	-8'174'068	563'425'774
Résultat intermédiaire		604'377	3'801'565	4'405'942
Produits financiers	Intérêts bancaires	679'059		679'059
	Revenus des titres	5'808'113		5'808'113
	Profits sur ventes de titres	13'983'812		13'983'812
	Profits latents sur titres	0		0
	Profits latents sur immeubles	3'491'215		3'491'215
	Revenus divers	81'495		81'495
	Immeubles de placement	1'218'681		1'218'681
	Produits financiers	25'262'374	0	25'262'374
Charges financières	Pertes latentes sur titres	12'136'072		12'136'072
	Pertes sur ventes de titres	2'828'941		2'828'941
	Pertes latentes sur immeubles	336'690		336'690
	Immeubles de placement	229'967		229'967
	Charges financières	15'531'669	0	15'531'669
Résultat financier		9'730'705		9'730'705
Résultat	Résultat	10'335'081	3'801'565	14'136'647

N1 Part non utilisée de la subvention d'investissement

N2 Subvention versée à la commission des taxes fixes

N3 Participation des fonds aux frais d'infrastructures de l'Université, versée sur le crédit Etat

N4 Vente de matériel immobilisé

N5 Acquisitions 2007

N6 Charges d'amortissements et mises au rebut de matériel immobilisé

21.4. Rapprochement comptabilité budgétaire et compte d'exploitation 2006

		Comptabilité budgétaire	Ecart	Compte d'exploitation
		CHF	CHF	CHF
Produits d'exploitation	Subventions de la Confédération	150'104'962		150'104'962
	Subventions cantonales	293'564'859	2'071'743 N1	295'636'602
	Communauté européenne	8'978'877		8'978'877
	Autres subventions	26'379'196		26'379'196
	Subventions	479'027'895	2'071'743	481'099'637
	Emoluments et écolages	22'340'691	-206'400 N2	22'134'291
	Prestations de services	13'292'927	-1'743'481 N3	11'549'446
	Ventes	13'564'485		13'564'485
	Dédommagement des tiers	5'456'309	-10'022 N4	5'446'287
	Recettes diverses	1'134'484		1'134'484
	Immeubles étudiants	1'143'350	-8'160 N5	1'135'190
	Total	535'960'140	103'679	536'063'820
Charges d'exploitation	Charges de personnel	442'022'031		442'022'031
	Fournitures et livres	14'511'575		14'511'575
	Mobiliers, machines, véhicules	6'069'142		6'069'142
	Financement des biens immobilisés (bilan)	16'586'942	-16'586'942 N6	0
	Eau, énergie, combustible	315'850		315'850
	Autres marchandises	18'549'564		18'549'564
	Entretien immeubles étudiants	1'196'333		1'196'333
	Entretien objets mobiliers	3'564'744	-10'022 N4	3'554'722
	Loyers, fermages, redevances	3'051'772	-8'160 N5	3'043'612
	Frais déplacement, réception, conférence	8'943'558		8'943'558
	Prestations de service, frais de gestion	26'319'735	-1'743'481 N3	24'576'254
	Frais divers	188'707		188'707
	Biens, services, marchandises	99'297'921	-18'348'605	80'949'316
	Pertes sur débiteurs	165'788		165'788
	Impôts immobiliers	22'447		22'447
	Amortissements et pertes sur biens mobiliers	0	10'560'101 N7	10'560'101
	Autres charges	188'235	10'560'101	10'748'336
	Subventions diverses	5'252'367	-206'400 N2	5'045'967
	Subventions personnes physiques	3'656'961	-13'775 N1	3'643'186
	Subventions accordées	8'909'328	-220'175	8'689'153
	Remboursements bailleurs	1'558'991		1'558'991
	Total	551'976'506	-8'008'678	543'967'828
	Résultat intermédiaire	-16'016'366	8'112'358	-7'904'008
Produits financiers	Intérêts bancaires	350'603		350'603
	Revenus des titres	5'268'278		5'268'278
	Profits sur ventes de titres	9'880'221		9'880'221
	Profits latents sur titres	4'857'185		4'857'185
	Profits latents sur immeubles	3'843'789		3'843'789
	Immeubles de placement	1'199'674		1'199'674
	Produits financiers	25'399'749	0	25'399'749
Charges financières	Pertes latentes sur titres	417'881		417'881
	Pertes sur ventes de titres	2'274'799		2'274'799
	Immeubles de placement	205'832		205'832
	Charges financières	2'898'513	0	2'898'513
	Résultat financier	22'501'236		22'501'236
Résultat	Résultat	6'484'870	8'112'358	14'597'228

N1 Utilisation de la subvention d'investissement (2001-2005) et participation de l'Etat au dépôt légal géré par la BPU

N2 Subvention versée à la commission des taxes fixes

N3 Participation des fonds aux frais d'infrastructures de l'Université, versées sur le crédit Etat

N4 Refacturation au budget Etat des frais du centre de calcul observatoire financés par FNS

N5 Participation du Rectorat aux frais de séminaire

N6 Acquisitions 2006

N7 Charges d'amortissements et mises au rebut de matériel immobilisé

22.1. Effets en vue de l'adoption des normes DICO-GE sur le bilan au 31.12.2006

	Situation au 31.12.2006 avant retraitement	Sociétés immobilières	Liquidités	Subvention invest.	Ajustement FNS	Reclassification Fonds propres / Fonds affectés	Situation au 31.12.2006 après retraitement
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Actif							
Liquidités et équivalents de liquidités	28'451'808		-6'002'682				22'449'126
Titres de placement	186'113'298		6'002'682				192'115'979
Débiteurs subventions	20'618'771						20'618'771
Débiteurs fonds	4'767'616		-361'589				4'406'027
Autres débiteurs	6'104'067	0					6'104'067
Stock, vêtements, souvenirs	9'581						9'581
Actifs transitoires	2'233'649						2'233'649
Total actifs circulants	248'238'789	0	0	-361'589	0		247'937'200
Biens mobiliers	43'868'518						43'868'518
Subvention d'investissement	0						0
Terrains et bâtiments	19'452'344	-19'452'344		-187'15'452			-187'15'452
Immeubles de placement	22'321'947	19'452'344					41'774'290
Immobilisations incorporelles	1						1
Autres actifs financiers	99'361						99'361
Total actifs immobilisés	85'742'170	0	0	-187'15'452	0		67'026'718
TOTAL ACTIF	334'040'960	0	0	-190'77'041	0		314'963'918
Passif							
Créanciers	10'590'141						10'590'141
Créanciers fonds	517'639			-51'76'39			0
Passifs transitoires	15'615'514			-27'42'689			13'072'825
Total fonds étrangers à court terme	28'923'294	0	0	0	0	0	23'962'966
Emprunts hypothécaires	2'176'200						2'176'200
Fonds affectés à l'enseignement et la recherche	0						14'651'59'01
Total fonds étrangers à long terme	2'176'200	0	0	0	0	14'651'59'01	14'651'59'01
Fonds affectés à l'enseignement et la recherche	199'251'772				326'03'28	-202'51'21'00	0
Fonds de recherche et fonction. Etat non attribués	31'296'394						31'296'394
Fonds universitaires avec chartes	0	30'524'781				55'996'199	86'520'980
Report à nouveau sur évaluation immobilisations	43'868'518			-19'077'041			24'791'477
Report à nouveau sur évaluation immeubles	30'524'781	-30'524'781					0
Total fonds propres	304'941'466	0	0	-190'77'041	326'03'28	-14'651'59'01	142'608'851
TOTAL PASSIF	334'040'960	0	0	-190'77'041	0	0	314'963'918

22.3. Effets en vue de l'adoption des normes DICO-GE sur le flux de liquidités au 31.12.2006

	Situation au 31.12.2006		Situation au 31.12.2006	
	avant retraitement		après retraitement	
	CHF	CHF	CHF	CHF
Activités d'exploitation	Résultat de l'exercice	5'407'594	9'189'634	14'597'228
	Amortissements de la période	10'580'101	0	10'580'101
	Utilisation de la subvention d'investissement			-14'898'184
	Revenus nets de gestion des immeubles	-2'790'004	67'112	-2'722'892
	Produit vente immeuble	0	0	0
	Résultats latents sur immeubles	0	-3'843'789	-3'843'789
	Profits latents sur titres, net	-4'439'304	0	-4'439'304
	Revenu des titres	-5'288'278	0	-5'288'278
	Gain sur ventes de titres, net	-7'605'422	0	-7'605'422
	Intérêts bancaires	-350'603	0	-350'603
	Provisions	165'788	0	165'788
	Capacité d'autofinancement	-4'320'128	-9'285'227	-13'605'355
	Débiteurs Canton de Genève (augmentation/diminution)	-4'115'915	0	-4'115'915
	Autres débiteurs (diminution/augmentation)	1'272'873	0	1'272'873
	Variation de stock (augmentation)	-9'581	9'581	0
	Actifs transitoires (diminution/augmentation)	301'656	0	301'656
	Créanciers / Fournisseurs (augmentation/diminution)	715'446	0	715'446
Activités d'investissement	Passifs transitoires (augmentation)	11'782'892	-3'260'327	8'502'565
	Autres variations (augmentation)	0	-9'581	-9'581
	Flux de trésorerie des activités d'exploitation	5'607'243	-12'545'554	-6'938'311
	Achats d'immobilisations corporelles	-16'586'942	0	-16'586'942
	Créances citrographiques (diminution)	209'120	0	209'120
	Revenus nets de gestion des immeubles & régies	2'819'179	0	2'819'179
	Remboursement prêt Fule	60'000	0	60'000
	Achats de titres	-88'556'100	-6'002'683	-94'558'783
	Produit ventes de titres	88'383'940	0	88'383'940
	Revenu des titres & impôt anticipé	4'983'121	0	4'983'121
Activités de financement	Intérêts bancaires	350'603	0	350'603
	Autres actifs financiers (diminution/augmentation)	2'437	0	2'437
	Flux de trésorerie des activités d'investissement	-8'324'642	-6'002'683	-14'327'325
	Subvention d'investissement sur immobilisations	0	12'612'667	12'612'667
	Remboursement emprunts hypothécaires	-70'200	0	-70'200
Variation trésorerie	Intérêts de la dette hypothécaire	0	-67'112	-67'112
	Flux de trésorerie des activités de financement	-70'200	12'545'555	12'475'355
	Augmentation / Diminution des liquidités	-2'787'599	-6'002'682	-8'790'281
	Liquidités en début de période	31'239'407	0	31'239'407
	Liquidités en fin de période	28'451'808	-6'002'682	22'449'126

	Fonds affectés à l'enseignement et à la recherche					Fonds propres			
	Fonctionnement Etat	Invest (LBA) et projets de loi	Fonds National Suisse	Fonds tiers (recherche)	Total	Fonds universitaires (avec chartes)	Report à nouveau sur évaluation immobilisations	Fonds de recherche non attribués	Total
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Au 31 décembre 2005, retraité 1)	22'437'134	3'147'728	43'780'500	88'477'574	157'842'936	79'144'966	23'128'223	19'759'787	122'032'976
Résultat de l'exercice	-15'641'442	-2'081'438	-3'260'328	16'831'736	-4'151'472	3'532'225	6'026'841		9'559'066
Réaffectation aux fonds disponibles				-11'536'607	-11'536'607			11'536'607	11'536'607
Amortissement des biens repris au 01.01.2004							-6'449'104		-6'449'104
Avances sur fonds de recherches		361'589	127'934	611'194	1'100'716				
Au 31 décembre 2006 - avant retraitement	6'795'692	1'427'879	40'648'106	94'383'897	143'255'573	82'677'191	22'705'960	31'296'394	136'679'545
Retraitements en vue de l'adoption des DICO-GE									
Subvention investissement							2'085'517		2'085'517
Ajustement FNS			3'260'328		3'260'328				
Réévaluation immeubles						3'843'789			3'843'789
Impact sur résultat			3'260'328		3'260'328	3'843'789	2'085'517		5'929'306
Au 31 décembre 2006 - après retraitement	6'795'692	1'427'879	43'908'434	94'383'897	146'515'901	86'520'980	24'791'477	31'296'394	142'608'851

1) Le report à nouveau sur évaluation immobilisations au 31.12.2005 a été retraité afin d'intégrer les produits constatés d'avance sur immobilisations pour les années 2001 à 2005, pour un montant de CHF 21,1 millions.

23. Rapport des réviseurs



Ernst & Young SA
Route de Chancy 59
Case postale
CH-1213 Genève

Téléphone +41 58 286 56 56
Téléfax +41 58 286 56 57
www.ey.com/ch

Au Rectorat et à l'Administration de

L'Université de Genève

Genève, le 1^{er} avril 2008

Rapport des réviseurs

Conformément au mandat que vous nous avez confié, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, comptabilité budgétaire, tableau de variation des fonds affectés à l'enseignement et à la recherche et fonds propres, flux de trésorerie et annexe – pages 3 à 33) de l'Université de Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2007.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Rectorat et à l'Administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Comme indiqué dans la note 2.12 à la page 10, la provision pour vacances et heures supplémentaires estimée à CHF 5.14 millions (2006 : CHF 5.27 millions), ainsi que la provision pour le PLEND estimée à CHF 7.06 millions (2006 : CHF 8.20 millions), n'ont pas été enregistrées dans les comptes au 31 décembre 2007, respectivement au 31 décembre 2006, conformément aux décisions du Conseil d'Etat du 26 avril 2006 et du 31 janvier 2007. S'agissant d'engagements de l'Université, ces provisions et charges doivent figurer dans les comptes de l'Université. Les fonds propres et les fonds affectés à l'enseignement et à la recherche au 31 décembre 2007 sont, par conséquent, surévalués de CHF 12.20 millions.

Selon notre appréciation, à l'exception des éléments présentés au paragraphe précédent, la comptabilité et les comptes annuels sont, à tous égards significatifs, conformes à la loi et règlements de l'Université de Genève, ainsi qu'aux directives de l'administration cantonale relatives à la comptabilité publique.

Ernst & Young SA

Philippe Stöckli
Expert-comptable diplômé
(Réviseur responsable)

Damien Facon

Annexe

Membre de la Chambre fiduciaire

Etats financiers 2007
Université de Genève

24. Subvention non monétaire

		Budget 2007	Comptes 2007	Comptes 2006
		CHF	CHF	CHF
Dépenses				
33100102	Amortissements ordinaires patrimoine adm.	19'796'836	19'745'836	19'400'582
39100150	Conciergerie, salaires	4'425'400	0	0
39101150	Machines, nettoyage	20'700	1'184	655
39101250	Eau, énergie, combustible	7'231'800	8'828'796	3'979'492
39101350	Fournitures	300'500	150'386	53'443
39101450	Entretien des immeubles	6'798'950	6'826'245	3'370'997
39101550	Matériel incendie	435'250	129'937	194'609
39101650	Loyer réel	11'239'200	4'875'382	2'425'624
391018xx	Prestations services par tiers	4'447'150	4'898'060	1'649'930
39106550	Charges de bâtiments - subvention	535'500	0	0
391	Frais de bâtiments	35'434'450	25'709'990	11'674'751
39201301	Intérêts de la dette	6'163'000	6'163'000	0
39700213	Prestations véhicules	5'300	0	0
3	Dépenses subvention non monétaire	61'399'586	51'618'826	31'075'333
Recettes				
49102350	Immeuble patrimoine financier	6'903'400	1'133'860	217'350
49102750	Immeuble patrimoine administratif	1'213'900	43'857	23'245
49103550	Revenus bâtiments vente	112'200	0	0
49103650	Dédommagement de tiers	1'079'500	119'013	87'981
4	Recettes subvention non monétaire	9'309'000	1'296'730	328'576

Les dépenses et recettes de la subvention non monétaire sont gérées par le DCTI. Les chiffres qui avaient été communiqués en 2006 étaient incomplets, d'où l'écart important avec 2007.

Source : Département des finances

25. Accord intercantonal

Nombre total d'étudiants

Domicile	2004 - 2005	2005 - 2006	2006 - 2007	2007 - 2008	2004 - 2005	2005 - 2006	2006 - 2007	2007 - 2008
Genève	6'070	6'095	5'927	5'859	41.33%	42.27%	43.16%	43.84%
En Suisse	3'478	3'341	3'092	2'929	23.68%	23.17%	22.52%	21.92%
A l'étranger	5'137	4'982	4'713	4'576	34.98%	34.55%	34.32%	34.24%
Total	14'685	14'418	13'732	13'364	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Variation d'une année à l'autre du nombre total d'étudiants						-1.82%	-4.76%	-2.68%

Répartition des étudiants extra-cantonaux à l'Université de Genève

Groupes - facultés	Accord intercantonal 2006				Accord intercantonal 2007			
	Montant forfaitaire	2005 - 2006 sem. hiver	2006 sem. été	Total	Montant forfaitaire	2006 - 2007 sem. hiver	2007 sem. été	Total
GF I - Sciences humaines	5'045	2127	1974	20'689'545	5'045	2034	1879	19'741'085
GF II - Faculté des Sciences	12'215	295	270	6'901'475	12'215	262	233	6'046'425
GF III - Faculté de Médecine	24'430	132	120	6'156'360	24'430	138	127	6'473'950
Réductions pour pertes migratoires				-571'894				-553'611
Sous-total				33'175'486				3170'849
Part IUHEI				-2'769'251				-3'230'137
Part UNIL (étudiants Ecole de pharmacie Vaud-Genève)				219'870				659'610
Sous-total		2554	2364	30'626'105		2434	2239	29137'322
Total				30'626'105				29'137'322
Rétrocession étudiants genevois autres cantons				-7'579'419				-7'664'100
Net				23'046'686				21'473'222

Source : bureau des statistiques et service du budget de l'Université de Genève

26. Personnel Etat et Université

Personnel au 31.12.2007, en termes de postes EPT et de personnes Rémunération Etat

	Corps professoral		Collaborateurs de l'enseignement et de la recherche		Personnel administratif et technique		Total	
	Nb de postes	Nb de pers.	Nb de postes	Nb de pers.	Nb de postes	Nb de pers.	Nb de postes	Nb de pers.
Autor. univ. / Admin. & centres	8	5	11	21	321	380	341	406
Faculté des Sciences	99	131	429	541	301	370	829	1042
Faculté de Médecine	82	143	219	378	344	445	645	966
Faculté des Lettres	69	106	157	233	48	67	274	406
Faculté des Sciences éco & sociales	69	111	117	162	42	54	228	327
Faculté de Droit	36	46	79	100	32	45	147	191
Fac. aut. théologie protestante	0	0	2	4	3	4	5	8
Fac. Psychologie & sc. Éducation	49	64	167	243	52	68	268	375
Institut d'architecture	5	8	18	22	10	14	33	44
Ecole de traduction et interprétation	11	13	46	114	12	16	69	143
Total	430	627	1245	1818	1165	1463	2840	3908

Personnel au 31.12.2007, en termes de postes EPT et de personnes Toutes sources de rémunération confondues

	Corps professoral		Collaborateurs de l'enseignement et de la recherche		Personnel administratif et technique		Total	
	Nb de postes	Nb de pers.	Nb de postes	Nb de pers.	Nb de postes	Nb de pers.	Nb de postes	Nb de pers.
Autor. univ. / Admin. & centres	8	5	40	58	355	430	403	493
Faculté des Sciences	111	146	600	769	399	491	1110	1406
Faculté de Médecine	103	231	421	645	498	649	1022	1525
Faculté des Lettres	74	112	174	262	55	79	303	453
Faculté des Sciences éco & sociales	73	118	169	225	74	105	315	448
Faculté de Droit	37	50	94	117	38	54	170	221
Fac. aut. théologie protestante	7	8	15	18	5	5	26	31
Fac. Psychologie & sc. Éducation	52	67	191	274	58	80	301	421
Institut d'architecture	5	8	20	26	10	14	36	48
Ecole de traduction et interprétation	11	13	52	120	12	16	76	149
Total	482	758	1775	2514	1505	1923	3762	5195

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

27. Brevets et actions

Demandes de brevets publiées en 2007 par l'Université de Genève

Titres des technologies	N° des brevets
Thermosetting neutralized chitosan composition forming a hydrogel, lyophilizate, and processes for producing the same	WO 2007073749
Tropical Drug Delivery by Iontophoresis	WO 2007125383
Methods and Compositions for inhibiting tumorigenesis	US 20079530
Poly lactide compositions and uses thereof	WO 2007012979
Procédé, installation et signe d'authentification d'un objet	WO 2007020493
Method of producing a modified (poly)peptide	WO 2007039231
Diagnostic Method for Brain-related Damage Disorders	WO207007129
Detection and treatment of cancers	WO 2007105114
Intraocular lens with drug delivery system attached thereto	WO 2007112946
Antibodies as biomarkers for the prognosis of lymphoma patients	WO 2007039489

Actions détenues en 2007 par l'Université de Genève en échange de licences

Société	Type	Quantité	Valeur nom.	Papier-valeur
Geneva Bioinformatics SA	Sciences de la vie	8'450	CHF 10.00	Certificat d'actions
Novimmune SA	Sciences de la vie	1'300	CHF 10.00	
Oscient Pharmaceuticals	Sciences de la vie	525	USD 0.01	
Suriasis	Sciences de la vie	1'085	CHF 10.00	
Id Quantique SA	Sciences physiques	1'028'300	CHF 0.01	Certificat d'actions
Miradreams	Sciences informatiques	4'530	CHF 1.00	

Source : Bureau de transferts de technologies UNITEC

28. Fonctionnement Etat par facultés 2007

28.1. Total Université

		Comptes 2006 CHF	Comptes 2007 CHF	Budgets 2007 CHF	Ecart CHF
Recettes	Subventions	365'305'700	391'248'796	397'942'274	-6'693'479
	Autres recettes	24'716'896	23'407'966	23'155'000	252'966
	Total des recettes	390'022'596	414'656'762	421'097'274	-6'440'513
Dépenses	Traitements personnel adm. et technique	118'141'326	119'132'573	119'346'537	213'964
	Traitements enseignants	185'956'936	185'102'928	188'595'428	3'492'500
	Charges sociales	22'434'614	22'480'887	23'199'249	718'362
	Fonds de pension	34'305'148	41'080'156	35'089'491	-5'990'665
	Assurance maladie accident	799'589	800'263	837'675	37'412
	Autres charges de personnel	638'217	509'391	1'118'357	608'966
	Dépenses de personnel	362'275'829	369'106'197	368'186'737	-919'461
	Biens, services, marchandises	37'017'911	36'756'786	36'976'930	220'143
	Autres dépenses	111'616	298'986	100'000	-198'986
	Subventions accordées	7'743'437	7'230'740	18'544'923	11'314'183
	Remboursements bailleurs	16'452	0	0	0
	Reports budgétaires	0	0	5'584'377	5'584'377
	Total des dépenses	407'165'245	413'392'710	429'392'966	16'000'256
	Total intermédiaire	-17'142'649	1'264'052	8'295'692	9'559'743
	Recettes financières	1'501'207	1'501'422	1'500'000	1'422
	Dépenses financières	0	0	0	0
Ecart	Total	-15'641'442	2'765'473	6'795'692	9'561'165

28. Fonctionnement Etat par facultés 2007

28.2. Autorités universitaires

		Comptes 2006 CHF	Comptes 2007 CHF	Budgets 2007 CHF	Ecart CHF
Recettes	Subventions	365'171'099	391'210'104	397'925'148	-6'715'044
	Autres recettes	16'653'342	15'782'205	17'670'000	-1'887'795
	Total des recettes	381'824'441	406'992'309	415'595'148	-8'602'839
Dépenses	Traitements personnel adm. et technique	39'179'437	39'284'860	40'294'477	1'009'617
	Traitements enseignants	7'839'612	6'839'053	7'816'925	977'872
	Charges sociales	3'223'162	3'220'512	3'553'194	332'682
	Fonds de pension	4'815'052	11'298'059	5'353'286	-5'944'773
	Assurance maladie accident	118'400	117'803	127'674	9'871
	Autres charges de personnel	389'279	311'246	537'565	226'319
	Dépenses de personnel	55'564'942	61'071'533	57'683'121	-3'388'412
	Biens, services, marchandises	15'260'899	15'182'664	16'950'257	1'767'593
	Autres dépenses	11'666	0	0	0
	Subventions accordées	4'211'495	6'906'217	17'819'423	10'913'206
	Remboursements bailleurs	16'452	0	0	0
	Reports budgétaires	0	0	3'767'426	3'767'426
	Total des dépenses	75'065'455	83'160'414	96'220'227	13'059'813
	Total intermédiaire	306'758'987	323'831'895	-319'374'921	4'456'974
	Recettes financières	1'500'726	1'500'872	1'500'000	872
	Dépenses financières	0	0	0	0
Ecart	Total	308'259'713	325'332'767	-320'874'921	4'457'847

28. Fonctionnement Etat par facultés 2007

28.3. Faculté des Sciences

		Comptes 2006 CHF	Comptes 2007 CHF	Budgets 2007 CHF	Ecart CHF
Recettes	Subventions	98'227	24'415	17'127	7'288
	Autres recettes	483'854	300'709	0	300'709
	Total des recettes	582'081	325'124	17'127	307'997
Dépenses	Traitements personnel adm. et technique	27'367'534	28'099'605	28'918'804	819'199
	Traitements enseignants	52'144'510	51'658'146	50'978'699	-679'446
	Charges sociales	5'941'637	5'983'774	6'055'577	71'803
	Fonds de pension	8'784'191	8'836'111	9'166'931	330'820
	Assurance maladie accident	210'145	211'447	218'853	7'406
	Autres charges de personnel	74'645	78'948	179'075	100'127
	Dépenses de personnel	94'522'662	94'868'030	95'517'939	649'909
	Biens, services, marchandises	7'752'014	7'874'201	7'290'920	-583'282
	Autres dépenses	0	0	0	0
	Subventions accordées	174'534	79'278	414'500	335'222
	Remboursements bailleurs	0	0	0	0
	Reports budgétaires	0	0	640'785	640'785
	Total des dépenses	102'449'210	102'821'510	103'864'144	1'042'634
	Total intermédiaire	-101'867'129	-102'496'386	103'847'017	1'350'631
	Recettes financières	481	549	0	-549
	Dépenses financières	0	0	0	0
Ecart	Total	-101'866'648	-102'495'837	103'847'017	1'351'180

28. Fonctionnement Etat par facultés 2007

28.4. Faculté de Médecine

		Comptes 2006 CHF	Comptes 2007 CHF	Budgets 2007 CHF	Ecart CHF
Recettes	Subventions	0	0	0	0
	Autres recettes	6'277'118	5'983'074	4'750'000	1'233'074
	Total des recettes	6'277'118	5'983'074	4'750'000	1'233'074
Dépenses	Traitements personnel adm. et technique	32'896'407	32'539'827	31'808'801	-731'026
	Traitements enseignants	34'425'443	35'308'914	35'686'235	377'321
	Charges sociales	5'074'699	5'104'990	5'150'496	45'506
	Fonds de pension	7'665'133	7'743'870	7'796'934	53'064
	Assurance maladie accident	188'662	189'192	186'132	-3'060
	Autres charges de personnel	121'047	78'344	152'355	74'011
	Dépenses de personnel	80'371'391	80'965'138	80'780'954	-184'184
	Biens, services, marchandises	7'952'089	7'675'858	6'975'301	-700'557
	Autres dépenses	99'950	100'086	100'000	-86
	Subventions accordées	777'000	51'000	0	-51'000
	Remboursements bailleurs	0	0	0	0
	Reports budgétaires	0	0	631'556	631'556
	Total des dépenses	89'200'430	88'792'082	88'487'810	-304'271
	Total intermédiaire	-82'923'312	-82'809'007	83'737'810	928'803
	Recettes financières	0	0	0	0
	Dépenses financières	0	0	0	0
Ecart	Total	-82'923'312	-82'809'007	83'737'810	928'803

28. Fonctionnement Etat par facultés 2007

28.5. Faculté des Lettres

		Comptes 2006 CHF	Comptes 2007 CHF	Budgets 2007 CHF	Ecart CHF
Recettes	Subventions	4'500	2'000	0	2'000
	Autres recettes	982'108	1'041'603	735'000	306'603
	Total des recettes	986'608	1'043'603	735'000	308'603
Dépenses	Traitements personnel adm. et technique	4'868'359	4'854'003	4'725'543	-128'460
	Traitements enseignants	26'534'782	26'363'464	26'858'206	494'742
	Charges sociales	2'342'605	2'313'044	2'360'473	47'429
	Fonds de pension	3'893'098	3'860'346	3'604'431	-255'915
	Assurance maladie accident	79'202	77'492	85'306	7'814
	Autres charges de personnel	12'464	13'514	69'735	56'221
	Dépenses de personnel	37'730'510	37'481'864	37'703'694	221'830
	Biens, services, marchandises	1'549'689	1'513'038	1'508'756	-4'282
	Autres dépenses	0	0	0	0
	Subventions accordées	147'527	137'529	200'000	62'471
	Remboursements bailleurs	0	0	0	0
	Reports budgétaires	0	0	172'900	172'900
	Total des dépenses	39'427'726	39'132'431	39'585'350	452'919
	Total intermédiaire	-38'441'118	-38'088'828	38'850'350	761'522
	Recettes financières	0	0	0	0
	Dépenses financières	0	0	0	0
Ecart	Total	-38'441'118	-38'088'828	38'850'350	761'522

28. Fonctionnement Etat par facultés 2007

28.6. Faculté des Sciences Economiques et Sociales

		Comptes 2006 CHF	Comptes 2007 CHF	Budgets 2007 CHF	Ecart CHF
Recettes	Subventions	6'420	1'000	0	1'000
	Autres recettes	51'114	40'116	0	40'116
	Total des recettes	57'534	41'116	0	41'116
Dépenses	Traitements personnel adm. et technique	3'551'809	3'863'708	3'846'515	-17'193
	Traitements enseignants	20'866'366	20'282'852	21'981'728	1'698'876
	Charges sociales	1'812'780	1'787'388	1'915'417	128'029
	Fonds de pension	2'806'633	2'787'036	2'899'575	112'539
	Assurance maladie accident	60'189	60'440	69'223	8'784
	Autres charges de personnel	5'683	6'058	56'592	50'534
	Dépenses de personnel	29'103'459	28'787'481	30'769'050	1'981'569
	Biens, services, marchandises	1'405'861	1'303'724	1'272'924	-30'799
	Autres dépenses	0	0	0	0
	Subventions accordées	2'000	2'000	33'000	31'000
	Remboursements bailleurs	0	0	0	0
	Reports budgétaires	0	0	122'888	122'888
	Total des dépenses	30'511'320	30'093'205	32'197'863	2'104'658
	Total intermédiaire	-30'453'786	-30'052'089	32'197'863	2'145'774
	Recettes financières	0	0	0	0
	Dépenses financières	0	0	0	0
Ecart	Total	-30'453'786	-30'052'089	32'197'863	2'145'774

28. Fonctionnement Etat par facultés 2007

28.7. Faculté de Droit

		Comptes 2006 CHF	Comptes 2007 CHF	Budgets 2007 CHF	Ecart CHF
Recettes	Subventions	0	1'278	0	1'278
	Autres recettes	42'539	32'831	0	32'831
	Total des recettes	42'539	34'109	0	34'109
Dépenses	Traitements personnel adm. et technique	2'664'384	2'843'003	2'756'819	-86'184
	Traitements enseignants	11'315'245	11'047'363	11'390'875	343'511
	Charges sociales	1'059'551	1'040'164	1'060'299	20'135
	Fonds de pension	1'589'509	1'561'627	1'569'765	8'139
	Assurance maladie accident	36'122	35'493	38'317	2'824
	Autres charges de personnel	5'558	4'125	31'331	27'206
	Dépenses de personnel	16'670'367	16'531'774	16'847'406	315'631
	Biens, services, marchandises	875'234	942'392	834'899	-107'493
	Autres dépenses	0	0	0	0
	Subventions accordées	0	10'200	25'000	14'800
	Remboursements bailleurs	0	0	0	0
	Reports budgétaires	0	0	43'682	43'682
	Total des dépenses	17'545'601	17'484'366	17'750'987	266'620
	Total intermédiaire	-17'503'062	-17'450'257	17'750'987	300'729
	Recettes financières	0	0	0	0
	Dépenses financières	0	0	0	0
Ecart	Total	-17'503'062	-17'450'257	17'750'987	300'729

28. Fonctionnement Etat par facultés 2007

28.8. Faculté de Théologie

		Comptes 2006 CHF	Comptes 2007 CHF	Budgets 2007 CHF	Ecart CHF
Recettes	Subventions	0	0	0	0
	Autres recettes	161	465	0	465
	Total des recettes	161	465	0	465
Dépenses	Traitements personnel adm. et technique	320'011	327'458	318'166	-9'292
	Traitements enseignants	95'766	108'684	133'005	24'321
	Charges sociales	31'085	33'266	33'975	709
	Fonds de pension	39'774	43'510	51'435	7'925
	Assurance maladie accident	1'214	1'299	1'228	-71
	Autres charges de personnel	220	0	1'006	1'006
	Dépenses de personnel	488'070	514'216	538'815	24'599
	Biens, services, marchandises	183'423	128'074	132'363	4'289
	Autres dépenses	0	198'900	0	-198'900
	Subventions accordées	2'142'200	37'500	15'000	-22'500
	Remboursements bailleurs	0	0	0	0
	Reports budgétaires	0	0	47'225	47'225
	Total des dépenses	2'813'693	878'691	733'404	-145'287
	Total intermédiaire	-2'813'532	-878'226	733'404	-144'822
	Recettes financières	0	0	0	0
	Dépenses financières	0	0	0	0
Ecart	Total	-2'813'532	-878'226	733'404	-144'822

28. Fonctionnement Etat par facultés 2007

28.9. Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education

		Comptes 2006 CHF	Comptes 2007 CHF	Budgets 2007 CHF	Ecart CHF
Recettes	Subventions	1'000	1'000	0	1'000
	Autres recettes	128'753	139'019	0	139'019
	Total des recettes	129'753	140'019	0	140'019
Dépenses	Traitements personnel adm. et technique	4'970'714	5'059'463	4'455'492	-603'971
	Traitements enseignants	23'058'713	23'681'065	24'306'601	625'536
	Charges sociales	2'088'223	2'135'964	2'187'352	51'388
	Fonds de pension	3'346'971	3'557'822	3'311'227	-246'595
	Assurance maladie accident	72'294	74'230	79'052	4'822
	Autres charges de personnel	22'411	11'681	64'626	52'945
	Dépenses de personnel	33'559'326	34'520'226	34'404'350	-115'875
	Biens, services, marchandises	1'407'968	1'421'311	1'379'600	-41'711
	Autres dépenses	0	0	0	0
	Subventions accordées	288'680	6'916	10'000	3'084
	Remboursements bailleurs	0	0	0	0
	Reports budgétaires	0	0	31'380	31'380
	Total des dépenses	35'255'974	35'948'452	35'825'331	-123'122
	Total intermédiaire	-35'126'221	-35'808'434	35'825'331	16'897
	Recettes financières	0	0	0	0
	Dépenses financières	0	0	0	0
Ecart	Total	-35'126'221	-35'808'434	35'825'331	16'897

28. Fonctionnement Etat par facultés 2007

28.10. Institut d'Architecture

		Comptes 2006 CHF	Comptes 2007 CHF	Budgets 2007 CHF	Ecart CHF
Recettes	Subventions	24'454	9'000	0	9'000
	Autres recettes	81'590	31'580	0	31'580
	Total des recettes	106'044	40'580	0	40'580
Dépenses	Traitements personnel adm. et technique	1'276'265	1'182'688	1'209'106	26'418
	Traitements enseignants	3'334'529	3'008'750	2'628'907	-379'843
	Charges sociales	342'442	314'156	292'714	-21'442
	Fonds de pension	534'563	478'197	443'112	-35'085
	Assurance maladie accident	12'788	11'331	10'578	-753
	Autres charges de personnel	560	244	8'653	8'409
	Dépenses de personnel	5'501'146	4'995'367	4'593'071	-402'296
	Biens, services, marchandises	381'887	442'021	359'800	-82'221
	Autres dépenses	0	0	0	0
	Subventions accordées	0	100	28'000	27'900
	Remboursements bailleurs	0	0	0	0
	Reports budgétaires	0	0	95'000	95'000
	Total des dépenses	5'883'033	5'437'488	5'075'871	-361'618
	Total intermédiaire	-5'776'989	-5'396'909	5'075'871	-321'038
	Recettes financières	0	0	0	0
	Dépenses financières	0	0	0	0
Ecart	Total	-5'776'989	-5'396'909	5'075'871	-321'038

28. Fonctionnement Etat par facultés 2007

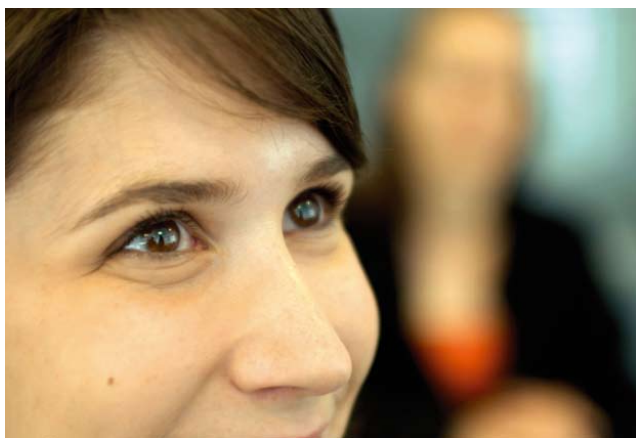
28.11. Ecole de Traduction et d'Interprétation

		Comptes 2006 CHF	Comptes 2007 CHF	Budgets 2007 CHF	Ecart CHF
Recettes	Subventions	0	0	0	0
	Autres recettes	16'315	56'364	0	56'364
	Total des recettes	16'315	56'364	0	56'364
Dépenses	Traitements personnel adm. et technique	1'046'409	1'077'959	1'012'814	-65'145
	Traitements enseignants	6'341'970	6'804'637	6'814'246	9'609
	Charges sociales	518'430	547'629	589'752	42'123
	Fonds de pension	830'225	913'577	892'795	-20'782
	Assurance maladie accident	20'572	21'536	21'312	-224
	Autres charges de personnel	6'350	5'230	17'419	12'189
	Dépenses de personnel	8'763'956	9'370'569	9'348'338	-22'231
	Biens, services, marchandises	248'846	273'503	272'109	-1'394
	Autres dépenses	0	0	0	0
	Subventions accordées	0	0	0	0
	Remboursements bailleurs	0	0	0	0
	Reports budgétaires	0	0	31'534	31'534
	Total des dépenses	9'012'803	9'644'072	9'651'980	7'909
	Total intermédiaire	-8'996'488	-9'587'707	9'651'980	64'273
	Recettes financières	0	0	0	0
	Dépenses financières	0	0	0	0
Ecart	Total	-8'996'488	-9'587'707	9'651'980	64'273



Une vision pour 2020

Plan stratégique de l'UNIGE



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE





Le mot du recteur 3

Objectifs

- 1 | Affirmer des priorités 4
- 2 | Proposer une formation attractive 6
- 3 | Assurer l'excellence de la recherche 8
- 4 | Intensifier notre présence régionale 10
- 5 | Renforcer notre dimension internationale 12
- 6 | Améliorer la gouvernance 14
- 7 | Promouvoir l'égalité des chances 16

Mise en œuvre 18



En ce début de XXI^e siècle, riche de ses 450 ans d'existence, l'Université de Genève a toutes les raisons de susciter la fierté de celles et ceux qui la font. Polyvalente, elle dispense des formations dans l'essentiel des sciences de l'homme et de la nature et jouit d'une reconnaissance de niveau mondial dans ses domaines de recherche prioritaires. Elle tire pleinement parti de l'environnement international unique que lui offre Genève et y apporte sa contribution, que ce soit par son expertise, par l'attractivité de son offre de formation ou par l'excellence de sa recherche. Soucieuse de participer au décloisonnement des savoirs et de suivre les évolutions de la société, elle œuvre aussi activement en faveur de l'égalité des chances, afin de garantir un accès large aux études et de bonnes conditions de formation.

C'est cette même vocation d'excellence qui nous enjoint aujourd'hui à redoubler nos efforts, qui stimule notre créativité et nous pousse à constamment tendre vers le meilleur. A la veille de son 450^e anniversaire, nous avons l'ambition que l'Université de Genève, poursuivant sa quête d'excellence, soit reconnue à terme en Suisse et dans le monde pour être à l'avant-garde des enjeux propres à nos sociétés, un lieu où les savoirs, dans leur diversité, s'élaborent dans la durée et pour durer. Pour l'aider dans cette évolution, nous, le rectorat et l'ensemble des doyens et présidente, avons établi un plan stratégique qui explicite sept objectifs généraux. Nous y proposons plus de cinquante actions engageant les ressources de l'Université de la manière la plus efficace possible, ainsi qu'une série d'indicateurs permettant d'évaluer, de façon évolutive, le degré de réalisation de ces objectifs.

La réussite de cette démarche ambitieuse dépend, à l'évidence, du soutien et du talent de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'Université, sur qui nous savons pouvoir compter.

Jean-Dominique Vassalli, recteur

Objectif n°

1

Affirmer des priorités

«Les hommes
construisent trop de murs
et pas assez de ponts.»

Isaac Newton
fondateur de la science moderne

Dotée de la seule université généraliste de Suisse romande, Genève s'appuie sur cette polyvalence pour assurer une formation supérieure de qualité et garantir l'interdisciplinarité nécessaire au progrès scientifique et à la résolution des problèmes de la société. Cette spécificité de l'UNIGE, qu'elle souhaite cultiver, doit se mettre au service de projets forts, qui permettront de relever les défis auxquels le monde est actuellement confronté. Pour cela, l'UNIGE doit pouvoir opérer des choix pour privilégier des domaines de recherche et de formation prioritaires, en coordination avec les autres établissements d'enseignement supérieur de la région lémanique, afin de faire de cette région un centre d'excellence mondialement reconnu.

VISION POUR 2020

- 1 L'UNIGE se distingue aujourd'hui par son caractère polyvalent qu'elle souhaite conserver, en rassemblant des disciplines des sciences exactes, naturelles, médicales, sociales et humaines
- 2 L'UNIGE a défini, développé et consolidé des domaines d'excellence interdisciplinaires et en a fait des pôles reconnus dans le paysage académique suisse et international
- 3 Tout en développant sa dynamique propre, elle a construit ces pôles dans un esprit de complémentarité et de collaboration avec les autres hautes écoles de Suisse occidentale, contribuant par là à faire de cette région un pôle d'excellence académique de niveau mondial

- 1 | Affirmer des priorités
- 2 | Proposer une formation attractive
- 3 | Assurer l'excellence de la recherche
- 4 | Intensifier notre présence régionale
- 5 | Renforcer notre dimension internationale
- 6 | Améliorer la gouvernance
- 7 | Promouvoir l'égalité des chances

MESURES PROPOSÉES

- 1 Identifier les domaines prioritaires à développer selon des critères objectifs partagés par toute la communauté académique
- 2 Mettre en œuvre un pôle d'excellence en sciences de la vie
- 3 Mettre en œuvre un pôle d'excellence en sciences physiques
- 4 Mettre en œuvre un pôle d'excellence dans le domaine des neurosciences et des sciences affectives
- 5 Mettre en œuvre un pôle d'excellence en sciences de l'environnement
- 6 Mettre en œuvre un pôle d'excellence en finance et société
- 7 Etudier le développement de pôles d'excellence en sciences historiques et en sciences du langage et de la communication
- 8 Préparer la création d'autres pôles, échelonnée dans le temps, en vue de la Convention d'objectifs qui sera négociée en 2011
- 9 Créer les instruments, règlements et processus internes nécessaires au développement et au suivi des pôles d'excellence

RÉSULTATS ATTENDUS À L'HORIZON 2011

L'UNIGE demeure généraliste en maintenant toutes ses facultés à un très haut niveau d'enseignement et de recherche et en privilégiant dans le même temps des pôles d'excellence de niveau mondial

INDICATEUR

- Place de l'UNIGE dans les classements internationaux basés sur les publications, les ressources, et le transfert de connaissances et de technologies

Objectif n°



Proposer une formation attractive

«Tu me dis, j'oublie.
Tu m'enseignes,
je me souviens.
Tu m'impliques,
j'apprends.»

Benjamin Franklin, physicien

Afin qu'une proportion croissante d'étudiant-e-s ayant débuté leur formation dans d'autres universités suisses ou étrangères choisissent Genève pour y suivre leurs programmes de maîtrise universitaire ou de doctorat, il est essentiel de maintenir, voire de renforcer, l'attrait de l'*alma mater* genevoise. Pour y parvenir, il s'agit de systématiser l'évaluation des programmes et des enseignements et leur amélioration constante, de développer la promotion des filières en augmentant, par exemple, la présence de l'UNIGE dans les salons et foires de l'étudiant-e, et de parvenir à une meilleure connaissance des difficultés rencontrées par les étudiant-e-s dans leur parcours académique.

VISION POUR 2020

- 1 L'UNIGE dispense une formation solide, en adéquation avec les besoins actuels et futurs de la société
- 2 L'UNIGE optimise la qualité du savoir dispensé en mettant l'accent sur le «savoir-faire» et le «savoir-être»
- 3 Elle donne à ses diplômés les atouts nécessaires à une insertion rapide et durable dans la vie professionnelle

- 1 | Affirmer des priorités
- 2 | **Proposer une formation attractive**
- 3 | Assurer l'excellence de la recherche
- 4 | Intensifier notre présence régionale
- 5 | Renforcer notre dimension internationale
- 6 | Améliorer la gouvernance
- 7 | Promouvoir l'égalité des chances

MESURES PROPOSÉES

- 1 Renforcer la promotion des filières d'enseignement
- 2 Systématiser l'évaluation des enseignant-e-s, des enseignements et des programmes
- 3 Elaborer les procédures relatives à la création, à la modification et à la suppression des filières d'études
- 4 Promouvoir la formation par la recherche au niveau des maîtrises universitaires et du doctorat
- 5 Améliorer la connaissance du parcours et de la situation sociale des étudiant-e-s
- 6 Renforcer la collaboration avec les hautes écoles universitaires et les hautes écoles spécialisées romandes
- 7 Offrir une formation adéquate à un nombre croissant d'étudiant-e-s étrangers recrutés de manière active et sélective
- 8 Favoriser l'accès aux études pour les personnes disposant d'une expérience professionnelle validée
- 9 Inciter les pouvoirs publics et la cité à trouver des solutions aux problèmes de logement des étudiant-e-s à Genève
- 10 Développer les possibilités de stage dans le cadre des formations de maîtrise universitaire

RÉSULTATS ATTENDUS À L'HORIZON 2011

Les formations de l'UNIGE sont plus attractives

INDICATEUR

- Proportion d'étudiant-e-s ayant débuté leur formation ailleurs, qui suivent les programmes de maîtrise universitaire et de doctorat à l'UNIGE

Objectif n°



Assurer l'excellence de la recherche

«L'excellence est un art que l'on n'atteint que par l'exercice constant.

Nous sommes ce que nous faisons de manière répétée. L'excellence n'est donc pas une action mais une habitude.»

Aristote, philosophe

La position enviable de l'UNIGE dans les *rankings*, où elle figure parmi les meilleures universités du monde, repose, dans une large proportion, sur la qualité de sa recherche scientifique. Dans certains domaines, elle occupe même une position de leader mondial. Pour assurer son excellence, l'Université se doit d'augmenter les subsides de recherche obtenus sur une base compétitive. Elle doit également s'assurer du respect des principes relatifs à l'intégrité et à l'éthique de la recherche.

VISION POUR 2020

- 1 L'UNIGE est une institution réputée pour l'excellence des recherches qui y sont conduites, et cela dans tous les domaines
- 2 L'UNIGE est classée parmi les cent meilleures universités de la planète, grâce notamment au soutien qu'elle apporte à des pôles d'excellence articulés autour de domaines choisis
- 3 Tournée prioritairement vers la recherche libre et indépendante, l'UNIGE contribue activement à l'innovation et au transfert de technologies et de connaissances vers la société, dans le cadre des directives d'éthique et d'intégrité qu'elle a adoptées

- 1 | Affirmer des priorités
- 2 | Proposer une formation attractive
- 3 | **Assurer l'excellence de la recherche**
- 4 | Intensifier notre présence régionale
- 5 | Renforcer notre dimension internationale
- 6 | Améliorer la gouvernance
- 7 | Promouvoir l'égalité des chances

MESURES PROPOSÉES

- 1 Valoriser, au sein de la communauté universitaire, l'importance de la production scientifique, en particulier dans le domaine des sciences humaines et sociales
- 2 Renforcer la formation post-grade, dont les écoles doctorales
- 3 Améliorer l'attractivité de l'UNIGE lors du recrutement de professeur-e-s et de chercheurs et chercheuses
- 4 Collaborer avec les universités romandes dans le cadre de projets scientifiques d'importance nationale et internationale
- 5 Collaborer avec les universités membres de réseaux internationaux, auxquels l'UNIGE appartient, dans le cadre de projets scientifiques d'envergure internationale
- 6 Systématiser l'évaluation des activités de recherche
- 7 Augmenter le rythme de renouvellement des appareillages scientifiques
- 8 Renforcer le soutien aux chercheurs et chercheuses et faciliter le transfert de technologies et de connaissances

RÉSULTATS ATTENDUS À L'HORIZON 2011

L'UNIGE maintient, voire augmente, les montants acquis sur une base compétitive pour la recherche fondamentale et appliquée, en comparaison des autres universités suisses

INDICATEURS

- Proportion des financements externes dans le budget de l'UNIGE
- Part des financements externes consacrée aux sciences humaines et sociales

Objectif n°



Intensifier notre présence régionale

«La pierre n'a point
d'espoir d'être autre
chose que pierre. Mais de
collaborer, elle s'assemble
et devient temple.»

Antoine de Saint-Exupéry,
écrivain et aviateur français

Rompant avec l'image d'une institution enfermée dans une tour d'ivoire, l'UNIGE entend affermir ses partenariats avec les secteurs économiques, sociaux, culturels et politiques, ainsi qu'avec les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, qui font la spécificité de Genève. Pour y parvenir, elle doit encourager et faciliter l'accès des membres de la cité à l'expertise scientifique des chercheurs et chercheuses de l'UNIGE, notamment au travers de mandats attribués par l'économie, l'administration cantonale ou fédérale, les syndicats ou le monde associatif. L'Université doit également promouvoir le transfert de technologies et de connaissances via son bureau Unitec. Enfin, l'UNIGE doit encore renforcer sa contribution à la formation continue des personnes actives dans la région, en collaboration notamment avec les HES.

VISION POUR 2020

- 1 Ancrée dans la cité et impliquée dans les problèmes qu'elle se pose, l'UNIGE apporte, par ses choix de formation et de recherche, sa contribution à la maîtrise des principaux défis qui se posent à la société
- 2 Ouverte sur le monde, l'UNIGE s'engage dans le transfert des connaissances vers la société et dans le processus de formation tout au long de la vie
- 3 Excellente dans des domaines choisis, l'UNIGE contribue, en collaboration étroite avec les hautes écoles de la région, à faire de la Suisse romande un pôle académique de niveau mondial

- 1 | Affirmer des priorités
- 2 | Proposer une formation attractive
- 3 | Assurer l'excellence de la recherche
- 4 | **Intensifier notre présence régionale**
- 5 | Renforcer notre dimension internationale
- 6 | Améliorer la gouvernance
- 7 | Promouvoir l'égalité des chances

MESURES PROPOSÉES

- 1 Approfondir le dialogue avec les acteurs de la société civile issus des milieux économiques, sociaux, culturels et politiques
- 2 Renforcer les liens entre l'UNIGE et l'économie régionale, promouvoir le transfert de technologies et de connaissances
- 3 Encourager et faciliter l'accès des membres de la cité et de la Genève internationale à l'expertise scientifique des chercheurs de l'UNIGE
- 4 Intensifier les liens avec les entreprises et les organisations internationales, ainsi qu'avec d'autres acteurs professionnels, en augmentant notamment le nombre de personnes issues de ces différents milieux qui donnent des enseignements à l'UNIGE
- 5 En réponse aux attentes de la société, renforcer la contribution de l'UNIGE à la formation continue des personnes qui en manifestent le besoin
- 6 Favoriser, à l'échelle genevoise, la collaboration interinstitutionnelle notamment avec les hautes écoles spécialisées

RÉSULTATS ATTENDUS À L'HORIZON 2011

L'Université a affirmé son rôle de partenaire, respecté et incontournable, de la cité et de la Genève internationale, au sein du pôle académique romand

INDICATEURS

- Présence de l'UNIGE dans les médias
- Participation du public aux événements proposés par l'UNIGE
- Nombre de collaborations au niveau lémanique et romand

Objectif n°



Renforcer notre dimension internationale

«Toute culture naît du mélange, de la rencontre, des chocs. À l'inverse, c'est de l'isolement que meurent les civilisations.»

Octavio Paz,
Prix Nobel de Littérature (1990)

Pour mieux servir la vocation de Genève en tant que ville internationale et tirer les bénéfices de la présence des organisations gouvernementales et privées, humanitaires, politiques, scientifiques et culturelles, qui en font la richesse, l'UNIGE doit mieux intégrer, dans ses programmes de formation et de recherche, les compétences qui s'y trouvent réunies.

VISION POUR 2020

- 1 Ouverte sur le monde, située à la croisée des cultures, l'UNIGE sert pleinement la vocation de Genève en tant que ville internationale
- 2 Les enseignements dispensés et les recherches menées à l'UNIGE tirent pleinement profit de la présence des organisations humanitaires, politiques, scientifiques et culturelles qui font la richesse de la ville et de la région
- 3 L'UNIGE se profile clairement sur le plan national et international, non seulement par le recrutement international de ses étudiant-e-s, mais aussi par la prise en compte de la dimension internationale dans ses champs de recherche et d'enseignement

- 1 | Affirmer des priorités
- 2 | Proposer une formation attractive
- 3 | Assurer l'excellence de la recherche
- 4 | Intensifier notre présence régionale
- 5 | **Renforcer notre dimension internationale**
- 6 | Améliorer la gouvernance
- 7 | Promouvoir l'égalité des chances

MESURES PROPOSÉES

- 1 Faire de l'UNIGE un pôle reconnu mondialement pour sa capacité à intégrer la dimension internationale, dans l'enseignement et la recherche disciplinaires et interdisciplinaires
- 2 Soutenir la mobilité internationale des membres de la communauté universitaire, tout en ouvrant davantage l'UNIGE à l'accueil des enseignant-e-s et des chercheurs et chercheuses en provenance de l'étranger
- 3 Faire appel à des enseignant-e-s provenant des organisations internationales
- 4 Améliorer les conditions-cadres indispensables à la vocation internationale de l'UNIGE, notamment au niveau de l'accueil des étudiant-e-s et enseignant-e-s en provenance de l'étranger
- 5 Donner une image mieux définie et une meilleure visibilité internationale à l'UNIGE
- 6 Développer la mobilité internationale des étudiant-e-s en incluant des possibilités de stage
- 7 Consolider la position des baccalauréats universitaires, et notamment le baccalauréat universitaire en relations internationales, par des offres complémentaires de maîtrises universitaires

RÉSULTATS ATTENDUS À L'HORIZON 2011

L'Université a renforcé l'internationalisation de son offre d'enseignement et la prise en compte de la dimension internationale dans ses activités de recherche

INDICATEURS

- Nombre de projets de recherche et d'enseignement intégrant l'étude d'une dimension internationale
- Nombre de postes professoraux intégrant la dimension internationale dans leur cahier des charges, au niveau tant de l'enseignement que de la recherche

Objectif n°



Améliorer la gouvernance

«L'autonomie est
une condition
de l'efficacité.»

Jack Lang,
Ministre de la culture, France
(1981-1993)

L'UNIGE doit se doter d'un statut interne et d'une gouvernance pour garantir sa prise de responsabilité et son autonomie, en conformité avec les règles en vigueur dans l'Etat. Les orientations stratégiques de l'institution doivent par ailleurs pouvoir s'appuyer sur des indicateurs de performance académique, aussi complets, raisonnés et systématiques que possible. Il est donc nécessaire d'analyser les avantages et défauts de tels indicateurs et, plus encore, de considérer leurs interactions mutuelles et leurs éventuels effets néfastes. Enfin, l'UNIGE doit améliorer ses plans directeurs en matière d'infrastructure. Il s'agit principalement de la gestion des bâtiments, du secteur informatique, de l'accès à l'information scientifique et des bibliothèques.

VISION POUR 2020

- 1 L'UNIGE a mis en place une gestion moderne et efficace de ses ressources
- 2 Les moyens dont dispose l'UNIGE sont optimisés et mis au service des missions d'enseignement, de recherche et de services à la cité
- 3 Les règles de gouvernance appliquées à l'UNIGE sont inspirées des meilleures pratiques en termes de qualité et d'exigences éthiques

- 1 | Affirmer des priorités
- 2 | Proposer une formation attractive
- 3 | Assurer l'excellence de la recherche
- 4 | Intensifier notre présence régionale
- 5 | Renforcer notre dimension internationale
- 6 | **Améliorer la gouvernance**
- 7 | Promouvoir l'égalité des chances

MESURES PROPOSÉES

- 1 Réorganiser la direction de l'UNIGE
- 2 Simplifier l'organisation des différentes entités
- 3 Développer la gestion des ressources humaines au sein de l'UNIGE
- 4 Rationaliser et optimiser les moyens et ressources dont dispose l'UNIGE sur le plan interne
- 5 Diminuer les charges liées à l'administration et à la gestion pour les enseignant-e-s et chercheurs et chercheuses
- 6 Mettre en place un système d'information intégré sur la base d'un «Plan directeur informatique»
- 7 Améliorer la gestion de l'information scientifique
- 8 Améliorer la gestion et le contrôle des bâtiments universitaires
- 9 Formaliser un système de contrôle interne, tant au plan administratif qu'au niveau académique
- 10 Renforcer le sentiment d'appartenance à l'UNIGE

RÉSULTATS ATTENDUS À L'HORIZON 2011

Un ensemble optimisé de moyens et de ressources est mis au service des missions d'enseignement, de recherche et de services à la cité, et l'Université a revu la plupart de ses règlements et procédures

INDICATEURS

- Temps moyen des processus de décision
- Proportion des charges administratives des enseignant-e-s et des chercheurs et chercheuses

Objectif n°



Promouvoir l'égalité des chances

«La première égalité,
c'est l'équité.»
Victor Hugo, écrivain

Déjà encouragée par le passé, l'augmentation de la proportion de femmes, dans le corps enseignant et parmi les cadres administratifs et techniques, doit se poursuivre. En vue de minimiser l'influence de l'origine sociale dans l'accès à l'Université et la réussite des études, il s'agit également de renforcer les appuis pédagogiques et socio-économiques attribués aux étudiant-e-s, en aménageant, par exemple, le temps et la durée de la formation. Garantir l'égalité des chances, c'est aussi réduire les inégalités lors du passage de l'Université à la vie professionnelle, par des mesures d'accompagnement et de conseil facilitant cette transition.

VISION POUR 2020

- 1 L'UNIGE apporte sa contribution à la démocratisation des études et à l'égalité des chances au niveau de l'accès à l'Université et des trajectoires de formation
- 2 L'UNIGE constitue un exemple reconnu, au niveau national, du point de vue de la parité entre les genres dans les positions hiérarchiques supérieures des corps enseignant, administratif et technique
- 3 A diplôme équivalent, les inégalités d'accès au monde du travail sont diminuées

- 1 | Affirmer des priorités
- 2 | Proposer une formation attractive
- 3 | Assurer l'excellence de la recherche
- 4 | Intensifier notre présence régionale
- 5 | Renforcer notre dimension internationale
- 6 | Améliorer la gouvernance
- 7 | Promouvoir l'égalité des chances

MESURES PROPOSÉES

- 1 Promouvoir l'égalité des chances entre hommes et femmes au sein des corps et des structures de l'UNIGE
- 2 Renforcer les appuis pédagogiques et socio-économiques favorisant l'accès et la poursuite des études universitaires
- 3 Favoriser la transition entre les études et la vie professionnelle

RÉSULTATS ATTENDUS À L'HORIZON 2011

Le pourcentage de femmes professeures à l'UNIGE dépasse celui observé dans les autres hautes écoles de Suisse et une proportion de 30% de femmes parmi les nouvelles nominations a été atteinte en moyenne sur la période 2008-2011.

La proportion d'étudiant-e-s issus de milieux socio-économiques défavorisés inscrits à l'UNIGE se rapproche de celle observée dans les hautes écoles spécialisées. Il n'y a pas de corrélation entre le taux d'échec et le pourcentage d'étudiant-e-s en situation de réorientation, d'une part, et leur origine sociale, nationale ou leur genre, d'autre part.

INDICATEURS

- Proportion de femmes parmi les nouvelles nominations et pourcentage de femmes au sein du corps professoral
- Proportion des étudiant-e-s ayant trouvé un emploi une année après avoir obtenu leur diplôme universitaire
- Taux de réussite des études au regard de la provenance socio-économique

Mise en œuvre

La mise en œuvre du plan stratégique repose sur une implication large et coordonnée de toutes les entités constitutives de l'UNIGE, une responsabilisation de la communauté universitaire, aussi bien dans ses organes centraux que dans les facultés, et un suivi permanent des mesures et des actions nécessaires à la réalisation des sept principaux objectifs du plan stratégique.

Chacun des sept objectifs stratégiques est réalisé sous l'égide d'un membre du rectorat, qui rassemble autour de lui, l'équipe la mieux à même d'en assurer la réalisation.

Chaque responsable d'objectif:

- garantit la coordination entre les différentes mesures retenues pour atteindre les résultats prévus pour 2011
 - ▶ en établissant notamment un calendrier de leur réalisation
- présente régulièrement au rectorat et au Collège du rectorat et des doyens, l'état d'avancement des travaux
 - ▶ en indiquant, au moins une fois par année, le degré de leur réalisation, sur la base des indicateurs définis par le plan stratégique, mesurés à partir des données fournies par le Service des statistiques et l'Observatoire de la vie étudiante
- chiffre le montant des ressources nécessaires à la réalisation de l'objectif concerné (réallocation de ressources et moyens supplémentaires)

Les cinquante-trois mesures retenues pour atteindre les sept objectifs stratégiques sont placées sous la responsabilité des membres du rectorat, des doyens ou des représentant-e-s des facultés, des chefs et cheffes de division ou de service.

Ces personnes:

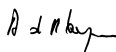
- traduisent les mesures, dont la responsabilité leur incombe, en actions concrètes
- évaluent les ressources susceptibles d'être orientées vers la réalisation du plan stratégique et définissent, le cas échéant, les moyens supplémentaires nécessaires pour la mise en œuvre des différentes actions retenues. Ensuite ces informations sont livrées au responsable de l'objectif concerné
- proposent un calendrier
- assurent le suivi opérationnel des actions concrètes

Le recteur opère les arbitrages nécessaires, notamment en matière de budget et de calendrier. Pour ce faire, il se réfère en priorité à la Convention d'objectifs conclue avec les pouvoirs publics.

Sur cette base, une planification annuelle du plan stratégique est élaborée. Elle sera présentée dans le cadre d'un site Internet qui récapitulera les cinquante-trois mesures, ainsi que toutes les actions prévues. Il indiquera également l'évolution de chaque projet (degré et date de réalisation).



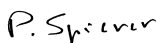
Jean-Dominique Vassalli
recteur



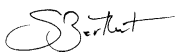
Anik de Ribaupierre
vice-rectrice



Yves Flückiger
vice-recteur



Pierre Spierer
vice-recteur



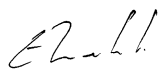
Stéphane Berthet
secrétaire général



Jean-Marc Triscione
doyen de la Faculté des sciences



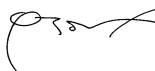
Jean-Louis Carpentier
doyen de la Faculté de médecine
doyen associé au rectorat



Eric Wehrli
doyen de la Faculté des lettres



Bernard Morard
doyen de la Faculté des sciences
économiques et sociales



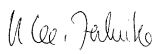
Christian Bovet
doyen de la Faculté de droit
doyen associé au rectorat



François Dermange
doyen de la Faculté autonome
de théologie protestante



Bernard Schneuwly
doyen de la Faculté de psychologie
et des sciences de l'éducation



Hannelore Lee-Jahnke
présidente de l'Ecole de traduction
et d'interprétation

Ce plan stratégique a été approuvé par le Collège du rectorat et des doyens en août 2008.

